Sieur de Hauteville
Pseudon. für:
Gaspard de Tende.

RELATION HISTORIQUE DE LA POLOGNE.

CONTENANT

Le pouvoir de ſes Rois, leur élection, & leur Couronnement, les privileges de la Nobleſſe, la Religion, la Juſtice, les mœurs & les inclinations des Polonois; avec pluſieurs actions remarquables.

Par le Sieur DE HAUTEVILLE.

Suivant la Copie imprimée.

A PARIS,

Chés JACQUES VILLERY, rue de la Vieille Bouclerie, à l'Eſtoille d'or. 1687.

LE LIBRAIRE
AU LECTEUR.

L'Autheur de cette Relation Historique que je vous presente, estoit un Gentil-homme François, qui a demeuré plus de vingt-cinq ans en Pologne, auprés des personnes de la premiere qualité, qui avoient le plus de part au secret, & au maniement des affaires de l'Etat. Ainsi on peut ajoûter d'autant plus de foy à ses paroles, qu'il a esté luy mesme

témoin oculaire de la pluſpart des faits qu'il rapporte. Lors qu'il fit cette Relation, il ne penſoit nullement qu'elle deût un jour paroiſtre en public. Auſſi ne l'avoit-il faite que pour ſatisfaire la curioſité d'un de ſes amis qui la luy avoit demandée; & auquel il l'envoya quelque tems avant ſa mort; à condition qu'elle ne ſeroit veuë de perſonne. Cét amy luy avoit tenû religieuſement la parole qu'il luy en avoit donnée; & ne l'avoit jamais voulu faire paroiſtre, bien qu'il m'en eût quelque-fois par-

parlé. Mais eſtant auſſi mort; & cette Relation m'étant tombée entre les mains, je l'ay fait voir à des perſonnes éclairées, qui m'ont aſſuré que le public la recevroit favorablement. C'eſt ſur cette confiance que je la luy preſente, & le prie de l'avoir agreable.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. I. CE que c'est que la Pologne. page. 1.
CHAP. II. Division de la Pologne en ses Provinces. 6
CHAP. III. De la situation de la Pologne. 17
CHAP. IV. Des Tartares. 39
CHAP. V. De l'Ukraine, & des Cosaques. 52
CHAP. VI. De l'estat de la Pologne. 98
CHAP. VII. Du Roy. 102
CHAP. VIII. Du Senat en general. 122
CHAP. IX. Du Senat en particulier, & premierement des Evesques. 124

CHAP. X.

CHAP. X. Des Palatins, des Castellans, & des officiers Senateurs. 137
CHAP. XI. De l'ordre de la Noblesse. 145
CHAP. XII. Des Officiers qui ne sont point Senateurs. 153
CHAP. XIII. De l'interregne. 157
CHAP. XIV. De l'élection d'un Roy. 162
CHAP. XV. Des Dietes en general. 169
CHAP. XVI. De la Diete particuliere de l'élection. 181
CHAP. XVII. De l'élection d'un successeur. 192
CHAP. XVIII. Des Pacta conventa, ou capitulation. 197
CHAP. XIX. Du couronnement du Roy. 204
CHAP. XX. Des Reines de Pologne.

logne. 217
CHAP. XXI. *De l'Armée Polonoise.* 222
CHAP. XXII. *Des biens de la Pologne.* 236
CHAP. XXIII. *De l'inclination des Polonois.* 251
CHAP. XXIV. *De la Religion.* 262
CHAP. XXV. *De la Justice.* 266
CHAP. XXVI. *Des mariages & des funerailles.* 269
CHAP. XXVII. *Des festins.* 274
CHAP. XXVIII. *Des voyages.* 282
CHAP. XXIX. *Des monnoyes.* 288

Fin de la Table des Chapitres.

RELATION HISTORIQUE DE LA POLOGNE.

CHAPITRE I.

LA Pologne est une Republique composée de deux Estats, de celuy de la Couronne, & de celuy du Duché, ou grand Duché de Lituanie. La Couronne est proprement le Royaume de Pologne : le grand Duché de Lituanie luy fut uni l'an 1386. par le Duc de Jagillon qui se fit Chrestien pour épouser Hedwige fille de Louis Roy de Pologne & d'Hongrie, & qui en changeant de Religion changea

auſſi de nom, & s'appella Uladiſlaus. Car il y avoit déja long-tems que les Polonois étoient Chreſtiens ; ayant receu la Foy de JESUS-CHRIST l'an 964. ſous le regne de Mieciſlaus I. lequel aprés avoir repudié ſept femmes Payennes qu'il avoit, ſe fit Chreſtien, & épouſa la fille de Boleſlaus Roy de Boheme, qui eſtoit Chreſtienne.

Ces deux Eſtats ſont contigus l'un à l'autre. Ils ne font plus qu'un ſeul corps. Ils n'ont plus qu'un meſme intereſt, un meſme Roy, & une meſme Religion; principalement depuis l'aſſemblée tenue à Grodeck ſur la riviere de Bug entre les Polonois & les Lituanois l'an 1413. où l'union fut renouvellée : & où il fut arreſté qu'à lavenir ils n'auroient plus que les meſmes loix & les meſmes privileges ; & que le Roy ne pourroit eſtre élû que du commun conſentement de la Nobleſſe des deux Eſtats. Ce qui fut approuvé & ſigne par tous les Senateurs Polonois & Lituanois. Ils ont neanmoins leurs Officiers particuliers ; chacun d'eux ayant un grand Mareſchal & un petit Mareſchal qu'ils appellent Mareſchal de la Cour ; un Chanchelier & un Vice-Chancelier ; & un Treſorier. Tous ces dix Officiers ſont Senateurs. Ceux de la Couronne ſont pour la Pologne : & ceux du Duché pour la Li-

Lituanie. Ils ſont égaux en dignité, & en pouvoir; excepté ſeulement que ceux de la Couronne precedent ceux du Duché.

La fonction du grand Mareſchal eſt de faire que tout ſoit en paix, tant dans les dietes que dans la maiſon du Roy : de punir les méchans meſme de mort, & ſans appel de ſon jugement ; à moins que ce ne fut dans une affaire de grande importance, où alors il ſeroit ſeulement requis le Roy en fut informé. Le grand Mareſchal a droit d'impoſer ſilence, de permettre de parler, d'introduire les Ambaſſadeurs, de leur aſſigner leur logement, & de taxer les denrées & les marchandiſes. Ce qui ne luy eſt pas d'un avantage mediocre. Car les Marchands luy font des preſens tres-conſiderables ; afin d'avoir la liberté de vendre plus cher.

Les Chanceliers, & les Vice-Chanceliers de la Couronne doivent eſtre alternativement Eccleſiaſtiques ou ſeculiers. Il n'en eſt pas de meſme de ceux du Duché qui doivent eſtre tous deux ſeculiers. Le Chancelier & le Vice-cancelier ont chacun les meſmes ſceaux ; & il eſt permis de ſe ſervir indifferemment de l'un ou de l'autre. Car ils ont tous deux une égale autorité ; excepté que le celier precede toujours le Vice-Chance-

celier, quand mesme celuy-cy seroit Evesque ; & que le Vice-Chancelier ne juge qu'en l'absence du Chancelier qui a droit connoître des affaires civiles, de celles du revenu du Roy, & te toutes les autres qui regardent la Justice Royale. C'est à luy à prendre garde qu'il ne se passe rien de contraire aux loix, ni d'injurieux à la liberté, ni de préjudiciable au peuple ; & que les intrigues des Etrangers ne nuisent à la Republique.

Les Chanceliers & Vice-Chanceliers ont une autorité si grande, qu'ils peuvent sceller plusieurs choses, sans ordre du Roy, & luy refuser de sceller celles qui sont contraires aux constitutions de l'Estat. C'est au Chancelier, ou en son absence au Vice-Chancelier à répondre aux harangues que les Ambassadeurs font au Roy. Et celuy des deux qui est Ecclesiastique, a droit sur les Secretaires, les Prestres, & les Predicateurs de la Cour ; & sur les ceremonies de l'Eglise.

Le Tresorier est proprement le gardien & le maistre du Tresor de la Republique. Ce Tresor luy doit estre apporté par quatre autres Officiers qui en tiennent un fidele registre, duquel ils doivent donner une copie au Roy, une autre au Tresorier, & en garder une autre pour eux. C'est à luy à empescher qu'on ne dissipe les

les revenus de la Republique, & ceux qui sont destinés pour la table du Roy. C'est pour cela qu'il doit signer tous les contrats que le Roy fait. Car autrement ils seroient nuls. De plus il doit prendre garde que la Republique ne soit lesée dans les traités qu'elle fait pour battre une nouvelle monnoye.

Quand on fait rendre compte au Tresorier, la Diete generale commet un certain nombre de personnes pour examiner ses comptes ; & luy en donner quittance ; sans quoy la Republique peut toûjours luy demander compte de l'administration de son bien. Et comme il est fort important au grand Tresorier d'avoir cette quittance qui est sa décharge, la brigue est aussi toujours fort grande pour se faire deputer Commissaire pour examiner ses comptes ; parce que pour estre déchargé il est obligé non seulement de bien regaler les Commissaires, mais de leur faire encore de grands presens.

Quand au petit Mareschal, ou Mareschal de la Cour qui est le dernier des cinq Officiers Senateurs, il fait toutes les fonctions du grand Mareschal dont j'ay parlé cy-dessus. Mais il ne les exerce qu'en son absence. Et ce qui me reste à dire du petit Mareschal & du Vice-Chancelier, est que par la mort ou la demis-

miſſion du grand Mareſchal, ou du Chancelier, ils montent de droit à leurs Charges. Ainſi pour devenir grand Mareſchal ou Chancelier, il faut avoir eſté petit Mareſchal, ou Vice-Chancelier.

CHAPITRE II.

Diviſion de la Pologne en ſes Provinces.

LA Pologne eſtoit autrefois compoſée de quinze grandes Provinces, que le Roy fait encore aujourd'huy mettre dans ſes titres. Car il ſe dit Roy de Pologne, Duc de Lituanie, de Ruſſie, de Pruſſe, de Maſovie, de Samogitie, de Livonie, de Volhynie, de Kiowie, de Podolie, de Podlachie, de Smolenſcie, de Severie, & de Czerniechowie. Mais aprés toutes les pertes que la Pologne à faites, ſes Provinces ſe trouvent reduites au nombre de neuf: ſçavoir la grande & la petite Pologne, le grand Duché de Lituanie, la Ruſſie, la Pruſſe, la Maſovie, la Samogitie, la haute Volhynie, & la Podlachie.

La grande Pologne eſt ainſi appellée; parce que Lechus premier Roy des Polonois établit ſa demeure à Gneſne dans cette Province. Elle s'appelle auſſi la baſſe Po-

Pologne dont Poſnanie eſt la principale ville. Cette Province contient huit Palatinats: ſçavoir Poſnanie, Kaliſch, Lencici, Breſt, Inowlocz, Siradie, Rawa, & Plocsko. Elle a la Pruſſe au Septentrion, la petite Pologne au Midy, la Maſovie à l'Orient, & la Sileſie, & la nouvelle Marche de Brandebourg à l'Occident. La riviere de Varta coupe cette Province, & paſſe au milieu.

La petite Pologne qui s'appelle auſſi la haute Pologne ne contient que trois Palatinats, Cracovie, Sandomir, & Lublin. Elle eſt bornée par la Maſovie & la grande Pologne au Septentrion, & le mont Crapat au midy; par la Ruſſie noire à l'Orient, & la Sileſie à l'Occident, & coupée par la Viſtule. La ville de Cracovie eſt la capitale de cette Province, & meſme de tout le Royaume.

Celuy qui en eſt Staroſta eſt non-ſeulement Gouverneur du Chaſteau, mais il eſt encore le conſervateur de la paix & de la tranquillité publique. Ce qui luy donne une grande étendue de juriſdiction ſur les habitans des villes, & ſur les Gentilshommes.

Quant aut grand Duché de Lituanie, bien que Jagellon eut commencé de l'unir à la Pologne l'an 1386. & qu'enſuite cette union euſt eſté renouvellée dans

dans l'assemblée tenue à Grodeck entre les Polonois & les Lituanois l'an 1413. neanmoins il retint toujours ses propres Ducs, & ne fut entierement réuni au Royaume que l'an 1501. par Albert Duc de Lituanie élû Roy de Pologne. Ce Duché contient huit Palatinats; sçavoir Vilna, Troki, Bressici, Nowogrodeck, Minsk, Mseislaw, Vitepsk, & Polosk. Il a cent lieuës de longueur, & cent cinquante de largeur. Il est borné par la Moscovie du costé du Septentrion & de l'Orient; par la Russie & la Volhinie vers le midi; & par la Samogitie, la Prusse & la Podlachie à l'Occident. Les principales rivieres de ce grand Duché sont le Niemen & la Dzwina.

La Province de Russie, qui fut unie à la Pologne par le Roy Casimir le Grand l'an 1341. est bornée par la Lituanie du costé du Septentrion, & par les Montagnes de Hongrie & de Transylvanie vers le Midy. Elle a la haute Volhynie & la haute Podolie à l'Orient; & la petite Pologne à l'Occident. Le Bug est la principale riviere qui passe dans cette Province, qui contient trois Palatinats, Leopol, Chelm & Belcz.

Il faut parler icy de la Pokutie, qui est du Palatinat de Leopol, & qui est un petit pays borné du Niestre au Septentrion, & du

& du Mont Crapat au Midy. Il fut vendu à la Pologne avec les villes de Sniatyn & de Kolomey sur la riviere de Prut, par Alexandre Palatin de Valachie, pour cinq cens onces d'argent. La principale ville de la Pokutie est Halicz sur Niestre, où Louis Roy de Pologne & de Hongrie transfera l'Archevesché de Leopol l'an 1375. dans le dessein de joindre à la Hongrie la Russie, la Podolie, & la Pokutie, à cause de leur fertilité. Mais toute la Noblesse Polonoise se souleva contre cette entreprise, & en fit grand bruit dans une Diete. Ainsi cet Archevesqué fut rétabli à Leopol.

La Prusse est une Province de Pologne bornée par la Mer Baltique au Septentrion; la grande Pologne & la Masovie au Midy; la Lituanie à l'Orient, & la Pomeranie à l'Occident. Elle est celebre par les longues & cruelles guerres qu'elle a causées à la Pologne. Les Chevaliers de l'Ordre Teutonique ayant esté chassés de la Syrie par les Sarrazins, furent receus par Conrad Duc de Prusse, & frere de Lescus Roy de Pologne. Ce Prince ne pouvant se defendre des incursions continuelles des Prussiens idolatres, appella ces Chevaliers à son secours l'an 1228. Il leur promit la moitié de tout ce qu'ils pourroient conquerir en Prusse, & leur

donna cependant la Province de Culm pour en jouïr, en attendant qu'ils eussent fait quelque conqueste. Ce qui a esté la source des differends que la Pologne a eus ensuite avec l'Ordre Teutonique. Car la puissance des Chevaliers vint à tel point, qu'aprés s'estre emparés de toute la Prusse, ils donnerent plusieurs combats aux Polonois, qui n'ont jamais pû les chasser entierement, bien qu'ils ayent quelquefois gagné de grandes Batailles contre eux comme celle que Jagellon gagna contre Grunwald & Tanneberg l'an 1400.

L'orgueil de ces Chevaliers monta si haut qû'ils voulurent qu'on les appellât Messeigneurs, & non Mes Freres comme on faisoit auparavant, parce qu'ils estoient Religieux. Le grand Maistre Ulric Zolner s'opposa à ce faste, mais inutilement. Ces Chevaliers, quelque desavantage qu'ils eussent quelquefois avec la Pologne, ne laissoient pas de continuer à luy faire la guerre. parce qu'ils estoient assistés des Empereurs & de la Maison d'Austriche ennemie des Polonois, qui s'est toujours opposée à leurs avantages, & a favorisé leurs ennemis. Pour faire voir par un seul exemple que cette Maison n'a jamais esté bien-aise que les Polonois rentrassent dans la Prusse, je diray que

que Sigismond Roy de Pologne, ayant envoye des Ambassadeurs à la Diete d'Ausbourg l'an 1530. pour y faire voir le droit qu'il avoit sur cette Province, le differend fut terminé en faveur de la Pologne. Mais l'execution en ayant esté remise à l'Empereur Charles-Quint, la resolution de la Diete n'eut aucun effet.

Ces Chevaliers vivoient dans une telle indépendance, qu'ils ne deferoient pas mesme aux jugemens des Souverains Pontifes. Locticus Roy de Pologne, ayant envoyé, à Avignon pour se plaindre de ce que ces Religieux usurpoient une de ses Provinces, le pape leur ordonna de la restituer sous peine d'excommunication. Mais ils se moquerent ce cette menace; & ne voulurent point rendre le pays qu'ils occupoient. Sous le mesme Locticus, le Chancelier de Pomeranie homme factieux; & ennemi de ce Roy, conceut le mauvais dessein de livrer cette Province aux Marquis de Brandebourg. Mais il fut pris, & arresté dés le commencement de cette pernicieuse entreprise. Neanmoins le Roy luy pardonna à la priere de ses freres. Cependant ce Chancelier qui vouloit se vanger de l'affront qu'il croyoit avoit receu, remit bien-tost aprés aux Marquis de Brandebourg plusieurs villes de Pomeranie, & mesme

me celle de Dantzic, excepté la citadelle qu'un nommé Bogussa défendoit pour le Roy de Pologne à qui il en donna avis. Mais comme les ennemis le pressoient, il appella à son secours les Chevaliers Teutons. Bogussa les receut donc, & leur donna la moitié du gouvernement de la citadelle de Dantzic, à condition qu'ils la défendroient une année entiere à leurs dépens. Ainsi non-seulement la citadelle fut conservée, mais la ville fut mesme reprise. Ce succés ayant enflé le cœur à ces Chevaliers les porta à vouloir estre seuls les maistres de la Citadelle, quelque plainte que peussent faire contre-eux Bogussa & ceux qui tenoient le parti de Locticus. Ce qui donna sujet à une grande guerre qui se continua ensuite long tems en differentes reprises.

Ensuite Casimir le grand fils de Locticus ayant renouvellé ses plaintes contre ces Religieux; & le Pape les ayant excommuniés, s'ils ne rendoient cette Province usurpée, ils se moquerent du Pape, & de son excommunication. Enfin par la paix que Casimir III. fit avec ces Chevaliers, il fut accordé que leur grand Maistre seroit reconnu Prince & Senateur de la Republique sous la protection & l'obeïssance de la Pologne. Quelque tems aprés la Prusse fut divisée en Royale & Du-

Ducale. Albert de Brandebourg grand Maistre de l'Ordre Teutonique ayant embrassé le Lutheranisme, & s'estant marié se cantonna dans cette Province: & Sigismond luy ceda la Prusse Ducale, à condition d'être vassal de la Pologne. Mais par la paix d'Olive faite l'an 1660. la souveraineté de la Prusse Ducale a esté cedée à l'Electeur de Brandebourg.

Il n'y a donc plus aujourd'huy que la Prusse Royale qui appartienne aux Polonois. Et bien qu'elle soit du Royaume de Pologne, elle a neanmoins des loix, & des privileges particuliers, comme son tresor & son Tresorier; & losque le Roy convoque l'arriere-ban la Noblesse n'est pas obligée de sortir des frontieres du Royaume. Cette Province est divisée en trois Palatinats, Culm, Marienbourg, & Pomeranie. Ses principales villes sont Thorn sur la Vistule, Elbing à une lieue du Frischlaff, & Dantzic qui est la plus considerable, & la capitale du Palatinat de Pomeranie, qui comprend tout le pays qui est à l'Occident de la Vistule jusques aux confins d'Allemagne.

Sur les costes de la Prusse on trouve de l'ambre que les flots de la mer jettent sur le rivage, & que les pescheurs recüeillent avec des filets. Cet ambre est mol. Mais il est durcit ensuite bientost. Tellement

 qu'on

qu'on le peut travailler au tour & au burin, & luy donner telle forme qu'on veut. On en trouve encore dans certains grands étangs de cette Province; & principalement dans ceuz de l'Evesché de Varmie. Dans toute la Prusse Royale il y a quantité de lacs fort poissonneux. Dans le Palatinat de Mariembourg il y a celuy de Drausen qui forme la riviere d'Elbing, laquelle se décharge dans le Frischhaff qui est un sinus de la mer Baltique d'environ vingt lieuës de long, & deux de large. Dans le Palatinat il y a un lac qui à sept lieuës pe long cinq de large. Il est entre Konicz & Schochaw. C'est de ce lac que nît la riviere de Bro qui entre dans la Vistule à quatre lieues au dessus de Culum. Dans le mesme Palatina, & proche de Dantzic il y en a encore trois autres presque aussi grands. Dans celuy de Culm, & dans l'Evesché de Varmie il y en a une si grande quantité qu'il seroit ennuyeux de les rapporter tous en particulier.

La Masovie a la Prusse au Septentrion, la petite Pologne au Midy, la Podlachie à l'Orient, & la grande Pologne à l'Occident. La Vistule & le Bug sont les principales rivieres qui l'arrosent. Pendant la vie de Casimir le grand cette Province commença à se

se réünir au Royaume par Ziemowit qui en estoit Prince. Mais elle n'y fut veritablement réünie que par la mort des Ducs Jean & Stanislaus sous le regne de Sigismond I. l'au 1526. Elle ne contient qu'un seul Palatinat qui prenoit autrefois le nom du bourg de Czersk, mais qui prend aujourd'huy celuy de la Province.

La Samogitie qui est une dèpendance du Duché de Lituanie, est bornée par la Curlande au Septentrion, & la riviere de Niemen au Midy. Elle a la Lituanie à l'Orient, & la mer Baltique à l'Occident. Cette Province receut la foy de JESUS-CHRIST l'an 1413. par le soins du Roy Jagellon qui se dounoit la peine d'instruire luy-mesme ces peuples: parce qu'ils n'entendoient point les Prestres Polonois. Les principaux bourgs de la Samogitie sont Rosienie sur la riviere de Dubissa, & Miednich. Elle n'a aucun Palatinat. Mais elle est divisée en plusieurs Starosties, c'est-à-dire, Capitaineries, & le premier Starosta est Senateur.

Comme la Curlande dépend de la Pologne, & qu'elle est frontiere de la Samogitie, il ne sera pas aussi hors de propos d'en parler icy. Cette Province se divise en deux parties, la Curlande & la Semigalle. La riviere de Dzwina la separe

re de la Livonie du côté du Septentrion. Elle a la Samogitie au Midy, la Lituanie à l'Orient, & la mer Baltique à l'Occident. Ce pays obeït à un Prince vassal & feudataire de la Pologne depuis l'an 1561. que Gothofredus Ketler grand Maistre des Chevaliers Teutons en Livonie ayant volontairement quitté sa Charge, remit à Nicolas Radziwil pour Sigismond Auguste toute la Livonie avec la ville de Riga qui en est la capitale: & Sigismond Auguste luy donna la Curlande & la Semigalle qui faisoient partie de la Livonie, à condition de relever de la Pologne. La ville de Mittauw en Semigalle, est à present la capitale de ce petit Estat, & la residence du Duc.

La haute Volhynie s'étend depuis la Polesie au Septentrion jusques à la haute Podolie au Midy; & depuis la basse Volhynie à l'Orient jusques à la Russie noire à l'Occident. Ses principales villes sont Lucko, ou Lusuc, ou Luceorie sur la riviere de Ster; & Kremieniec qui est sur une éminence au bord de la riviere d'Ikwa à huit lieves de Luceovie vers le Midy.

La Province de Podlachie qui fut unie à la Pologne l'an 1569. est bornée par la Lituanie vers l'Orient, & par la Masovie vers l'Occident. Elle n'a que dix lieues de large. Mais elle trente lieues de long. Ses villes principales sont Augustow & Bielsk qui donne le nom au Palatinat.

CHAPITRE III.

De la situation de la Pologne.

LA Pologne s'étendoit autrefois depuis la Mer Noire jusques à la Mer Baltique; & depuis la Moscovie jusques en Hongrie. Mais comme tous les Estats du monde sont sujets à de grandes revolutions; aussi il ne faut pas s'étonner si la Pologne est aujourd'huy d'une bien moindre étendue. Car si l'on peut dire que toutes les Republiques en general sont envisagées de leurs voisins comme un pays qu'ils souhaitent de s'assujettir, on le peut dire encore plus particulierement de celle de Pologne, tant par la maniere de son gouvernement, que par la cupidité insatiable de tous ses voisins, dont les plus formidables sont les Turcs, les Tartares, & les Moscovites.

Il y a déja long-tems que les Turcs luy ont enlevé la Valachie, & la Moldavie. Ensuite les Cosaques revoltés par le mauvais traitement de la Noblesse; & par la contrainte où ils étoient de n'oser faire des courses sur la Mer noire, ont donné lieu

lieu aux Turcs de vinir en Ukraine ſous le regne du Roy Michel , & de prendre la ville de Caminec capitale de la haute Podolie, & a ſeule place forte que les Polonois euſſent ſur cette frontiere. Cette funeſte guerre a continué aprés la mort du Roy Michel ſous Jean III. & n'a fini que par la paix que les Polonois furent contraints de faire à Zurawno en Pokutie. Car l'armée des Turcs & des Tartares ſe trouva cette année ſi grande & ſi formidable , qu'elle eſtoit de plus de cent quatre-vingts mille combattans : & au contraire celle des Polonois ſi foible ; qu'elle n'eſtoit pas de plus de douze mille hommes ; parce qu'une partie de celle de Lituanie ne l'avoit pas encore jointe, & que le Prince Michel de Radziwil qui en eſtoit petit General, l'aſſembloit auprés de Leopol pour la mener au camp où il ne put jamais paſſer, les Infideles eſtant ſi forts qu'ils n'y laiſſoit entrer perſonne. Ainſi ce petit General ſe reſolut d'attendre à Leopol, avec le Marquis de Bethune & le Milord Hyde Ambaſſadeur du Roy d'Angleterre l'évenement ou d'une paix, ou d'un combat. En effet bien-toſt aprés la paix fut faite avec les Turcs. Le Roy Jean en donna avis au Prince Michel de Radziwil , & luy manda d'en envoyer promptement la nouvelle à la Reine qui eſtoit

eſtoit demeurée à Janowiecs ſur la Viſtule, vis-à-vis de Caſimirs.

Par cette paix les Polonais cederent aux Turcs la Podolie & l'Ukraine, qui eſt le meilleur pays qui fut dans l'étendue de leurs Eſtats. Car la terre y eſt ſi graſſe & ſi fertile qu'on ne la fume jamais ; qu'on ne la ſeme que tous les deux ans ; & que neanmoins elle rapporte du bled tous les ans : les aſperges y croiſſent dans los champs ſans les cultiver ; & les foreſts ſont pleines d'arbes frutieres dout les fruits ſont fort bons. La perte de l'Ukraine eſt d'autant plus conſiderable qu'il y a quantité de ſalpetre pour faire de la poudre dont la Pologne a plus de beſoin qu'aucun autre pays ; parce qu'elle eſt ouverte de tous côtez, & par conſequent expoſée aux incurſions de quantité d'ennemis. Voila la derniere perte, & la plus grande que la Pologne ait faite avec la Porte. Ainſi cette Republique ſe trouve maintenaut bornée du coſté de l'Orient par la Ruſſie noire.

Si les Turcs & les Tartates ſont les ennemis irreconciliables des Polonois , à cauſe de la grande difference de Religion , ſe conſiderent les uns & les autres comme des beſtes, les Moſcovites ne le ſont pas moins, tant par la difference d'inclination que par celle de la Religion ; tous

tous les Moscovites estant Schismatiques Grecs, & les Polonois estant presque tous Catholiques. Ainsi dans les dernieres guerres que ces peuples ont eues ensemble, les Moscovites ont enlevé aux Polonois les Duchez ou Palatinats de Smolensko, de Severie, & de Czernichowie qui estoient du Duché de Lituanie, avec celuy de Kiowie, dont la jouissance leur a esté laissée par une treve seulement, & non par aucun Traité de paix fait entr'eux. Ce qui fait que les Polonois peuvent pretendre de recouvrer un jour ces Provinces. Mais c'est ce qu'ils ne feront pas. Au contraire ils prolongent de tems en tems la treve avec les Moscovites,

Cependant l'on peut dire que de la maniere que ces deux Nations font la guerre, les Polonois sont à l'égard des Moscovites ce que les François sont à l'égard des Espagnols. Car comme en pleine campagne les François ont l'avantage sur les Espagnols, les Polonois l'ont de mesme sur les Moscovites, lorsqu'ils ne sont pas retranchés, quand mesme leur armée seroit de beaucoup plus forte. Mais il faut dire aussi que si la nature leur a donné moins de courage, elle leur a donné plus d'artifice. J'aurois beaucoup d'exemples à rapporter pour prouver cette verité. Mais je me contenteray de dire que l'an

l'an 1581. le Roy Estienne Batori les avoit reduits à tel point qu'ils luy demandoient tres-instamment la paix. Ce que ne pouvant obtenir de ce Prince aux conditions qu'ils desiroient de luy, ils envoyerent au Pape pour le prier d'en vouloir estre l'arbitre : tant il est vray qu'ils sont artificieux, & qu'ils se servent de toute sorte de moyens pour arriver à leur fin. Car, comme j'ay dit, ils sont tous Grecs Schismatiques, & ne reconnoissoient point le Pape pour Chef de leur Eglise. Cependant ils ne laisserent pas de s'adresser à luy, & de luy faire entrevoir quelque rayon d'esperance d'embrasser la Foy Catholique. Ce que le Pape croyant envoya aussitost en Moscovie Antoine Possevin, à qui le grand Duc fit paroître beaucoup d'inclination de rentrer dans l'Eglise. Mais ce ne fut que pour venir à bout de son dessein, qui estoit seulement de pouvoir faire par l'extremise de ce Nonce ou une paix ou une tréve, comme il fit veritablement. Car quelque avantage que le Roy de Pologne eut sur les Moscovites, il leur accorda neanmoins par la mediation du Pape une tréve de dix ans, & leur rendit tout ce qu'il avoit pris sur eux. Mais aussi le Duc de Moscovie luy ceda tout ce qu'il tenoit en Livonie.

Que si l'on est surpris d'apprendre que les

les Moscovites ayent demandé la mediation du Pape, on le doit estre encore davantage de voir qu'ils ayent imploré le secours pu grand Seigneur contre Uladislaus IV. Roy de Pologne, dans la guerre qu'ils eurent contre luy au commencement de son regne l'an 1633.

Comme j'ay demeuré long-tems en Liteanie, & que ce pais est sur la frontiere des Moscovites, je puis dire aussi que j'y ay appris que ces peuples ont toujours tenu à l'égard de la Pologne la mesme conduite que l'Histoire nous apprend que les Espagnols ont tenue à l'égard de la France. Car ils ne sont jamais entrés dans ceRoyaume que lorsqu'ils l'ont veu extrémement embarassé, & ses forces occupées ailleurs. Les Moscovites estoient dans une pleine paix avec les Polonois depuis le traité conclu avec le Roy Uladislaus IV. l'an 1634. par lequel ils luy cederent les Duchês de Serverie & de Czernichowie avec cent milles d'étendue au delà. Cependant contre une paix qui paroissoit si bien établie, ils n'eurent pas plûtost appris la grande irroption que les Suedois firent en Pologne 1655. qu'ils entrerent en Lituanie avec une armée de soixante mille hommes, & prirent la ville & le chasteau de Vilna.

Quoique j'aye dit que la conduite des Mosco-

Moscovites à l'égard de leurs voisins ressembloit à celle des Espagnols, il faut avouer neanmoins qu'ils ont des qualités bien differenses. Car les Espagnols sont civils & humains : & les Moscovites au contraire sont fort grossiers & extrémement cruels. Les exemples que j'en rapporteray prouveront ce que je viens de dire.

Le Roy Jean Casimir ayant fait la paix avec le Roy de Suede alla en Lituanie avec toute son armée. Il reprit d'abord la ville de Vilna capitale de ce grand Duché; mais le chasteau se défendit opiniâtrement; parce que le Moscovite qui y commandoit estoit si cruel, que personne n'eut osé parler de se rendre. Ce n'est pas là neanmoins en quoy sa cruauté doit estre blâmée : mais bien en ce que tenant un Prestre prisonnier il le fit mettre dans un grand mortier, & le fit jetter en l'air comme une bombe. Ce château fut ensuite repris par le moyen de quelques Officiers étrangers qui se voyant pressés par les Polonois, & craignoient de n'avoir point de composition se saisirent du Gouverneur, & le remirent entre les mains du Roy de Pologne qui ordonna qu'on qu'on luy coupât la teste, à cause la cruauté qu'il avoit evercée sur ce Prestre. Comme il n'y avoit point de bourreau pour faire

faire cette execution, le cuisinier de ce Commandant s'offrit pour la faire, disant qu'il luy couperoit bien la teste avec son gros couteau de cuisine ; & qu'il êtoit bien aise de se vanger de tous les mauvais traitemens qu'il en avoit receus. En effet il la luy coupa sur une poutre comme une grosse piece de bœuf, & luy donna plusieurs coups avant de la luy pouvoir entierement couper.

Estienne Batori Roy de Pologne alla assieger la ville de Polotta en Moscovie, l'an 1579. Aprés une resistance tres-vigoureuse les assiegés ne pouvant plus tenir parlerent de se rendre ; & la capitulation en fut faire du consentement de la garnison & de tous ceux de la ville, excepté de l'Evesque & du Gouverneur qui animoient continuellement les soldats & les bourgeois à se défendre, leur representant qu'il estoit plus honorable de souffrir la mort pour la défense de leur Prince, que de se rendre pour conserver leur vie. En effet l'Evesque ni le Gouverneur ne voulurent point signer la capitulation, & se retirerent dans l'Eglise de sainte Sophie, d'où Estienne Batori les fit tirer, & les donna en garde au Trisorier de Lituanie. La garnison Polonoise estant entrée dans la Ville pour en prendre possession, & recevoir des Moscovites les munitions

nitons de guerre, on y trouva des marques d'une cruauté horrible qu'ils avoient exercée sur des Polonois prisonniers. Car on en vit de déchirés cruellement ; d'autres qui n'estoient qu'à moitié bouillis dans de grandes chaudieres avec les mains liées derniere le dos ; & d'autres fendus & eventrés. Ce que les Polonois ayant veu avec indignation furent sur le point de se jetter sur toute la garnison Moscovite. Mais le Roy Estienne les en empescha, ne croyant pas qu'aucune raison pût permettre de violer la foy donnée. Ainsi il renvoya les Moscovites en leur païs, & leur fit donner deux Compagnes de Cavalerie pour les escorter, & empescher que personne ne leur fit aucun tort. Je pourrois apporter quantité d'exemples semblables. Mais il suffit de ce que je viens de dire pour prouver que les Moscovites sont naturellement cruels.

Je reviens maintenant à cette grande irruption que le Roy de Suede fit en Pologne. Elle fut telle que Roy Jean Casimir & la Reine Louise Marie sa femme furent obligés de sortir du Royaume, & de se retirer en Silesie. Car presque toute la Noblesse, & l'armée Polonoise mesme les avoient abandonnés, & avoient suivi la rapidité de la fortune

du Conquerant. Mais Polonois ayant en ſuite remarqué la faute qu'ils avoient faite d'avoir ainſi lâchement abandonné leur Roy, & ceux qui eſtoient demeurés fideles ayant repris courage ſous la conduite du general Czarneski, chaſſerent peu à peu les Suedois qui s'étoient emparés du Royaume, & meſme de la ville de Cracovie qu'ils avoient priſe en trois jours. Ils les contraignirent donc de ſortir entierement de Pologne, & de faire en ſuite la paix qui fut concluë dans l'Abbaye d'Olive.

La grandeur d'un Prince cauſe toujours beaucoup de jalouſie à ſes voiſins; & fait qu'ils ſe liguent tous contre luy. Ce qui eſt ſi veritable que ſi un Conquerant à envahi le pays d'un autre Prince, ceux meſme qui auparavant eſtoient ennemis de ce Prince malheureux viennent auſſi toſt à ſon ſecours. Le Roy de Suede s'étant emparé de toute la Pologne dans le tems que les Polonois avoient la guerre avec les Coſaques, qui avoient aſſiegé Leopol; les Moſcovites qui eſtoient auſſi entrés en Lituanie quitterent auſſitoſt ce Duché, & allerent attaquer les Suedois en Livonie, afin de faire une grande diverſion: & les Tartares qui ſont ennemis de tous les Chreſtiens, & principalement des Polonois, vinrent non-ſeulement

ment au ſecours du Roy de Pologne avec une puiſſante armée, mais ils obligerent encore les Coſaques de lever le Siege de Leopol, & de ſe joindre à eux pour ſecourir les Polonois.

La raiſon qui porta alors les Moſcovites & les Tartares à ſecourir les Polonois, fut la meſme qui porta auſſi l'Empereur à leur envoyer des troupes, mais qu'il leur vendit bien cher. Car il falut luy engager pour quelques années les ſalines du Royaume, deſquelles il fit tirer une ſi grande quantité de ſel qu'elles furent preſque ruinées. Et outre l'avantage que l'Empereur retiroit de ces ſalines, il avoit encore un intereſt particulier d'aſſiſter le Roy de Pologne contre les Suedois; tant par la jalouſie qu'il avoit de la puiſſance de la Suede, que par le deſſein que la Maiſon d'Auſtriche a toujours eu ſur la Couronne de Pologne, comme ſur un Eſtat electif, qu'elle eſpereroit pouvoir rendre dans la ſuite facilement hereditaire, comme elle a fait ceux d'Hongrie & de Boheme.

Cette conduite intereſſé, eſt ſi ordinaire à la Maiſon d'Auſtriche que Guſtave Roy de Suede eſtant entré en Pologne l'an 1629. & faiſant de grands progrés en Pruſſe, l'Empereur qui craignoit que les Polonois ne fiſſent la paix avec la

Suede, leur envoya du secours pour les obliger à continuer la guerre. Mais ce secours leur fut à charge. Car l'année suivante Valstein qui le commandoit à la place du Colonel Arnheim demanda avec beaucoup de fierté & d'orgueil la recompense de ses services, sans se souvenir que Sigismond Roy de Pologne avoit assisté si genereusement l'Empereur contre les Turcs en Hongrie; & que les Polonois en avoient souvent usé de mesme, sans en avoir jamais receu, ni demandé aucun payement. Neanmoins le Roy Sigismond fit donner cinquante mille ducats aux troupes de l'Empereur, bien qu'il ne les eut pas promis.

Les Polonois ayant fait une tréve de cinq années avec le Roy de Suede, Philippe IV. Roy d'Espagne envoya le Comte de Solre en Ambassade en Pologne, pour representer au Roy Sigismond qu'il ne trouveroit jamais de tems plus favorable pour prendre les armes contre un Prince qui avoit usurpé sur luy la Suede; & qui sans se contenter de l'avoir dépouillé de ce Royaume, luy avoit enlevé depuis la Livonie; que s'il ne s'opposoit à luy il luy enleveroit encore la Prusse; & que l'avis qu'il luy en faisoit donner n'estoit que pour son avantage. Cet Ambassadeur avoit dans son instruction: de bien

bien representer tous ces inconveniens au Roy de Pologne, afin de luy persuader de rompre la tréve qu'il avoit faite avec le Roy de Suede; & de ne point écouter les Senateurs qui vouloient la maintenir: au contraire d'attaquer Gustave, afin de recouvrer son propre pays. En sorte que par cette diversion les Suedois ne pussent venir secourir leurs alliés en Allemagne.

Le Comte de Solre s'en estant retourné, laissa aupres de Sigismond le Baron d'Ausch Flamand qui observoit toutes les actions de ce Roy, & luy faisoit esperer que son Maistre ne manqueroit pas de le secourir avec une puissante armée navale. Mais alors le Conseil d'Espagne avoit bien un autre dessein qui estoit de s'opposer aux Holandois, & empescher le commerce qu'ils faisoient par mer. En effet l'armée navale que le Roy d'Espagne avoit promise au Roy de Pologne ne parut point. Ainsi toutes ces belles promesses ayant esté sans effet, Sigismond maintint la tréve qu'il avoit faite avec Gustave; & par ce moyen la guerre cessa en Prusse.

Avant que la Maison d'Austriche eut l'Empire, les Allemans estoient déja ennemis des Polonois, & les traversoient en tout ce qu'ils pouvoient. Ce qui paroî-

tra par les choſes que je vais rapporter. Uladiſlaus Jagellon Roy de Pologne avoit la guerre contre les Chevaliers Teutons qui tenoient la Pruſſe. Ce Prince ayant levé une puiſſante armée de Polonois, de Lituanois, & de Ruſſiens, eſtoit preſt d'accabler ces Chevaliers, & de les chaſſer entierement de ſon Royaume, lorſque l'Empereur Sigiſmond de Luxembourg l'envoya prier de trouver bon qu'il fut arbitre de leurs differens: & de leur accorder cependant une tréve de deux années. Jagellon accepta cette offre, & congedia ſon armée. Mais comme l'Empereur n'avoit fait accorder cette tréve à ces Chevaliers qu'afin de leur donner le tems de reſpirer, & pour faire diſſiper l'armée Polonoiſe, il ne ſe mit point auſſi en peine de terminer ce different. Au contraire il fut bien aiſe que les Polonois fuſſent diviſés, craignant que lorſqu'ils auroient chaſſé les Chevaliers Teutons, ils ne vinſſent avec toutes leurs forces reprendre la Sileſie que les Rois de Boheme avoient uſurpée depuis peu de tems.

Le Roy Jagellon voyant que l'Empereur Sigiſmond ne tenoit point la parole qu'il avoit donnée, luy envoya dire de ſe ſouvenir de ce qu'il luy avoit promis. Cet Empereur aprés beaucoup de délais,

& de remiſes, oubliant le ſervice que la Pologne luy avoit rendu contre les Turcs l'an 1414. lorſqu'elle les obligea de rendre à Sigiſmond tous les priſonniers qu'ils avoient faits, & de luy accorder une tréve de ſix années: & ſans ſe ſouvenir que Jagellon n'avoit point voulu accepter la Couronne de Boheme que les Heretiques Huſſites revoltés luy avoient offerte: au contraire qu'il les avoit exhortés à rentrer dans l'obeïſſance de l'Egliſe & de leur Prince; ſans conſiderer tous ces ſervices, & ſans examiner l'affaire, l'Empereur la jugea contre les Polonois en faveur des Chevaliers Teutons. Ce que le Roy Jagellon ayant appris luy envoya faire des reproches de ſon ingratitude & de ſon injuſtice; & luy fit dire qu'il renonçoit à ſon amitié. Surquoy Sigiſmond s'excuſa, & luy manda qu'il avoit eſté ſurpris par ces Chevaliers.

Encore que l'Empereur Sigiſmond ſçeut que le Roy Jagellon avoit un juſte ſujet d'eſtre indigné contre luy, il ne laiſſa pas de le venir voir. Mais ce fut dans le deſſein d'affoiblir la Pologne. Car il ſavoit que Vitold oncle de Jagellon eſtoit un Prince fort ambitieux; & que ſon neveu luy avoit donné une grande autorité en Lituanie. Il les vint donc voir tous deux à Luceorie le 16. de Janvier 1429.

ſous pretexte de ſe reconcilier avec eux ; mais en effet pour inſpirer ſecretement à Vitold des ſentimens de revolte. Il luy fit conſiderer qu'ayant autant de merite qu'il en avoit, il ne devoit pas dépendre de ſon neveu ; & qu'il foiloit qu'il pensât à ſe rendre au moins ſon égal. Il luy dit donc qu'ayant le pouvoir de créer de nouveaux Royaumes, comme eſtant Roy des Romains, il le feroit Roy de Lituanie, & luy en envoyeroit la Couronne avec tous les autres ornemens Royaux. Vitold luy répondit qu'il ne refuſoit point cette offre : mais qu'il ne la pouvoit accepter ſans l'agréement du Roy ſon neveu. Alors Sigiſmond alla trouver finement Jagellon, & luy repreſenta que pour l'honneur de ſa nation il ne devoit pas s'oppoſer à ce deſſein ſi le Senat vouloit y conſentir.

Les Senateurs s'eſtant aſſemblés, & Vitold eſtant preſent l'Archeveſque de Gneſne, qui avoit eſté gagné par Sigiſmond, ayant fait un long diſcours embarraſſé ſans conclurre à rien de certain, l'Eveſque de Cracovie ſe leva ; & reprenant aigrement le deſſein de Vitold, luy dit : De ſe ſouvenir des conditions dont le Roy & luy eſtoient convenus, qui avoient eſté confirmées par leur ſerment, par leſquelles ils avoient uni la Lituanie à la Pologne : que c'eſtoit une choſe honteuſe à un Prin-

ce

ce de ſon age, & qui avoit acquis tant de gloire, de faire paroiſtre une ambition ſi peu reglée qui cauſeroit infailliblement une infinité de malheurs aux Lituanois & aux Polonois: qu'il fit reflexion que l'offre de Sigiſmond eſtoit une offre envenimée, & un preſent funeſte; parce qu'il luy eſtoit offert par leur ennemi commun : que le deſſein du Roy des Romains n'eſtoit que de mettre la diviſion entre le Roy de Pologne & luy; afin de pouvoir cauſer à deux Princes deſunis tous les maux qu'il ne pouvoit leur faire tandis qu'ils ſeroient bien enſemble : qu'il fit plus de cas de tous les bien-faits qu'il avoit receus du Roy ſon Neveu & des Polonois, que de ces vaines & trompeuſes promeſſes du Roy des Romains : que les Allemans n'avoient jamais eu de veritable amitié pour luy ni pour le Roy : que pluſieurs fois ils avoient violé les conditions de paix accordées entre les deux Nations, & que ſous l'apparence de vouloir leur rendre de bons offices, ils leur en avoient rendu ſouvent de très-mauvais: qu'il conſiderât que le Roy l'avoit preferé à ſes propres freres, en luy donnant une authorité ſi grande en Lituanie: qu'il n'écoutât pas le pernicieux conſeil que Sigiſmond luy donnoit : qu'il eſperoit qu'un Prince ſi prudent & ſi penetrant ne s'y laiſſeroit pas ſurprendre: qu'il reviendroit à luy meſme,

 &c.

& ne ſouffriroit pas que tant d'actions ſi glorieuſes qu'il avoit faites, & la memoire de ſon nom fuſſent ſouillées par l'artifice de ſon ennemi.

Tout le Senat ſe ſouvela enſuite; & fut de l'avis de l'Eveſque de Cracovie. Ce qui mit Vitold ſi fort en colere qu'il ſortit du Senat, & dit en ſortant: que puis que cela ne plaiſoit pas aux Senateurs, il trouveroit bien les moyens d'y arriver par une autre voye. Ainſi le Senar ſe ſepara, & le Roy Jagellon retourna en Pologne. Mais Sigiſmond demeura durant quelque tems à Luceorie avec Vitold. Aprés quoy il s'en alla promtement en Hongrie, craignant que les Polonis qu'il avoit offenſes ne luy ſuſcitaſſent quelque mauvaiſe affaire. Et quelque tems aprés il envoya un beau preſent à Vitold, pour gage de l'union qu'ils avoient faite enſemble à certaines conditions:

Pendant ce tems Uladiſlaus Jagellon faiſoit tout ce qu'il pouvoir pour empeſcher que le conſeil que Sigiſmond avoit donné à ſon Oncle de ſe faire Roy de Lituanie, n'eut aucun effet. Il ſçavoit l'àlliance qu'il avoit faite avec les Chevaliers Teutons, par l'entremiſe de Sigiſmond, & à quoy elle tendoit. Vitold d'un autre coſté ne penſant qu'à la revolte, contraignoit les Lituanois à luy preſter

ſter un nouveau ſerment de fidelité, & établiſſoit des Garniſous dans les Places de Lituanie, frontieres de la Pologne.

Jagellon ne pouvant diſſuader ſon Oncle Vitold du pernicieux deſſein que le Roy des Romains luy avoit inſpité, & ayant appris qu'il devoit bien-toſt ſe faire couronner, donna ordre d'obſerver ceux qu'on luy envoyeroit, & de les ſurprendre en paſſant de Pruſſe en Lituanie. Le Chambellan de Poſnanie qui avoit receu cet ordre ſurprit aux frontieres de Pologne deux de ces envoyes, ſçavoir Baptiſte Cigale de Genes, & Sigiſmond Roth de Sileſie qui alloient trouver Vitold en Lituanie, & leur prit les lettres qu'ils luy portoient. Ces lettres eſtoient pour luy lever le ſcrupule, & le doute qu'il avoit qu'un Roy des Romains, ni un Empereur euſſent le pouvoir d'établir un ouveau Royaume. Ces envoyés portoient auſſi à Vitold les lettres patentes de l'erection du Duché de Lituanie en Royaume. De plus ils avoient pouvoir de traiter d'alliance avec les Chevaliers Teutons contre les Polonis.

Le Roy Jagellon ayant veu toutes ces lettres, commanda auſſi-toſt au meſme Chambellan de Poſnanie de retourner ſur les frontieres de Pologne. Car Sigiſmond envoyoit à Vitold une Ambaſſade d'Allemans, de Bohemiens, & d'Hongrois;

qui luy portoient la Couronne, & tous les ornemens Royaux, & qui devoient passer le lendemain. Les Ambassadeurs estoient déja arrivés à Francfort sur l'Oder, lors qu'ils apprirent que les Polonois avoient bouché tous les chemins. Ainsi ayant esté deux mois à Francfort sans avoir osé passer, ils s'en retournerent en Allemagne. Cependant Vitold qui avoit invité à Vilna tous les principaux Seigneurs de Lituanie, & de Russie, & les Chevaliers Teutons, pour assister à la ceremonie de son Couronnement, voyant avec dépit qu'il n'en pouvoit venir à bout, s'avisa d'inviter le Roy son Neveu, de venir à la chasse en Lituanie, esperent de le pouvoir porter à donner son consentement pour se faire couronner Roy. Mais le Senat de Pologne, qui connoissoit lo bonté & la facilité du Roy Jagellon, luy donna l'Evesque de Gracovie pour l'accompagner, afin qu'il ne fit rien sans son conseil. Le Roy estant arrivé à Vilna Vitold le pria d'aggréer son Couronnement, & de ne pas luy envier l'honneur de porter une Couronne. Le Roy répondit qu'il ne le pouvoit faire sans le contentement des Seigneurs Polonois qui luy avoient donné l'Evesque de Gracovie; afin qu'il ne fit rien que par son conseil. Aussit-ost Vitold envoya des gens à cét Evesque pour l'accabler de pro-

messes, & le prier de ne s'opposer pas luy seul à son élevation.

Ceux qui parlerent de la part de Vitold à l'Evesque de Gracovie, avoient ordre de luy dire: qu'il eut un peu d'égard à l'affront que ce Prince recevroit s'il n'estoit pas couronné Róy: qu'il souffrit au moins qu'il prit la Couronne pour un seul moment, & qu'il la quitteroit aussi-tost aprés: & que s'il s'apposoit opiniâtrement à son dessein, ils l'assurassent de l'avoir pour ennemi irreconciliable, qui feroit tout son possible pour le chasser de son Evesché comme son predecesseur. Mais cét Evesque autant insensible aux menaces qu'aux promesses, dit aux envoyés de Vitold: Qu'il le jugeoit trés-digne de porter uns Couronne. Mais qu'il ne pouvoir l'obtenir en Lituanie, sans violer le serment qu'il avoit fait touchant l'union de cét Estat avec la Pologne. C'est pourquoy il luy conseilloit de quitter ce pernicieux dessein; parce que bien loin qu'il luy deût acquetir de l'honneur, il luy causeroit une infamie éternelle, & avanceroit la ruine de la Patrie: qu'il ne se trompât pas en se persuadant que les Allemans, & les Chevaliers Tentous peussent estre des Alliés fidelles, estant les ennemis irreconciliables des Lituanois, & des Polonois: que leur dessein estoit d'affoiblir les uns & les autres; & d'amis

 tres-

tres-unis qu'ils estoient, les faire devenir ennemis mortels, afin de pouvoir venir à bout de ces deux Peuples, & les vaincre par leurs propres divisions : que c'estoit ceque le Roy des Romains ne pouvoit s'empescher de faire connoître en disant souvent: Qu'il avoit jetté un os entre deux chiens afin qu'ils se mordissent l'un l'autre, jusques à se déchirer entierement, & à se faire mourir. Cette réponse ayant perré de douleur le cœur de Vitold, le fit tomber malade de déplaisir, & sa mort qui arriva ensuite fit avorter le mauvais dessein qui Sigismond avoit conceu de desunir la Lituanie d'avec la Pologne.

J'ay rapporté cette Histoire un peu au long, pour faire voir que ce n'est pas d'aujourd d'huy que les Allemans taschent a'affoiblir les Polonis, aprés leurs avoir enlevé la Silesie ; & pour faire voir aussi que la trop grande puissance que les Roys donnent aux Grands Seigneurs, les jette bien souvent dans d'étranges embarras. Car le Roy Uladislaus Jagellon ayant donné trop d'autorité au Prince Vitold son Oncle, se vit sur le point de perdre non-seulement la Lituanie, mais encore la Pologne.

Par la Paix conclue dans l'Abbaye d'Olive prés de Dantzic le 3. May 1660. & dont le Roy de France voulut estre garant,

garant, les Polonis cederent la Livonie aux Suedois ; & la souveraineté de la Prusse Ducale à l'Electeur de Brandebourg. Pour la Silesie les Polonois l'ont perdue depuis si long-tems qu'ils ne pensent plus à la recouvrer. Car ils ont cela de particulier, qu'ils ne pensent plus à perte qu'ils ont une fois faite.

La Pologne est donc maintenant bornée du costé du Septentrion par la Livonie & la Moscovie : du costé du Midy par la Houte Hongrie & la Transilvanie : du costé de l'Orient par l'Ukraine qui appartient aux Turcs, & par les Duchés ou Palatinats de Smolensko, de Severie, de Czernicho Wie, & de Kiovvie que les Moscovites possedent : & du costé de l'Occident par la Silesie qui appartient à l'Empereur. Comme j'ay dit que la revolte des Cosaques evoit donné lieu à la perte de toute l'Ukraine, & à faite venir les Tartares en Pologne, il faut aussi que je parle de l'un & de l'autre de ces deux Peuples ; & premierement des Tartares.

CHAPITRE IV.

Des Tartares.

LEs Tartares qui ne combattent point en bataille rangée, & qui en fuyant tirent

tirent des flesches par derriere, semblent estre invincibles par leur pauvreté, & par leur vitesse; & n'estre nés que pour piller & appauvrir leurs voisins. Ils tirent leur origine des grands Tartares d'Asie. Ils partirent du mont Imaus, au delà de la merCaspienne l'an 1188. & s'étendirenr le long du Volga, du Tanais, & des lieux circonvosins, & dans cette peninsule que les Anciens appelloient *Taurica Chersonesus*, & qu'on appelle aujourd d'huy, la Krimée. Ce qui a fait qu'on leur a donné divers noms. Car on appelle Tartares de Krimée ceux qui habitent la peninsule; & Tartares Nogais ceux qui s'étendent juspues à la Riviere de Don ou Tanais, qui vient de Moscovie, & se décharge dans le Palus Meotide. Les uns & les autres sont appellés petits Tartares, pour les distinguer des grands Tartares d'Asie.

La Krimée se divise en deux parties, en Septentrionale & Meridonale. La partie Meridionale est coupée dans le milieu par des montagnes fort hautes, & presque inaccessibles. La Ville Capitale de cette presqu'Isle est Caffa, qui est un Port considerable sur la Mer noire du costé l'Orient, & que Mahomet Empereur des Turcs prit sur les Genois l'an 1475. Toute cette peninsule n'a que soixante dix-huit lieues

lieues de long, & quarante de large. Elle est environnée du Palus Sukamorzi vers le Septentrion: de la Mer noire au Midi & à l'Occident: & du Palus Meotide, & du Bosphore Cimmerien, qui la separent des Circasses vers l'Orient. Elle n'est jointe à la terre ferme que par un Isthme fort étroit vers le Septentrion, prés du Bourg de Precop. Depuis l'an 1188. que les Tartares vinrent dans cette peninsule, elle avoit toujours esté sous l'obeissance d'un seul Souverain indépendant du Grand Seigneur. Mais comme la division qui se met entre les Princes leur fait perdre souvent leurs Estats, ou leur premiere liberté; de mesme la Krimée devint sujette du Turc par la division de deux freres.

Le Kan des Tartares de Krimée appellé Machmetkirey, allié & ami des Turcs, avoit deux freres qui se revolterent contre luy; mais qui n'estant pas assés forts pour luy resister, eurent recours à Estienne Batori Roy de Pologne. Machmetkirey aprés les avoir demandés plusieurs fois à ce Roy, sans les avoir pu retirer, pria Amurath Empereur des Turcs, de les demander luy mesme. Ce que le Grand Seigneur fit, & obtint qu'on les luy envoyeroit à Constantinople, avec un Ambassadeur pour assister à la circoncision de son fils. Amurath ayant ces deux Princes en son pouvoir, ne

ne les rendit pas à Machmetkirey leur frere, estant bien aise de les retenir pour ostages de sa fidelité; & de le tenir par là malgré luy dans son devoir. Ce que Machmetkirey ne supportoit qu'avec beaucoup de peine.

Comme le Grand Seigneur avoit alors la guerre contre les Perses, il pria le Kan das Tartares, d'aller en Asie au secours des Turcs, luy promettant de luy rendre ses freres. Sur cette promesse Machmetkirey voulut bien luy rendre ce service. Il sorroit donc de Tartarie avec une puissante armée. Mais en traversant la Mengrelie, ayant appris que les Turcs avoient esté entierement défaits par les Perses, il rebroussa vers la Krimée. A son retour ayant appris qu'Amurath ne luy avoit pas renvoyé ses freres, il se mit dans une colere extreme. Le Grand Seigneur pour l'appaiser, luy envoya des presens avec des Ambassadeurs, pour s'excuser de ce qu'il n'avoit promis; disant qu'il avoit apprehendé, que s'il renvoyoit les deux Princes pendant son absence, ils ne luy fissent des affaires, l'assurant qu'il les luy remettroit bien-tost entre les mains. Mais ces deux Princes qui n'estoient pas soigneusement gardés à Constantinople, s'évaderent; & par le secours de quelques autres Tartares, & celuy des Moscovites, firent

rent de nouveau la guerre à leur frere, Alors Machmetkirey demanda du secours à Amurath, qui luy en promit; mais il ne luy en envoya point. Cependant le Kan chassa ses freres de Krimée sans le secours du Grand Seigneur, & ne doura point qu'Amurath ne les eut portés à luy faire ainsi une guerre civile. Il se persuada que s'il n'eut pas eu ce dessein, il y auroit déja long-tems qu'il luy auroit ranvoyé ses freres; ou du moins qu'il les auroit si bien fait garder, qu'ils n'auroient pu se sauver.

En ce mesme tems Amurath qui avoit encore la guerre contre les Perses, envoya demander du secours à Machmetkirey; non plus comme un ami, mais comme un maistre, & d'une maniere orgueilleuse & importune. Alors le Kan en colere contre le gland Seigneur luy fit plutost la guerre qu'il ne la luy déclara. Il s'en alla assieger la Ville de Caffa, & la pressa tellement en peu de jours, que les Turcs qui n'étoient pas preparés à la défendre; parce qu'ils n'avoient rien à craindre d'un Prince qui estoit leur allié, avoient resolu de se rendre dans deux jours, s'ils n'estoient secours. Alors Amurath qui craignoit tout du Kan, fit venir un Tartare appellé Aslan, qu'il tenoit prisonnier depuis long-tems, & qu'on disoit estre frere naturel

turel de Machmetkirey. Il luy parla d'une maniere obligeante, & luy dit que s'il vouloit luy obeïr il l'éleveroit à de grands honneurs; que le Kan des Tartares luy avoit déclaré la guerre sans aucun sujet; qu'il gouvernoit la Krimée d'une maniere tirannique; qu'il mal-traitoit horriblement les Tartares. Tellement qu'ils ne pouvoient plus supporter sa domination, que s'il prenoit la resolution d'aller en Krimée, il luy donneroit de l'argent, & une armée pour délivrer son pays de cette cruelle tirannie. A ces paroles Aslan qui estoit auparavant miserable fut transporté de joye, se voyant tout d'un coup non seulement hors de prison, mais encore Prince des Tartares, & accepta l'offre qu'Amurath luy fit. Ainsi il fut déclaré Viceroy de Tartarie, sous la protection du Grand Seigneur, à qui il en presta le serment, & promit d'estre fidelle à tous ses successeurs à l'Empire Ottoman. Ensuite ayant receu l'Etendart d'or comme une marque d'investiture, in partit de Constantinople avec quarante Galeres commandées par le General Ochiali; & arriva en peu de jours à Caffa, dans le tems que cette Ville estoit sur le point de se rendre à Machmetkirey.

Aslan ayant secouru la Ville de Caffa, tascha de gagner par des presens, & des promesses les esprits de tous les principaux Tar-

tares, & de les porter ou à tuer le Kan, ou à le luy livrer en vie. Ce qu'il n'eut pas beaucoup de peine à faire executer; parce que le Grand Seigneur luy avoit donné quantité d'argent; & que tous les Orientaux sont fort aisés à corrompre. Ainsi en ayant gagné plusieurs, & mesme quelques-uns des plus affidés du Kan, il le fit massacrer, avec ses deux fils. Ensuite il fut reconnu Kan des Tartares, & s'acquit l'amitié & l'affection de tous ses sujets, par les grandes liberalités qu'il leur fit. Voila de quelle maniere les Tartares de Krimée, qui jusques alors avoient esté libres, d'amis & d'Alliés de l'Empire Ottoman en devinrent Vassaux; & voila aussi quelle est la fin qu'on doit attendre d'une alliance faite avec les Turcs.

Il faut ensuite reprendre la Relation des Tartares, & dire qu'ils sont si barbares si cruels, & si imperieux qu'ils méprisent tous les Chrestiens, & les considerent comme des bestes. Tellement que quand ils ont l'avantage sur eux, ils leur imposent des conditions insupportables. Ainsi les Tartares qui habitent le long du Volga en imposérent de fort honteuses aux Moscovites, en se les rendant tributaires environ l'an 1470. Aprés avoir ravagé la Moscovie, & pris une partie du pays, ils firent la Paix avec les Moscovites, aux conditions que

que leur Duc payeroit aux Tartares tous les ans, un tribut qu'il ſeroit obligé de faire porter chés eux avec chevaux; qu'il iroit luy meſme à pied avec tous les Grands de ſa Cour au devant de celuy qui le viendroit demander, quand ce ne ſeroit qu'un poſtillon; qu'il luy preſenteroit à boire avec grand reſpect un pot de lait de Cavale: que ſi en peuvant il s'en répandoit quelque goute ſur le crin de ſon cheval, le Duc ſeroit obligé de la lécher luy meſme avec ſa langue; qu'il feroit étendre une fourrure de belles Martes zebellines, ſous les pieds de celuy qui liroit les Lettres du Prince des Tartares; que luy & tous les Grands de Moſcovie les écouteroient lire à genoux; & qu'ils obeïroient aveuglement à tous ſes ordres, quand meſme il leur commanderoit de faire la guerre aux Chreſtiens.

L'an 1226. ſous le regne de Boleſlaus Pudicus, les Tartares de Krimée firent une horrible irruption en Pologne. Ils coururent tout le Palatinat de Lublin; & ayant paſſé la Viſtule à Zavichoſt, ils ravagerent le pays & firent un grand butin qu'ils emmenerent en Ruſſie. Aprés s'en eſtre déchargés ils revinrent encore en Pologne, où ils exercerent une plus grande cruauté. Et comme ſi tout le Royaume n'eut pas eſté ſuffiſant pour aſſouvir leur avidité inſatiable, ils paſſerent juſques en Sileſie. Ce fut là que les Ducs d'Oppelen, de Ratibor, & de Lignitz s'eſtant joints aux Chevaliers Teutons, & aux troupes de la grande Pologne reſolurent de les attaquer. Mais malheureuſement ils furent eux meſmes défaits; & le carnage fut ſi grand que ces Barbares emporterent avec eux neufs ſacs, pleins des oreilles qu'ils couperent aux Chreſtiens aprés le combat fini.

Quelque tems aprés, ſous le meſme regne les Tartares revinrent en Pologne avec une grande armée, accompagnés de Leon & de Romain Ducs da Ruſſie, leſquels bien que Chreſtiens, ne laiſſoient pas de ſe joindre à ces infideles. Ceux-cy aprés avoir ravagé les Palatinats de Lublin, de Sandomir, & de Cracovie, ſe retirerent dans leur pays. Mais les Ducs de Ruſſie ayant auſſi voulu ſe raſſaſier de butin, firent des courſes juſques en Maſovie & en Lituanie, où Boleſlaus les défit. Et Romain fut tué enſuite à Zavichoſt, qui eſt une petite Ville ſur la Viſtule, à deux lieues au deſſous de Sandomir. Comme ſi ces premieres incurſions que les Tartares avoient déja faites en Pologne n'euſſent ſervi que d'appaſt pour les y attirer plus ſouvent, ils y revinrent encore ſous le regne de Leſcus Niger, l'an 1279. avec une armée effroyablé. Ils y firent tant d'eſclaves

ves que les ayant comptés auprés de Ulodzimirs, qui eſt une Ville de la haute Volhynie, ſur la frontiere de Ruſſie, ils trouverent qu'ils avoient enlevé plus de vingt mille filles.

On peut dire que les Tartares ont fait des irruptions en Pologne, ſous le regne preſque de tous les Rois. Sous celuy de Jean Albert, ils en firent une Volhynie l'an 1493. Et ſous le meſme regne s'eſtant joints aux Turcs, ils en firent une ſi grande, qu'aprés avoir ſaccagé Premiſlie, Jeroslavie, & pluſieurs autres Villes, ils emmenerent plus de cent mille perſonnes de tout ſexe, & de toute condition. Tellement que la Thrace, la Scythie, & preſque toute l'Aſie ſe trouva remplie d'Eſclaves Polonois.

Les Tartares ſont extrémement endurcis. Ils paſſent les rivieres en hiver lors qu'il n'y a point de glace. Ce qui vient ſans doute de ce que les meres lavent leurs enfans avec de l'au toute froide. Pour paſſer les grandes rivieres comme le Boryſthene, chacun d'eux fait pluſieurs fagots de jonc ou de roſeau, qu'il attache à deux perches. Aprés quoy il y met ſes habits, ſes armes, les ſelles de ſes chevaux, & tout ce qu'il porte avec luy. Il attache à la queue de ſes chevaux ce petit pont de fagots liés enſemble. Puis d'une

ne main il ſe tient au crin d'un cheval ; & de l'autre il fouette les chevaux pour leur faire paſſer la riviere : & pour luy il la paſſe ainſi tout nud.

Quand les Tartares ſe mettent en campagne pour faire des courſes, ils conviennent auparavant que s'ils ſont pouſſés par leurs ennemis, ils ſe ſepareront en pluſiuers partis : que chaque parti ſe retira par un chemin different ; & que tous ſe rendront enſuite en un meſme lieu. Ce qu'ils font ainſi, afin que ceux qui les pourroient ſuivre voyant pluſieurs piſtes, ne puiſſent point diſtinguer celle qu'il faut prendre pour les atteindre.

Les Tartares ont ſi peur d'eſtre tués ou faits priſonniers, que lors qu'ils ſont pouſſés par leurs ennemis, ils fuyent avec tant de viteſſe, qu'ayant laſſé un de leurs chevaux, ils ſautent en courant ſur un autre, ſans deſcendere de celuy ſur lequel ils ſont montes. Et s'ils ſe trouvent preſſés, ils jettent premierement leur ſabre ; puis leur arc & leurs fleſches ; & enfin ſans deſcendre de cheval, ils coupent les ſangles, & font tomber la ſelle : & par ce moyen ils ſoulagent leurs chevaux qui peuvent courir plus vite. Si dans leur fuite il ſe rencontre un défilé, ils courent avec tant de precipitation & de deſordre, qu'ils paſſent les

uns ſur les autres, ſans avoir aucun égard à ceux qui les commandent, non pas meſme au Kan qui eſt leur Prince: tant il eſt vray qu'ils ont tous une horrible peur d'être tués ou faits priſonniers.

Le Kan qui commande aujourd'huy en Krimée, eſt de la famille de Gierey. Luy & tous ceux de ſa race ſont habillés de ſoye. Les Officiers le ſont de drap, & les autres de peau de mouton. En hiver ils mettent la laine en dedans; & en eſté ou pendant la pluye ils la mettent en dehors. Ils ne portent point de turban comme les Turcs & les Perſes, mais un bonnet comme les Polonois. Leurs armes ſont un ſabre, un arc & des fleſches. Ils portent tous un couſteau avec une aleſne pour faire des fouets, & des courroyes qui ſervent à lier les eſclaves qu'ils prennent. Ils ont grande peur des armes à feu. Leur plus grande force conſiſte en la viteſſe de leurs chevaux qui ſont fort laids, mais infatigables. Chaque Tartare en a pluſieurs qu'il mene avec luy. Ces chevaux connoiſſent tellement leur maiſtre, qu'ils le ſuivent en fuyant ſans l'abandonner.

Le principal mets des Tartares eſt la chair de cheval, qu'ils trouvent ſi bonne, qu'ils la preferent à celle de bœuf. Et en effet, j'ay veu en Pologne des Tartares priſonniers, qui mangeoient les chevaux morts

morts de quelque maladie que ce fut, juſques à la teſte, aux pieds, & aux entrailles. Il n'y a que les riches qui mangent du pain, les autres vivent de laitage, de millet, & de bled ſarrazin. Ils ſont fort pareſſeux lors qu'ils ſont dans leur pays; mais auſſi extrémement laborieux & vigilans, quand ils en ſortent pour faire des courſes. Les pauvres ne tuent point de cheval pour manger, à moins qu'ils ne ſoient malades: & quand ils en tuent quelqu'un, ils en donnent une partie à leurs voiſins. Avec le ſang de ce cheval qu'ils tuent, & de la farine de bled ſarrazin ou de millet, ils font une ſorte de boudin qu'ils eſtiment le plus excellent de tous leurs mets. Ils ne mangent guere de ſel; parce qu'ils le croyent contraire à la veue. Du reſte on peut bien croire qu'eſtans Mahometans, ils ne mangent point de lard. Voila ce que j'ay remarqué en Krimée, où j'ay demeuré quelque tems.

Les Tartares ſont diviſés par Hordes, c'eſt à dire par Cantons comme les Suiſſes. Ces Hordes ſont les unes plus grandes, les autres plus petites. La plus grande de toutes, eſt celle qui eſt entre Kilia & Bialogrod, qui ſont deux Villes; l'une à l'emboucheure du Nieſtre, & l'autre à celle du Danube. Aprés celle-là, la plus conſiderable eſt celle d'Oczakov, qui eſt une

Ville & un Fort que les Turcs appellent Dziarcrimenda à l'embouchеure du Borysthene. La plus petite de toutes les Hordes est celle de Kipczako. qui tire son nom de la riviere qui passe à cette Ville.

Le Kan des Tartares ne sort point de Krimée pour se mettre en campagne, que toutes les Hordes ne marchent avec luy. Il y a encore des Tartares Mahometans sujets de la Pologne, qui demeurent en Lituanie auprés de Vilna, & qui y possedent librement des terres. Ils y vivent & travaillent comme les autres Lituanois. Ce fut Vitold Oncle du Roy Uladislaus Jagellon qui les y établit, aprés qu'il les eut chassés de la basse Volhynie. Le Roy Jagellon avoit aussi des Tartares dans son armée lors qu'il battit les Chevaliers Teutons l'an 1386. Voila ce que j'ay cru devoir dire des Tartares. Il faut maintenant parler des Cosaques, & premierement de l'Ukraine.

CHAPITRE V.

De l'Ukraine, & des Cosaques.

ON nomme la basse Volhynie, & la basse Podolie Ukraine, qui signifie en Esclavon frontire; parce que ces Provinces sont frontieres des Turcs & des Tartares, qui sont les ennemis les plus redoutables des Polonois. Ce pays est de grande étendue. Car il a plus de cent lieues de France de l'Orient à l'Occident; & plus de soixante du Septentrion au Midy. Kiovie située sur le Borysthene, en est la Capitale, & a esté autrefois l'une des plus grandes Villes de l'Europe. Mais depuis long-tems elle a souffert tant de pertes par les Tartares, qu'on n'y voit plus que des masures & des cabanes, avec une Forteresse où les Moscovites tiennent Garnison. Le Borysthene qui est un des plus grands Fleuves de l'Europe, passe au milieu de cette Province, qui est encore arrosée de plusieurs autres rivieres, lesquelles se déchargent toutes dans ce Fleuve.

Les Cosaques qui viennent de Paysans Russiens ramassés de costé & d'autre, s'assembletent d'abord dans les isles du Borysthene, & principalement dans celle de Tamahovka. Ils se ré-pandirent ensuite dans toute cette Province, entre la Ville de Kiovie & celle de Czyrkassy. En ce tems-là ils ne vivoient que de chasse & de pesche. On les appelle les Cosaques Zaporoviens, à cause qu'ils habitent le long du Borysthene, pour les distinguer de ceux qui sont le long du Fleuve Tanais, qui se décharge dans le Palus Meotide.

Estienne Batori Roy de Pologne, fut le premier qui reduisit les Cosaques en quelque forme de milice, & qui leur assigna la Ville de Trethymirov sur le Borysthene à douze lieues au dessous de Kiovie pour leur servir de rendévous; & de quartier d'assemblée. Car avant cela ces peuples n'avoient ni discipline, ni capitaine pour les conduire. De sorte qu'ils ressembloient plus à des picoreurs qu'à des soldats. Dés lors ils commencerent à faire la guerre aux Turcs & aux Tartares, & leur donnerent souvent sujet de faire aussi des irruptions en Pologne.

L'an 1614. les Cosaques firent des courses si grandes jusques dans l'Asie Mineure, qu'ils prirent la Ville de Sinope sur la Mer noire, & porterent la terreur jusques dans Constantinople. Car ce sont des peuples si braves, que dans la guerre que Sigismond III. eut contre Osman Empereur des Turcs l'an 1620. quatre cens de ceux qui venoient servir dans l'armée de Pologne, s'estant égarés par mégarde, & se trouvant éloignés de leurs gens, furent attaqués par toute l'armée d'Osman; contre laquelle ils resisterent durant trois jours. Et les Turcs ne les purent prendre qu'avec bien de la peine, & avec grande perte de leurs Soldats. Aprés les avoir pris, l'armée d'Osman qui estoit formidable

voulant empescher les autres Cosaques de joindre les Polonois, les attaqua sur leur passage. Le combat dura huit jours entiers, sans que les Turcs peussent les empescher d'arriver à l'armée Polonoise. Enfin dans cette campagne les Cosaques firent des merveilles. Mais aprés que les Chrestiens eurent gagné la bataille, ils menacerent de quitter l'armée, à cause qu'ils manquoient de pain. Sur cela le Prince Uladislaus, qui commandoit l'armée du Roy son pere les appaisa, en leur promettant une somme de cinquante mille livres. Aprés cette promesse, ils se déroberent secrettement de l'armée, & s'en allerent enlever le bagage des Turcs, où ils firent un grand butin.

Le sujet pour lequel Osman avoit déclaré la guerre à la Pologne, venoit principalement de ce que les Polonois n'empeschoient pas les Cosaques de faire des courses sur ces terres. Et le Roy Sigismond ne voulant point avoir la guerre avec le Grand Seigneur faisoit tout son possible pour obliger les Cosaques, de ne pirater plus sur la Mer noire. Mais eux se voyant privés de pouvoir piller les Turcs, venoient piller les Chrestiens sur les frontieres de Russie, où le Duc d'Ostrog les défit entierement. Les Cosaques ayant ensuite pris pour leur Chef un nommé Nalevaik

homme de la lie du peuple ; mais d'une ferocité intrepide, ravagerent une ſeconde fois les meſmes frontieres de Ruſſie, & marcherent contre les Polonois, ſur leſquels ils eurent au commencement quelque avantage. A la fin ils furent battus, & leur Chef pris & mené priſonnier à Varſovie, où il eut la teſte coupée. Ce fut donc ſous le regne de Sigiſmond III. que les Coſaques commencerent à ſe revolter. Mais cette revolte avoit eſté appaiſée ; & ils avoient enſuite fort bien ſervi dans la guerre contre les Turcs l'an 1620. comme je l'ay rapporté cy-deſſus.

Aprés la paix faite entre la Pologne & la Potre, les Coſaques ne pouvant s'empeſcher de pirater, s'embarquerent ſur la Mer noire l'an 1624. & allerent juſques au fauxbourg de Conſtantinople où ils firent un grand butin. Et l'année ſuivante, ils entrerent en Krimée ſans la permiſſion du Roy Sigiſmond. Le Grand Seigneur s'en plaignit à la Republique, comme d'une infraction à la paix faite avec luy. Dés lors le General Koniecſpolski commença de les empeſcher de courir ainſi ſur les terres des Turcs. Les Coſaques ne pouvant ſupporter cette grande contrainte, ſe revolterent une ſeconde fois l'an 1630. par la ſollicitation d'un Moine de Kiovie, & défirent quelques troupes du Roy Sigiſ-

giſmond. Mais le General Koniecſpolski les ſurprit auprés de Pereaſlav, qui eſt une petite Ville de la baſſe Volhynie, ſur la riviere de Trubiecz, à trois lieues au deſſus du lieu, oú elle entre dans le Boryſthene Il en défit une partie ; & les autres luy promirent d'envoyer à la prochaine Diete les Auteurs de la revolte.

Uladiſlaus IV. ayant eſté élu Roy de Pologne l'an 1633. & voulant reprimer l'inſolence des Coſaques, fit baſtir l'an 1637. le Fort de Kudack ſur le Boryſthene, à cinq lieues au deſſous l'embouchcure de la riviere de Samara dans ce Fleuve. Mais comme une digue que l'on feroit au travers d'une grande riviere pour arreſter le cours de ſes eaux, ne ſerviroit qu'à les faire répandre ſur les lieux voiſins : De meſme le Fort de Kudack n'arreſta point l'inclination que les Coſaques avoient de faire des courſes ſur les infidelles ; & ne ſervit qu'à les faire répandre plus impetueuſement ſur les terres des Polonois. Ainſi ils ſe ſouleverent encore une fois contre la Pologne. Ce que le Roy Uladiſlaus ayant appris, envoya le General Potoski pour les reduire. Potoski ayant contraint les Coſaques de luy remettre Pauluc leur Chef avec les autres Officiers, les envoya tous à Varſovie, où Pauluc eut la teſte trenchée l'an 1638. Les Coſa-

ſaques irrités de cette execution, reprirent auſſi-toſt les armes ſous la conduite d'un nommé Demetrius Timofzevits. Mais on les leur fit quitter par force & par promeſſes.

Les Coſaques ſont habillés en hiver de peau de mouton avec la laine. Ils ſont ſi endurcis, qu'ils ſouffrent plus facilement que tous les autres peuples la faim, la ſoif, le vent, la pluye, le chaud, & le froid, & toutes les injures de l'air. Lors qu'ils faiſoient des courſes ſur la Mer noire, ils ne ſe ſervoient point de Vaiſſeaux comme les autres pirates; mais de gros troncs de Tillot creuſés, & de ſoixante pieds de long : dans chacun deſquels ils ſe mettoient cinquante hommes armés, non de fleſches comme les Tartares, mais d'arquebuſes, avec leſquelles ils tirent ſi juſte, qu'ils ne manquent que rarement de donner où ils viſent. En s'embarquant ainſi ſut cette ſorte de nacelles, ils faiſoient une rigoureuſe défenſe d'y mettre aucun breuvage qui put enivrer ; de peur que l'ivreſſe ne les hebetât, & ne les rendît inutiles à executer ce qu'ils avoient entrepris de faire.

Quand les Coſaques campent, ils ne ſe retranchent point. Mais ils s'enferment dans leurs chariats, qui leur ſervent de retranchement, & qu'ils appellent *Tabor*, d'où

d'où ils ſe défendant avec une opiniaſtreté incroyable. Leurs troupes ſont diviſées en regimens de ſept ou huit mille hommes chacun ; & ils ont peu d'Officiers. En quoy ils ſont bien differens des autres nations, qui font conſiſter toute la force d'une armée en la multitude des Officiers.

Un des ſujets de la revolte des Coſaques;fut le changement de religion que les Seigneurs Polonois voulurent introduire en Ukraine & en Ruſſie, où tous les peuples eſtoient grecs ſchiſmatiques, les Seigneurs voulant qu'ils fuſſent tous Catholiques Romains. Ce qu'ils appelloient *union*; & ce que les Ruſſiens ne vouloient pas recevoir. Ainſi les Polonois les contraignoient à changer leurs coutumes, & leurs ceremonies Grecques en celles de l'Egliſe Romaine . & à recevoir la reformation du Calendrier que Gregoire XIII. avoit faite. Les Ruſſiens ne pouvant donc ſupporter cette nouveauté, plus ils voyoient qu'on les preſſoit de s'y ſoumettre , plus ils s'emportoient à des plaintes, & à des menaces contre ceux qui les contraignoient de recevoir ce changement, pour lequel ils avoient beaucoup d'averſion. Ce qui les obligea à appeller à leur les Coſaques qui eſtoient tous ſchiſmatiques comme eux. Cettre difference de religion fit

naiſtre une ſi grande haine entre les Polonois & les Ruſſiens, qu'ils n'ont jamais pu depuis ſe reconcilier, Et ce fut une des principales cauſes de la revolte des Coſaques, & de tous les malheurs qui ſont enſuite arrivés à la Pologne & à l'Egliſe.

Voila quel fut effet de ce changement de Religion, & de ce ceremonies que les Gentils-hommes Polonois voulurent introduire dans leurs terres de Ruſſie. Ils devoient conſiderer que la nouveauté, quelque bonne qu'elle puiſſe eſtre, produit ſouvent un mauvais effet: & que ſans ſortir de Pologne, ils en avoient un bel exemple aſſés recent devant les yeux. Le Lutheraniſme ſe fortifia dans Riga, par une ſedition qui s'y fit du menu peuple l'an 1586. Il n'y avoit pas long-tems que la reformation dn Calendrier faite par le Pape Gregoire XIII. y avoit eſté publiée. Quelques uns voulant celebrer la Feſte de la naiſſance de noſtre Sauveur ſelon le Calendrier ancien, le Gouverneur de la Ville fit mettre en priſon le principal du College; parce qu'il avoit contrevenu le premier à la volonté du Senat. Ce qui excita un ſi grand trouble dans le Ville que le peuple romprit la unit la priſon, & demolit la maiſon du Curé & celle du Gouverneur. Le deſordre fut meſme ſi grand, que

que preſque tous les habitans ſe ſouleverent contre ceux qui défendoient la Religion Catholique, & principalement contre les Jeſuites que le Roy Eſtienne Batori y avoit établis l'an 1582. auſquels il avoit donné quelques revenus avec une Egliſe qui appartenoit à des Chanoines. Le crime des Bourgeois de Riga devint ſi horrible par l'empriſonnement de quelques Senateurs; & par la mort de quelques autres que la Ville qui ſe ſentoit coupable deſperant d'en pouvoir obtenir le pardon du Roy, chercha l'appuy des autres Lutheriens, & ne rentra plus dans l'Egliſe.

Aprés avoir fait voir que la contrainte où les Coſaques eſtoient de ne pouvoir faire des courſes; & le changement de Religion que les Seigneurs vouloient introduire dans leurs terres de Ruſſie & d'Ukraine, eſtoient deux ſujets de plainte que ces peuples avoient contre les Polonois, il en faut rapporter un troiſiéme. La Nobleſſe de la haute Volhynie mal-tratoit extrémement ſes payſans. Elle ne pouvoit non plus ſouffrir les Coſaques; parce que leur voiſinage donnoit un mauvais exemple à tous ſes ſujets, & les portoit à ne vouloir point travailler, & à ſecouer le joug inſupportable de la ſervitude. Car ils aimoient mieux vivre comme les Coſaques en liberté, & ſans contrainte; en

en se contentant de peu, que de demeurer chés eux, sujets à labourer la terre toute l'anée, non pour eux, mais pour leurs maistres : & encore à en estre souvent bien battus. Ainsi la violence des Gentils-hommes augmentoit le nombre des Cosaques par les paysans qui se retiroient avec eux.

Le quatriéme sujet que les Cosaques avoient de se plaindre des Gentils-hommes, venoit de l'usure sordide, & de l'avarice insatiable des Juifs, dont il y a grand nombre en Pologne, excepté dans la province de Masovie, où ils ne peuvent demeurer que pendant tous le tems de la Diete, quand elle se tien à Varsovie. Ils sont miserables par tout le royaume, parce que la Noblesse exige trop d'eux. Ce sont eux qui ordinairement sont l'eau de Vie & la Biere, & qui prennent à ferme les droits des Seigneurs, & le plus souvent à un prix excessif. Ce qui est cause que ces miserables font de méchante eau de Vie, & de méchante biere, Le premier qui les introduisit en Pologne, fut un Duc de Kalisch qui les fit venir d'Allemagne & les établit dans sa Ville, & dans quelques autres de la basse Pologne. C'est de là qu'ils se sont étendus par tout. Ils ont le privilege de ne reconnoistre pour Juges, que les seuls Palatins qu'ils adoucissent facilement, pour ne pas dire corrompent par les presens qu'ils leur font. Leur usure & leur vexation sur le peuple est allé quelquefois si loin, qu'ils ont fait faire défensê aux particuliers de faire de la biere, mesme pour eux ; obligeant ainsi tout le monde à l'acheter au paix qu'ils la vouloient vendre.

Le fils du Roy Uladislaus estans mort l'an 1647. les Cosaques recommencerent à se revolter, sous la conduite d'un nommé Chemelnski qui fit joindre le premier les Cosaques aux Tartares. Ces deux peuples se haïssoient auparavant mortellement, à cause de la grande difference de langage, de mœurs, & de religion. S'estant donc ainsi unis l'an 1648. ils firent de grands ravages en Pologne. Mais avant que de les rapporter, il faut dire que ce Chemelnski entendoit bien la guerre, & avoit esté Secretaire de l'armée. Il estoit homme de Lettres, & avoit étudié à Leopold chés les Jesuites. Il connoissoit bien le foible de la Cour de Pologne ; parce qu'il y avoit esté envoyé plusieurs fois. Ce qui le porta à prendre les armes, fut que ne pouvant supporter la perte d'un bien qu'un Seigneur Polonois luy avoit enlevé par un procés, il eut aussi-tost recours à la force : & ayant ramassé parmi les Isles du Borysthene une troupe de gens comme luy, il y attira

attira bien-toſt les Tartares ſes voiſins. Ainſi avec leur ſecours, & aprés avoir corrompu les Coſaques qui eſtoient dans l'armée de Pologne, il vint fondre tout d'un coup ſur les Polonois, qui gardoient la frontiere du Royaume. Il tailla en pieces une partie de l'armée, & envoya l'autre avec les Chefs en eſclavage en Tartarie. Depuis ce tems-là, il agit de telle ſorte avec la Republique, que tantoſt il ſe laiſſoit fleſchir par des promeſſes, & tantoſt il ſe revoltoit de nouveau, ſelon que cela pouvoit avancer ſes affaires. Il eſt vray qu'il fut quelquefois battu par les Polonois, mais il eſt vray auſſi qu'il eut toujours l'avantage ſur eux, ſoit par fineſſe, ſoit par la faute des Generaux qui ne ſe ſervoient pas bien de leur bon heur, ſoit meſme par leur diviſion. Il ſe reconcilia pluſieurs fois avec la Republique. Mais il ne s'y fia jamais. C'eſtoit un homme inquiet de ſon naturel, tenant toujours ſes gens armés contre la Pologne, & regardant de tous coſtés avec quelle puiſſance il pourroit s'allier; afin de ſe maintenir, & de ſe rendre plus fort. Il changeoit d'Alliés ſelon l'eſtat de ſes affaires. Car aprés que les Tartares avec leſquels il s'eſtoint joint, eurent fait la Paix avec le Roy Jean Caſimir, il implora la protection du Duc de Moſcovie. Ainſi la Pologne perdit quaſi l'eſperance de pouvoir reduire les Coſaques, tandis que Chmelnski vivroit.

Aprés la mort d'Uladiſlaus IV. arrivée le 30. May 1648. Jean Caſimir ſon frere, fut élu Roy de Pologne le 17. Novembre de la meſme année. Ce Prince s'appliqua auſſi-toſt à remedier au mauvais eſtat où la Republique ſe trouvoit alors, par l'irruption que les Coſaques & les Tartares avoient faite juſques dans le cœur du royaume, en ſuite de la déroute de Pilaveze arrivée le 29. Septembre 1648. La plus grande partie de l'armée Polonoiſe eſtoit de ſoldats nouvellement levés, & de milice ramaſſée. Ils eſtoient campés anprés des Coſaques: & ils avoient meſme eu quelques avantages les jours precedens. Mais ces revoltés ayant fait un grand bruit ſur le ſoir dans leur camp, par le ſon des tambours & des trompettes, & ayant tiré pluſieurs volées de canon; ces nouvelles troupes Polonoiſes creurent qu'ils ſe réjouiſſoient de la jonction des Tartares qu'ils attendoient. Ce qui épouventa ſi fort ces nouveaux ſoldats, qu'ils ne peuſerent plus qu'à la ſuite, ſans que les Officiers les puſſent arreſter. La déroute fut ſi grande & ſi preciptée, que les Coſaques crurent durant un jour, que ce n'eſtoit qu'une feinte pour les faire ſortir de leur poſte. Mais enfin ayant envoyé a la décou-

découverte, ils apprirent qu'il n'y avoit plus personne dans le champ des Polonois. Alors ils sortirent du leur ; & pillerent tout le bagage qne les Polonois avoient laissé. Les Tartares estant arrivés ensuite avec leur armée, ils répandirent la terreur jusques dans le cœur du royaume. Voila quel fut le malheureux effet d'une terreur panique, qui surprit ces troupes nouvellement levées.

Toute l'armée de Pologne ayant esté ainsi dissipée à Pilaveze, qui est une petite ville de la haute Volhynie, à deux lieues de Chmielnich sur la riviere de Bog, les Tartare & les Cosaques allerent assieger Leopold avec une armée de 300000 hommes. Ils prirent d'abord le chasteau. Mais ils trouverent une assés grande resistance dans la ville : bien qu'elle ne valut guere mieux qu'Estampes, tant par la situation que qar les fortifications; & qu'il y stut mesme peu de garnison. Ces Barbares ne pouvant prendre cette ville, luy demanderent deux cens mille écus d'or de rançon: & les bourgeois ne pouvant payer une somme si excessive, & craignant l'évenement d'un siege, leur donnerent douze cens marcs d'argent non monnoyé, parmi lesquels il y avoit plusieurs vases d'Eglise. Mais ces infidelles n'étant point contens, continuoient de presser la ville. Ce qui porta

porta les bourgeois à leur donner encore une somme de seize mille livres, qu'ils eurent bien de la peine à trouver. Outre tout cela ils leur donnereni des ornemens sacrés, des draps, des étofes de soye, & quantité de fourrures. Car cette ville, quoy qu'elle soit sans riviere, est fort marchande; parce qu'elle est la capitale de toute la Russie. Ainsi les Cosaques & les Tartares leverent le siege de Leopold le 24. d'Octobre 1648. Aprés quoy ils ravagerent le pays. Ensuite les Tartares s'en retournerent ; & les Cosaques allerent seuls assieger Zamoiscie, qui est une ville sur un estang, dans le palatinat de Belcz. Cette ville est entourée de sept bastions, & il y a une academie que Jean Zamoski Chancelier, & General de l'armée de la Couronne y a établie. Elle est celebre par la vigoureuse resistance qu'elle fit à Chmelnski General des Cosaques, qui l'avoit assiegée avec une armée de plus de soixante mille hommes, sur la fin de l'année 1648.

L'année suivante le Roy Jean Casimir envoya ses députés à Chmelnski, pour tascher de le ramener, & le prier cependant de contenir ses troupes, & les empescher de faire des courses. Mais Chmelnski leur répondit insolemment qu'il se mettroit sous la protection de la Porte, si on

on ne luy accordoit toutes les conditions qu'il demandoit.

Le Roy qui cherchoit les moyens de ramener les Cosaques dans leur devoir, envoya encore des députés à Chmelnski, pour traiter avec luy des conditions de paix. Les députés l'ayant trouvé à Pereasslau, luy remirent de la part du Roy le baston de General d'armée le 20. Fevrier 1641. & en rapporterent des articles, qui estoient plutost des commandemens absolus, que des conditions de paix. Car il se plaignoit extrémement de Visnoski & de Czaplinski, & disoit avec une insolence insupportable : *Qu'il ne se donneroit jamais de repos qu'il ne les eut chasties, d'avoir si maltraité les Cosaques ; qu'il faloit punir. Visnovieski, & luy remettre Czaplinski entrr les mains, comme les auteurs de tous les mal-heurs ; que Potoski n'estoit pas exempt de crime d'avoir esté persecuter les Cosaques jusques dans les isles du Borysthene, où ils s'étoient retirés pour sauver leur vie ; que neanmoins Potoski*, qui estoit alors esclave en Krimée, *estoit assés puni de tous ses mauvais desseins ; & qu'il faloit encore mettre parmi ces trois, le grand enseige de la Couronne qui l'avoit dépouillé de son heritage, & avoit mis ses troupes sur les terres des Cosaques, où elles avoient exercé toute sorte de violences, & de cruautés ; & que cependant il ne*

ne luy imputoit pas tant tous ces maux comme à Visniovieski, & à Czaplinski ; que c'estoit sur ces deux derniers que le chastiment devoit retomber ; & que si on ne les punissoit pas, il periroit avec toute l'armée des Cosaques, ou que la Pologne periroit elle mesme avec le Senat, les Generaux, les Seigneurs, & toute la Noblesse.

Le Roy Casimir voyant clairement le mauvais dessein des Cosaques assembla son armée. D'un autre costé Chmelnski appella les Tartares qui vinrent à son secours avec une armée effroyable. Ils attaquerent une partie de l'armée Polonoise campée à Zbaras, qui est une petite ville de la basse Podolie sur la frontiere de la basse Volhynie à dix lieues de Braclav, vers le Septentrion. Ce lieu devint celebre par la défense courageuse, que les Polonois en petit nombre firent contre un nombre infini de Cosaques, & de Tartares qui les tinrenr investis durant deux mois, & attaquerent trois fois leurs retranchemens sans pouvoir les emporter. Car les Polonois se défendirent si vaillamment : qu'ils donnerent le tems à leur Roy de les venir secourir. Les Cosaques & les Tartares ayant appris la marche de l'armée Polonoise, vinrent secrettement au devant jusques à Zborov, sur la riviere de Bog, où ayant esté battus par le Roy Casimir,

Casimir, & ayant sceu qu'un autre parti de Cosaques avoit esté défait par les Lituanois, ils firent la paix avec la Pologne, qui fut ensuite rafiée dans la diete qui se tint à Varsovie la mesme année 1649.

Aprés la paix faite avec les Cosaques à Zborov, Chmelnski leur General devenant tous les jours plus fier & plus puissant, assista le Kan des Tartares contre les Circasses, sans la permission du Roy. Ensuite ayant receu de ce Kan un secours de troupes, il alla attaquer le Hospodars de Moldavie, duquel il exigea une grande rançon, avec une promesse de marier sa fille à son fils Timothée. Et non content de voir son pouvoir fortifié par cette alliance, il envoya l'an 1650. des députés à la Porte pour en avoir du secours, & se mettre sous sa protection. Ainsi il secous le joug de la Republique de Pologne; & les Cosaques s'emparerent de toute l'Ukraine. Ce qui fascha extrémement la noblesse Polonoise, qui venoit de rentrer depuis peu dans les biens qu'elle avoit perdus par les premiers mouvemens de ces rebelles.

Le Roy Casimir ne pouvant reduire les Cosaques par des promesses, ni par des graces, se resolut de se servir encore de la force. Pour cét effet, il convoqua l'arriereban l'an 1651, & le mena avec toute son armée

armée en Volhynie pour attaquer ces rebelles. Il arriva dans ces campagnes qui dépendant de la ville de Lesniow, au de là de Beretesko, qui est une ville du palatinat de Luceorie sur la riviere de Ster, à une lieue de la frontiere de Russie. Ce fut en ce lieu qu'ayant trouvé les Cosaques & les Tartares joints ensemble, il les attaqua, & les combattit; & que le combat dura trois jours avec beaucoup d'opiniastreté de part & d'autre. Enfin l'armée Polonoise défit entierement celle des Cosaques & des Tartares, & mit en fuite Chmelnski, & le Kan qui commandoit en personne. Cette defaite porta Chmelnski à faire la paix avec la Pologne. En effet, elle fut conclue le 28. Septembre 1651. mais elle ne dura pas long-tems. Car un peu aprés les Cosaques irrités par le mauvais traitement des Gentils-hommes Polonois, & craignant de retomber dans leur ancienne servitude, allerent attaquer l'armée de Pologne, & la défirent entierement.

J'ay dit que Chmelnski s'allioit toujours de la puissance qu'il croyoit devoir avancer ses affaires. Comme il eut appris que les Tartares avoient fait la paix avec les Polonois, craignant de ne pouvoir se maintenir tout seul, il fit alliance avec les Moscovites l'an 1654. & se mit sous leur protection.

tection. Ce qui fit perdre à la Pologne la ville de Smolensko, dont les Moscovites s'emparerent la mesme année.

Chmelnski estant mort l'an 1658. les Cosaques éleurent pour leur General, un nommé Vihowski, & menacerent la Pologne de se donner au Turc, ou au Duc de Moscovie, si la Republique ne leur accordoit, tout ce qu'ils luy demandoient. Sur cela le Roy Jean Casimir considerant qu'il estoit également desavantageux à son royaume, qu'ils se donnassent à la Moscovie, ou à la Porte, fit la Paix avec eux, par laquelle on leur accorda tous leurs capitaines seroient Gentils-hommes Polonois; que Vihowski leur General, seroit Palatin de Kiowie; que les nobles Ecclesiastiques de la religion grecque seroient admis aux principales charges; & que le Metropolitain de Kiowie auroit le rang de Senateur. De plus on donna la Starostie de Lubomliana à Vihowski, & celle de Bobrois à Nieczaio, à la charge de les tenir en fief de la Republique. Ce qui fut ensuite ratifié par la diete. De cette sorte les capitaines Cosaques de miserables paysans de Russie qu'ils avoient esté par leur naissance, devinrent tout d'un nobles Polonois.

On a veu cy-devant que la revolte des Cosaques, vint en partie du mauvais traitement que les Gentils-hommes leur faisoient.

soient. Car ils estoient leurs Seigneurs, & avoient sur eux le droit de vie & de mort, comme ils ont encore en Pologne sur tous leurs paysans. Ceux d'Ukraine ne pouvant supporter cette dure condition, commencerent à se revolter, & en chasserent peu à peu toute la noblesse. Tellement qu'il y eut de grands Seigneurs qui perdirent tout d'un coups plus de cent mille écus de rente; parmi lesquels se trouva le Prince Visnowieski, dont j'ay parlé cy-dessus, & dont j'ay veu le fils en Pologne, si pauvre, qu'il ne subsistoit que de six mille livres de pension, que la Reine Marie-Louise luy donnoit tous les ans. Mais la fortune l'éleva ensuite au trosne aprés l'abdication du Roy Casimir, comme je diray en son lieu.

Cette funeste revolte des Cosaques, qui eut quelque leger commencement sous le regne de Sigismond III. s'estant peu à peu augmentée sous les Rois suivans, n'a pas seulement fait perdre le bien à quantité de Gentils-hommes Polonois, & donné occasion aux Tartares d'emmener plus d'un million de personnes en esclavage, mais elle a encore causé la perte de la Religion Chrestienne dans toute l'Ukraine. Car on peut bien croire que les Turcs taschent d'y établir le mahometisme, & qu'en cela ils font comme tous les conquerans qui

pour s'asseurer davantage de la fidelité des peuples qu'ils ont subjugués, s'efforcent de leur faire recevoir religion, comme le lien le plus fort, qui les puisse retenir dans l'obeïssance, & les attacher plus étroitement. L'on peut mesme dire que quand les Turcs ne feroient pas leur possible pour établir leur religion dans toutes leurs conquestes, elle ne laisseroit pas de s'y introduire avec le tems; puis qu'il est ordinaire aux peuples de prendre la langue & la religion du Prince dont ils sont bien aise d'avoir la faveur.

La revolte des Cosaques ayant donc continué sous divers Generaux jusques au regne du Roy Michel: & les Polonois ayant aussi continué de les vouloir reduire, les porterent enfin à appeller les Turcs, & à se mettre sous leur protection. Ainsi ces infideles vinrent en Ukraine, & s'emparerent facilement de la ville de Caminiec qu'ils trouverent dépourveue de toute sorte de munitions. Ils la prirent neanmoins par composition. Mais ils ne garderent gueres la parole qu'ils avoient donnée d'y laisser vivre tous les habitans librement dans leur religion. Car ils n'en furent pas plûtost les maîtres qu'ils emmenerent esclave tout le peuple de cette malheureuse ville, & n'y laisserent aucune marque d'y avoir eu des Chrestiens

tiens que la seule Eglise cathedrale de laquelle ils ont fait une mosquée. Voila quel a esté l'effet de la trop grande violence des Gentilshommes Polonois sur leurs sujets.

Avant que les Turcs vinssent en Pologne, il y avoit déja long-tems qu'ils regardoient l'Ukraine comme un pays qu'ils pretendoient s'assujettir, & dont ils vouloient s'assurer; parce que les Cosaques avoient demandé leur protection; & qu'ils la leur avoient accordée avec d'autant plus de plaisir que ces peuples leur avoient toujours fait une cruelle guerre. Ainsi trouvant une occasion aussi favorable de se délivrer de cette sorte d'ennemis qui les fatiguoient continuellement par la Mer noire, ils la prirent aussi-tost: mais sur tout voyant qu'aprés avoir fait la paix avec l'Empereur ils n'avoient rien à craindre du costé de la Hongrie; & que le Roy Jean Casimir qui estoit un Prince vaillant ayant fait son abdication, les Polonois en avoient élu un en sa place peu belliqueux.

Les Turcs furent donc d'autant plus aise de la revolte des Cosaques, qu'elle leur ouvroit la porte pour entrer dans un si bon & si fertile pays qu'est toute l'Ukraine, & s'emparer de Caminiec qui leur en assuroit la conqueste. Car cette ville qui

eſt la capitale de la haute Podolie ſe trouve fortifiée naturellement. Elle eſt ſituée ſur un rocher entouré d'un foſſé fort large, profond, & eſcarpé. Ce foſſé eſt rempli d'eau par la riviere de Smotrzy qui commençant à couler prés de la ville, & l'environnant revient paſſer prés de la meſme porte. Tellement qu'elle ne laiſſe que l'eſpace de pouvoir entrer dans la ville. C'eſt cette entrée ſeulement qui a eſté fortifié par l'art. Tout le reſte l'eſt par la nature. Il faut dire neanmoins que les montagnes qui ſont au delà du foſſé plus élevées que la ville; & qu'ainſi en l'aſſigeant on pourroit incommoder la garniſon avec l'artillerie. Mais ce n'eſt pas là ce qui contraint les places de guerre à ſe rendre. Il faut les incommoder de plus prés; & la ville de Caminiec eſt d'une ſituation, & d'une force à n'eſtre jamais repriſe par les Polonois ſeuls, à moins que la Porte ne ſe trouve un jour dans la meſme foibleſſe où la Pologne eſtoit, quand les Turcs la prirent.

Auſſi durant le regne du Roy Michel les Polonois eſtoient ſi fort perſuadés de l'impoſſibilité de reprendre cette place, & de la difficulté de finir la guerre avec le grand Seigneur, qu'ils firent une paix honteuſe avec luy; & s'obligerent de luy payer

payer tribut tous les ans. Mais la Diete tenuë enſuite à Varſovie ne voulut point ratifier cette paix. Ainſi la guerre entre la Pologne & la Porte recommença avec plus de chaleur qu'auparavant. Les deux armées de la Couronne & du Duché marcherent vers la Podolie, l'une commandée par le general Sobieski, & l'autre par le general Patz; & allerent enſemble attaquer celle des Turcs qui eſtoit campée à Chotczin ſur le Nieſtre, à cinq lieues de Caminiec, où elles la battirent & défirent entierement. Cette victoire qui fut grande, eut ſans doute remis les affaires de Pologne en bon état, & eut beaucoup contribué à reprendre Caminiec, ſi les generaux euſſent profité d'une ſi belle occaſion, & d'un ſi grand avantage. Mais le combat ne fut pas plûtoſt fini qu'ils ramenerent leurs troupes chés eux, l'un en Pologne, & l'autre en Lituanie. En quoy ils imiterent deux autres grands Generaux leurs predeceſſeurs, ſçavoir Suirczowski, & Oſtrogski, leſquels aprés avoir auſſi gagné une grande bataille contre les Moſcovites s'en retournerent; au lieu d'aller attaquer Smolensko qu'ils avoient perdu depuis peu, & qu'ils euſſent facilement repris.

Pour faire connoître la faute que ces deux

deux generaux firent alors de ne pas aller reprendre Smolensko, il faut dire combien la défaite des Moſcovites avoit eſté grande; en reprenant les choſes de plus haut. L'an 1512. Sigiſmond Roy de Pologne épouſa Barbe fille du Comte de Scepuſz. L'Empereur Maximilian ſe trouvant offenſé de ce mariage, chercha tous les moyens de troubler la Pologne, & de luy ſuſciter des ennemis qui luy fiſſent la guerre. Ce fut dans cette veue que dans la Diete des Princes d'Allemagne il ſe plaignit du Roy Sigiſmond, diſant qu'il vouloit chaſſer par des voyes injuſtes les Chevaliers Teutons de toute la Pruſſe qu'ils avoient acquiſe aux dépens de leur vie; & où ils avoient détruit le paganiſme pour y établir la foy de JESUS-CHRIST. Comme il ne put obliger les Princes à conſentir qu'il declarat la guerre au Roy de Pologne, dant un tems où tous les Chreſtiens eſtoient ſur le point de ſe liguer contre les Turcs, il fit alliance avec Baſile Duc de Moſcovie, & le porta à declarer la guerre aux Polonois, & à ravager la Lituanie, & y exercer toute ſorte de cruautés. Baſile devenu plus hardi par l'alliance de l'Empereur; & violant contre toute juſtice la paix faite avec le Roy Sigiſmond leva des troupes, & entra en Lituanie. Il y fit

fit de grands ravages, & aſſiegea Smolensko, mais inutilement: bien que ce fut dans le tems que Sigiſmond eſtoit en Pologne, & qu'il n'avoit aucunes troupes ſur pied.

Le Roy Sigiſmond ayant appris la perfidie du Duc de Moſcovie qui avoit rompu la paix ſans ſujet, convoqua une Diete à Radom l'an 1513. pour déliberer des moyens de s'oppoſer aux Moſcovites. Et Baſile d'un autre coſté envoya à Maximilian luy demander du ſecours, qui fut reduit à quelques hommes qui ſçavoient fondre des canons, & qui luy en fondirent trois cens. L'année ſuivante le Duc de Moſcovie ayant aſſemblé une armée de quatre-vints mille hommes, alla avec ſes trois cens pieces de canon aſſieger Smolensko qu'il battit terriblement. La ville eſtoit ſerrée de ſi prés, & les avenues ſi bien gardées que le Roy de Pologne ne pût jamais y faire entrer cinq cens chevaux qu'il vouloit y jetter pour la ſecourir. Cependant Smolensko ſe défendant vigoureuſement; & les Moſcovites voyant la forte reſiſtance des Polonois leverent le ſiege. Ils entrerent en Lituanie, la ravagerent, & y firent un grand butin qu'ils envoyerent à Moſcow. Aprés quoy ils retournerent aſſieger Smolensko. Et la garniſon ſe défen-

fendit encore si vaillamment, que le Duc Basile desperant de prendre cette place resolut de lever le siege. Mais Glinski Lituanois rebelle luy persuada de le continuer : luy representant que ce seroit une honte d'abandonner ainsi un siege, & une guerre ayant une si belle armée, & le Roy de Pologne estant si peu en estat de luy resister. Les assiegés continuant de se défendre vigoureusement. Glinski qui avoit engagé Basile dans cette entreprise voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout par la force, eut recours à l'artifice. Il demanda à parler au Gouverneur. Il luy representa qu'il ne pouvoit pas estre secouru par le Roy de Pologne ; que toute sa resistance ne pourroit prolonger le siege que de quelques jours ; & qu'il valoit mieux pour luy, & pour toute sa garnison se rendre, & accepter les grandes recompenses que le Duc de Moscovie luy offroit. Ainsi le Gouverneur remit entre les mains des Moscovites la ville de Smolensko que les Polonois possedoient depuis cent ans,

Dés que le Roy Sigismond eut receu à Radom la novelle de la perte de cette importante place, il alla promptement en Lituanie au mois de Septembre, & assembla à Vilna les grands Seigneurs de ce Duché pour déliberer avec eux

des moyens de s'opposer aux progrés des Moscovites. On leva en Lituanie dix mille chevaux, & deux mille hommes de pied avec quelque cavalerie legere. Ainsi avec l'armée de Pologne, & l'artillerie necessaire, Sigismond partit de Vilna pour aller attaquer son ennemi. Le Duc de Moscovie ayant appris la marche de l'armée Polonoise rassembla ses troupes, & vint camper auprés de Smolensko, dans la crainte où il estoit que le Roy de Pologne ne l'assiegeât, & ne reprit cette place par le mesme artifice dont il s'estoit servi luy-mesme pour la prendre. Ensuite y ayant établi une forte garnison, il alla ravager la Lituanie, & s'avança jusques à la riviere de Berezina dans le palatinat de Minsk. Incontinent aprés Sigismond y arriva aussi. Ce qui ayant étonné les Moscovites, ils se retirerent jusques à la ville d'Orsza qui est peu éloignée du Borysthene.

Le Roy de Pologne ayant passé la riviere de Berezina sans que personne s'y opposât, choisit de toute son armée trente mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie, qu'il fit marcher vers l'ennemi, & demeura luy-mesme à Boryssow sur la riviere de Berezina avec le reste de ses troupes. Là il se retran-

cha fortement dans le dessein que si les Moscovites gagnoient la bataille, les Polonois & les Lituanois eussent un lieu de seureté pour s'y retirer; & qu'il pût ensuite avec le débris de son armée & ses troupes fraîches s'opposer à ses ennemis qui se trouveroient alors lassés d'avoir poursuivi si loin son armée; qu'ainsi il les attireroit dans un nouveau combat, & les mettroit facilement en fuite.

Le Duc de Moscovie qui avoit une armée de quatre-vints mille hommes méprisoit celle de Pologne qui n'estoit pas la moitié si grande; & se vantoit insolemment que ses soldats ne prendroient pas seulement la peine de tirer le sabre contre les Polonois; mais qu'ils les chasseroient tous en Moscovie avec leurs simples fouets, comme des troupeaux de bœufs ou de moutons. Et en effet il ordonna de ne pas tirer le sabre sur eux; de les laisser passer librement le Borysthene; & puis de les mener tous en Moscovie, les chassant à coups de fouet. L'évenement fit pourtant bien voir au Duc de Moscovie que les grandes armées ne doivent jamais mépriser les petites; & que la prosperité ne doit pas rendre un Prince insolent. Car l'armée de Pologne estant arrivée auprés de la ville

ville d'Orsza, les Moscovites se retirerent mille pas au delà du Corysthene, croyant que cette retraite donneroit aux Polonois la hardiesse de le passer; qu'ensuite ils les battroit facilement; & que les ayant battus ils les empêcheroient de s'enfuir.

Le Duc de Moscovie estoit alors à Smolensko, à treize lieues de son armée. La ayant appris que celle de Pologne estoit beaucoup plus foible que la sienne, son insolence monta jusques à tel point qu'il partageoit déja la Lituanie, & la divisoit à ses Generaux, en leur en donnant sur la carte une portion à chacun; tant il estoit assuré non seulement de gagner la bataille, mais de prendre generalement toute l'armée de ses ennemis. Mais les Polonois qui ont toujours l'avantage sur les Moscovites en pleine campagne; & qui ne pouvoient souffrir l'orgueil & le faste du Duc de Moscovie, de les vouloir traiter à coups de fouet, se preparerent au combat. Ils diviserent leur armée en deux corps; l'un commandé par le general Suirczowski, & l'autre par le general Ostrogski. Ces deux Generaux aprés avoir tenu consel, commanderent de faire un pont sur la riviere, & d'y faire passer l'artillerie avec toute l'infanterie. Ce qui ayant esté executé la cavalerie passa ensuite avec un courage merveil-

 leux,

leux, ſans que les Moſcovites branlaſſent de leur poſte, comme leur Duc le leur avoit ordonné. Les deux armées eſtant en bataille Suirczowski tira huit cens chevaux du corps de reſerve, & leur ordonna de s'aller poſter dans un bois à coſté de l'armée ennemie; afin que dans la meſlée ils ſortiſſent de ce bois, & attaquaſſent les Moſcovites avec des cris horribles pour les épouventer.

L'armée du Roy Sigiſmond eſtoit diſpoſée de telle ſorte que la cavalerie Polonoiſe avoit l'aîle droite, & les Lituanois la gauche; & que toute l'infanterie eſtoit entre deux. Le combat commença à trois heures. Les Polonois furent les premiers qui avec un courage intrepide allerent fondre ſur les Moſcovites. Tautôt ils les pouſſoient, & tantôt ils eſtoient repouſſez par le grand nombre. Et puis reprenant leurs forces ils les enfonçoient de nouveau. De l'autre coſté Oſtrogski qui commandoit les Lituanois ayant auſſi attaqué avec une ardeurs extrême les Moſcovites, en faiſoit un grand carnage. Il y avoit dans le camp des Polonois une petite éminence qui contribua beaucoup au gain du combat; parce que l'artillerie y ayant eſté placée faiſoit un grand fracas dans l'arriere-garde des ennemis, & rompoit tous leurs rangs. Ils commencerent donc à ſe troubler, & à prendre la ſuite. Ceux qui eſtoient au milieu voyant plier l'arriere-garde commencerent auſſi à s'enfuir, dans le tems meſme que les premiers combattoient encore. Ce que les huit ceus chevaux cachés dans un bois ayant remarqué, vinrent avec un grand bruit fondre ſur les Moſcovites, & let prendre en flanc. Alors leur armée ne pouvant plus ſoutenir le choc de celle des Polonois, plia & prit la ſuite.

Dans ce combat il y eut trente-deux mille Moſcovites de tués, & pluſieurs nevés dans un marais qu'ils vouloient paſſer en s'enfuyant. Quelques uns diſoient meſme que les Moſcovites y avoient perdu quarante mille hommes. Mais ce que eſt de veritable, eſt que le carnage fut ſi grand que les eaux du Poryſthene devinrent rouges du ſang qui y fut répandu. Les Polonois firent dans cette journée grand nombre de priſonniers; entr'autres dix Generaux des plus grands Seigneurs de Moſcovie, dix ſept Palatins ou Gouverneurs de province, & deux mille Gentils-hommes. Du coſté des vainqueurs il n'y eut que quatre cens hommes de tués; mais beaucoup plus de bleſſez. Ils remporterent cette

te grande victoire le jours de la Nativité de la sainte Vierge l'an 1614.

Aprés le gain d'un combat si signalé, dont la perte eut sans doute entraîné la ruine entiere non seulement de la Lituanie, mais encore de la Pologne, ces deux Generaux devoient assiegé la ville de Smolensko qu'ils eussent facilement reprise, dans la consternation generale où toute la Moscovie estoit alors. Cependant au lieu de profiter de cet avantage, comme ils l'auroient pû faire, ils ne penserent plus qu'à s'en retouner. Et le Roy Sigismond luy-mesme ayant appris à Boryssow le gain de cette bataille, s'en retourna aussi à Vilna avec les prisonniers qu'il faisoit mener avec luy, comme en triomphe. Delà il deputa à tous les Princes Chrestiens pour leur donner avis de la Victoire qu'il avoit remportée sur les Moscovites. Et afin qu'on n'en pût pas douter, ceux qui eurent ordre de porter cette nouvelle, menerent avec eux quatorze Moscovites prisonniers remarquables par leurs cheveux tout blancs. Mais l'Empereur indigné de la perte que ses alliez avoient faite, & du malheureux évenement d'une guerre dont il avoit esté l'auteur, surprit les envoyés du Roy de Pologne comme ils passoient sur ses terres, & leur enleva ces prisonniers qu'il

renvoya par Lubek au Duc de Moscovie.

Il est si ordinaire aux Polonois de ne pas profiter de l'avantage de leurs victoires, qu'ayant gagné en Prusse une grande bataille contre Gustave Roy de Suede, où il fut blessé, & eut bien de la peine à se sauver, ils ne le poursuivirent pas; & luy donnerent le tems de se retirer à Stum entre Marienbourg, & Marienverder, où ayant repris ses forces, & ramassé le debris de son armée, il revint ensuite contre eux avec plus de chaleur qu'auparavant. Les Polonois en userent encore de mesme en Ukraine le 30. Juin 1651. Car aprés avoir gagné la bataille où les Cosaques & les Tartares furent entierement défaits, & le Kan avec Chmelnski mis en fuite, ils ne les poursuivirent point: au contraine ils se retirerent, & ne penserent qu'à faire la paix, comme ils firent effectivement; par laquelle ils permirent aux Cosaques diavoir une armée de vint mille hommes dans le palatinat de Kiowie. Et pour faire voir que cette conduite a toujoers esté celle des Polonois, je veux rapporter encore une défaite signalée des Tertares arrivée l'an 1489.

Les Tartares ravageoient par des courses continuelles la Russie & la Podolie. Ils

Ils s'en retournoient toujours avec une multitudo d'esclaves qu'ils enlevoient ; & desoloient ; ainsi tout le pays. Ces maux ayant enfin porté le Roy Casimir à y donner quelque remede ; & ayant appris que les Tartares se preparoient à venir fondre en Russie & en Podolie, il resolut enfin pour s'y opposer, d'envoyer des troupes commandées par Jean Albert son fils, auquel il donna un corps de cavalerie legere, & ordonna à toute la noblesse de Russie & de Podolie de sé joindre à luy. Les Tartares s'estant separés en deux corps, dont le premier estoit de quinze mille chevaux, & le second de dix mille s'en retournoient ainsi sans rien craindre, & emmenoient à leur ordinaire une infinité d'esclaves avec eux. Jean Albert avec ses troupas ayant rencontré les premiers les attaqua, les défit entierement, & leur enleva le butin & tous les esclaves qu'ils avoient faits. Ensuite il s'en alla attaquer le second corps de Tartares. Celuy qui commandoit ce second parti ayant fait quelque resistance fut enfin tué : & le carnage de Tartares fut si grand que les Polonois se trouverent lassés d'avoir coupé tant de testes. Car pas un ne s'en retourna en Krimée.

Cette défaite entiere de Tartares devoit porter

porter les Polonois à poursuivre leur victoire ; & à entrer à leur tour en Krimée pour ravager tout le pays. Ce qu'ils pouvoient faire d'autant plus facilement que la Pologne s'étendoit alors jusques à la mer noire, & qu'ils eussent surpris cette peninsule, parce qu'il ne s'estoit sauvé aucun Tartare qui eut pû donner aux autres le moindre avis de cette défaite, ni de la marche des Polonois. Cependant au lieu de se servi de cette occasion favorable pour aller ou moins jetter la terreur parmi ces barbares avec lesquels ils sçavoient qu'ils ne pouvoient jamais avoir de paix, le Prince Jean Albert s'en retourna aussitost en Pologne comme victorieux. Le Roy son pere le receut avec beaucoup de joye ; au lieu de luy témoigner quelque déplaisir de n'avoir pas profité de son avantage ; & tous les Polonois louerent extrémement son courage & sa prudence. Voila quelle est la conduite des Polonois, aprés avoir gagné une grande bataille.

J'ay dit que les Polonois sçavant par experience pu'ils ne peuvent jamais avoir de paix avec les Tartares, ni se fier à leurs promesses. Ce que je pourrois prouver par plus de cent exemples. Mais je me contenteray d'en rapporter deux seulement. Sigismoud Roy de Pologne se

ſe preparant à faire la guerre au Duc de Moſcovie l'an 1516. & voulant mettre la Podolie & lo Volhynie en ſeureté, donna de l'argent à Mendlinges Kan des Tartares, tant afin qu'il ne fit aucune irruption dans ſon Royaume, que pour l'obliger à faire une grande diverſion en Moſcovie. Ce que ce Kan luy promit & jura de faire. Mais il n'eut pas plûtoſt receu l'argent des Polonois qu'il viola ſon ferment. Car eſtant ſorti de Krimée avec trois cens mille chevaux; au lieu d'aller ſur les Moſcovites, il vint fondre en Podolie. & en Ruſſie, où aprés avoir jetté liépouvante par tout il campa à Luceorie. Delà il envoya quatre de ſes principaux officiers chacun avec un grand corps de cavalerie; & ne retint auprés de luy que la quatriéme partie de ſon armée. Ces quatre corps de cavalerie firent de ſi grands ravages par toute la Pologne, & principalement dans les Palatinats de Belcz, de Leopol, & de Lublin; & l'épouvante de tout le peuple fut ſi grande qu'elle paſſa juſques en Hongrie. Car ils pilloient, bruloient, violoient les femmes & les filles, & emmenoient tous les beſtiaux, les hommes, les femmes, & les filles qu'ils pouvoient prendre. Tellement que le nombre d'eſclaves qu'ils firent fut de plus de cinquante mille perſonnes, ſans

ſans y comprendre les vieillards & les enfans qu'ils tuerent; parce qu'ils ne pûrent les emmener.

En ce tems-là le Roy Sigiſmond eſtoit en Lituanie, où ayant appris avec douleur cette funeſte nouvelle; & ne pouvant y donner ordre de ſi loin, deputa à Mendlinger pour ſe plaindre de ſon infidelité, d'avoir ainſi violé ſon ſerment. Ce Kan répondit que c'eſtoit la faute de ſes enfans, de ſes neveux; & de la jeuneſſe inſolente qu'il avoit pû contenir; mais qu'il deſiroit de renouveller avec le Roy Sigiſmond l'alliance qu'il avoit faite; & promit de tourner ſes armes contre les Moſcovites. En effet il ſortit encore le meſme eſté de Krimée, & alla ravager toute la Moſcovie; d'où il ramena une quantité infinie de beſtiaux & d'eſclaves. Aprés cela ni les Polonois, ni aucuns peuples Chrétiens ne ſe doivent pas fier aux paroles de ces barbares. Mais le ſecond exemple que je rapporteray fera encore mieux voir le peu de foy qu'il y a parmi les Mahometans.

Aſlan ayant eſté declaré Kan des Tartares, & ſa fidelité eſtant ſuſpecte au grand Seigneur, la Porte d'où les Tartares dépendant reſolut de leur envoyer Sedetker pour leur Prince. Aſlan ayant appris

appris par les lettres de ses amis le dessein de la Porte ; & craignant la puissance du grand Seigneur envoya supplier le Roy de Pologne Sigismond III. d'agréer que si la Porte luy declaroit la guerre, il pût se retirer dans ses Estats aux environs du Borysthene avec soixante dix mille hommes qu'il avoit avec luy ; le priant de luy vouloir tenir lieu de pere, promettant de le servir contre tous ses ennemis. Le Roy Sigismond luy fit réponse ; qu'il le recevroit comme son fils ; qu'il luy souhaitoit toute sorte de bonheur ; qu'il estoit bien fâché que la porte n'eut pas agreable son élevation ; & que si elle luy faisoit la guerre, il pouvoit se retirer en toute seureté dans les campagnes du Borysthene où il l'assisteroit de vivres & de troupes.

Les Polonois qui gardoient la frontiere du royaume, poussés du desir de faire quelque belle action, firent dessein d'alprendre Oczakow qui appartenoit aux Tartares de Krimée, afin qu'il ne restât aucun lieu qui pût incommoder ceux qui s'estoient retirés le long du Borysthene. Mais malheureusement trois jours avant que les Polonois arrivassent à Oczakow, Aslan avoit fait sa paix avec son cousin Sdetker, & on luy avoit rendu Oczakow. Les Polonois qui n'avoient aucun dessein de

de choquer Aslan qu'ils sçavoient estre leur allié, ne sçachant pas encore que les deux cousins fussent bien ensemble, rencontrerent en leur chemin trois cens Tartares du Kan Aslan ; mais qu'ils crurent estre de ceux de Krimée. Ils les taillerent en pieces, & en tuerent mesme encore davantage ailleurs. Ce succés leur ayant enflé le cœur, ils allerent droit à Oczakow, & enleverent d'abord aux Tartares trois mille chevaux qui passoient en liberté dans la campagne. Aslan ayant appris ce que les Polonois avoient fait, envoya dire à Jaslowieski leur commandant qu'il s'étonnoit fort qu'estant dans l'alliance du Roy de Pologne son frere & son ami, & ayant fidelement défendu son pays des incursions des autres Tartares, les Polonois luy eussent tué ses gens, & enlevé les chevaux qu'il entretenoit pour le service de leur Roy ; qu'il le prioit de les luy faire rendre, & ne les mit pas dans la necessité de les repeter par les armes, de vanger l'injure qu'il avoit receue, & de défenseur qu'il estoit du royaume de Pologne devenir son plus cruel ennemi : qu'au reste il l'avertissoit que pour traiter à l'amiable des injures & des pertes qu'il avoit receues, il seroit à propos qu'il peut avoir avec luy un entretien en particulier.

Jaslo-

Jaſlowieski ſenſiblement touché de cette nouvelle qui luy apprenoit qu'il avoit offenſé un Prince allié de la Pologne, & craignant l'indignation du Roy, répondit à Aſlan; qu'il eſtoit extremement fâché que les Polonois euſſent offenſé un allié de ſon Roy; que cela eſtoit arrivé par mégarde; qu'il avoit crû que les Tartares qu'il avoit rencontrés n'eſteient pas des ſiens, mais de ceux de Krimée ſes ennemis, qu'il le prioit de luy pardonner une faute commiſe par ignorance; qu'il eſtoit preſt de luy rendre tous les chevaux qu'on luy avoit pris; & qu'il permettoit aux Tartares de les venir eux-meſmes reprendre. Aſlan ayant receu cette réponſe avec joye, envoya promptement querir les chevaux, & convia Jaſlowieski à venir à Oczakow avec ceux qui les rameneroienr; l'aſſurant qu'il n'avoit rien à craindre; & qu'eſtant arrivé ils traiteroient enſemble des moyens de faire une amitié, & une alliance plus forte.

Jaſlowieski ne pouvant s'imaginer qu'Aſlan n'agit pas de bonne foy, l'alla trouver à Oczakow. Il n'y fut pas plûtoſt arrivé que les Tartrres monterent à cheval; & environnant les Polonois ils tirerent des flêches ſur eux. Les Polonois fureut quelque tems ſans branler, ſe couvrant

vrant ſeulement de leur bouclier pour ſe garantir des coups de fléches. Alors le Kan voyant qu'on leur faiſoit violence monta à cheval, & ſe mettant entredeux fit ſemblant d'empêcher les Tartares de tuer les Polonois. Mais ayant fait voir qu'il ne pauvoit pas les en empêcher, il ſe retira; & tous les Polonois furent tués.

Il ne faut pas s'imaginer que de tous les Mahometans les Tartares ſoient les ſeuls perfides. Les Turcs ne le ſont pas moins; & les Chreſtiens ne doivent non plus ſe fier à la parole des uns qu'à celle des autres. Car ils en manquerent à toutes les villes qu'ils prirent par compoſition en Ukraine dans les années 1674. & 1675. Mais il n'y eut point de place qui fut traitée d'une maniere plus barbare que Human dans la baſſe Podolie à cinq lieues de la frontiere de la baſſe Volhynie vers l'Occident. Cette ville qui eſtoit fort peuplée apres avoir reſiſté quelque-tems aux Turcs qui l'aſſiegeoient ſe rendit enfin, & fit une capitulation avec. Et ces barbares pui n'avoient pas envie de tenir leur parole aux habitans, leur accorderent à tous la liberté de demeurer dans la ville, & de jouir de leur bien. Mais dés qu'ils en furent les maiſtres ils y exercerent toutes les cruautés imaginables. Car ils violerent les femmes &

& les filles. Ils tuerent les vieillards; & les petits enfans & emmenerent esclaves toutes les personnes qui purent marcher.

Je reviens maintenant à ce qui m'a donné occasion de faire cette digression, & je dis que la retraite dont j'ay parlé cy-devant du Prince Jean Albert, & des autres generaux Polonios qui n'ont pas sçû profiter de leur avantage, fait bien voir que les voisins de la Pologne peuvent luy faire la guerre sans craindre de perdre leur pays. Car de l'humeur que sont tous les Polonois ils ne peusent qu'à se défendre, sans prévoir que les mesmes ennemis qui les ont une fois attaqués, les attaqueront encore ensuite, si aprés les avoir battus ils leur donnent le tems de respirer, & de reprendre leurs forces, Ce que je dis pourroit estre justifié par une infinité d'exemples ; & principalement par tant d'irruptions que les Tartares ont faites en Pologne, dans lesquelles ils ont souvent esté battus. J'en veux encore rapporter une arrivée l'an 1527.

Au commencement de l'aneée les Tartares sortirent avec une armée de vint six mille chevaux. Ils firent une irruption en Lituanie ; & allerent jusques à Pinsk, ravageant tout le pays, brûlant les villages, & enlevant le peuple. Le Duc d'Ostrog ayant assemblé ses troupes les poursuivit

suivit comme ils s'en reteurnoient avec leur butin, & les esclaves qu'ils avoient pris. Les ayans joints à la pointe du jour dans le tems qu'ils ne pensoient point que les Polonois les poursuivissent, il fondit sur eux avec les Lituanois & les Russiens qu'il avoit ramassés. Il en fit un si grand carnage qu'il s'en sauva tres-peu ; parce qu'il les trouva tous à pied ; & qu'ils avoient mis leurs chevaux paistre dans la campagne : tant ils se croyoient en assurance. Ainsi ils furent presque tous tués : à la reserve de sept cens qui furent faits prisonniers. Aprés quoy il s'en retourna, & ramena quarante mille Chrestiens que les Tartares avoient enlevés. Le Roy Sigismond le receut à Cracovie avec une joye incroyable, & loua extremement son courage, & son experience dans la guerre. Car en effet c'estoit un grand capitaine. Et l'on peut dire que la faute qu'il fit alors de n'estre pas entré en Krimée ; & celle qu'il avoit faite auparavant de n'avoir pas assiegé Smolensko, aprés avoir défait entierement les Moscovites l'an 1514. ne sont pas tant des fautes particulieres d'un General d'armée, que des effets de l'humeur de tous les Polonois.

CHAPITRE VI.

De l'estat de la Pologne.

DE tout tems les Polonois ont eu inclination à la guerre. De sorte qu'au commencement ils estoient continuellement sous les armes, comme s'ils eussent esté à l'armée, parce qu'ils n'avoient encore rien à faire ; & qu'ils estoient comme des bergers, toujouts plûtost prests à changer de place, qu'à s'arrester dans un mesme lieu. Ainsi ils n'estoient jamais en assurance ; parce qu'ils avoient d'un costé les Allemans, & de l'autre les Scythes qui leur faisoient continuellement la guerre. Ils eurent donc beaucoup à déméler avec les uns & les autres. Et bien qu'il n'y ait jamais eu d'amitié solide entr'eux & les Allemands ; neanmoins la maniere de vivre, & le soin qu'ils prenoient de se garder la parole qu'ils s'étoient donnée, firent qu'ils s'accoutumerent plus aisément avec eux qu'avec les Scythes.

Au commencement les Polonois n'avoient ni loix, ni Prince pour les gouverner. C'estoit un peuple qui se gouvernoit luy-mesme selon son caprice. Mais comme les Estats ne peuvent demeurer longtems

tems sans chef, ni se maintenir sans loix, aussi il s'éleva bien-tost des Rois en Pologne qui y en établirent. Ce fut le Roy Casimir qui y introduisit le droit Teutonnique l'an 1368. & établit une justice souveraine dans le chasteau de Cracovie, comme au milieu de son royaume. Car la Pologne estoit alors beaucoup plus étendue qu'elle n'est presentement ; & la ville de Cracovie se trouvoit quasi au milieu de ce grand Estat : au lieu qu'on peut dire qu'elle est aujourd'huy presque frontiere, n'y ayant que douze lieues jusques en Silesie qui dépendoit alors de la Pologne, & qui appartient maintenant à l'Empereur à cause du royaume de Boheme.

Les Rois avoient toujours le pouvoir de faire prendre les armes au peuple, toutes les fois qu'il en estoit necessaire. Tous se portoient à faire des actions de valeur ; parce que c'étoient les seules par lesquelles ils pouvoient s'élever & acquerir le droit de noblesse ; & qu'il n'y avoit point d'autre recompense de leurs travaux. Ceux qui n'estoient point excités par le desir de l'honneur l'estoient par la crainte du chastiment. Car l'on fouetoit avec des cordes, ou l'on battoit avec un bâton ceux qui n'obeissoient pas aux ordres du Roy. Ce qui marquoit aux autres la necessité de prendre promtement les armes.

Ce n'estoit point alors la coutume d'amasser des troupes avec de l'argent; parce qu'en ce tems il n'y en avoit point en Pologne; & qu'on ne labouroit de terres que pour la seule necessité de ceux du pays. On ne pensoit aucunement à porter les bleds hors du royaume; ni à y faire venir les choses qui ne servent qu'au luxe, & à la bonne chere. La terre qui d'elle mesme est fertile fournissoit à chacun suffisamment dequoy vivre. On ne pressoit point si fort les paysans de travailler. Car quelque peu de travail qu'ils fissent il suffisoit pour leurs maistres, & pour eux. Mais dés qu'on voulut faire un échange des bleds contre des marchandises étrangeres; & que les richesses & le luxe s'introduisirent en Pologne, la vigueur militaire commença aussi à s'y affoiblir; & la servitude devint insupportable aux paysans.

Aujourd'huy la Pologne est proprement une Republique: & c'est ainsi que les Polonois l'appellent, ne considerant leur Roy que comme leur chef seulement. En effet ils sont si jaloux de leur liberté, & ont tant de peur de la perdre, qu'ils ne veulent point avoir aucune place fortifiée sur les frontieres; de peur que le Roy n'y mette garnison, & ne se rende peu à peu le maître absolu de toute la No-

blesse. Ils ont tous ce sentiment gravé si avant dans le cœur qu'ils l'inspirent à leurs enfans, en leur faisant apprehender la perte de leur liberté, s'ils souffroient qu'on fortifiât les frontieres. Mais ils ne considerent pas qu'en voulant éviter un grand mal ils tombent dans un autre qui est pire: puisque leurs voisins qui sont tous leurs ennemis trouvant le pays ouvert y entrent facilement, & leur enlevent de tems en tems quelque partie de leur Estat, avant qu'ils ayent pû y donner ordre, & s'opposer à leur irruption; ainsi que firent les Suedois dont j'ay parlé cy-devant.

La republique de Pologne est composée de trois ordres, du Roy, du Senat, & de la Noblesse. Ce qui fait que tous les droits sont communs à ces trois ordres; & de telle sorte qu'il n'est pas permis de faire des loix; de les casser; d'entreprendre aucune guerre; de faire alliance avec les étrangers; d'établir des imposts; ni de faire battre aucune monnoye que du consentement de toute la Republique; ou des Senateurs deputés. C'est pourquoy il y en a toujours quelques-uns auprés du Roy, afin de conserver les loix & les libertés du royaume.

CHAPITRE VII.

Du Roy.

LE Roy donne tous les benefices consistoriaux, & beaucoup d'autres, toutes les charges, & tous & les bien royaux. Il ne les peut retenir pour luy, & il est obligé de les distribuer à des Gentils-hommes Polonois; & non à des étrangers, quelque merite personnel qu'ils ayent, & quelque service qu'ils ayent rendu à la republique. Car les Polonois ont tant de jalousie contre les étrangers qu'ils ne peuvent souffrir que le Roy leur fasse aucune gratification considerable.

Sous le regne d'Estienne Batori, les Hongrois avoient bien servi la republique dans la guerre contre les Moscovites. Ce Roy qui les avoit attirés leur avoit donné quelque recompense. Ce qui irrita tellement l'esprit de quelques particuliers, & principalement du grand General, qu'il en quitta sa charge de dépit; & que plusieurs murmurerent hautement contre ce grand Prince a qui ils avoient tant d'obligation, & qui avoit fait pour la Pologne de plus belles actions qu'aucun de ses predecesseurs. Ainsi tout ce à quoy les étrangers peuvent pretendre, ne va seulement

qu'à

qu'à commander un regiment d'infanterie, & à obtenir quelque petit bien royal; encore faut-il, pour le pouvoir posseder, qu'ils ayent esté faits auparavant Gentils-hommes Polonois; sans quoy le Roy ne pourroit pas le leur donner. Il y a pourtant certains petits biens royaux, & quelques benefices qu'on peut tenir sans estre Gentils-hommes Polonois.

Il est si vray que pour posseder du bien en Pologne, il faut estre Gentilhomme Polonois, que le Roy Estienne Batori voulut faire donner l'indigenat, c'est à dire, le droit de noblesse à deux de ses neveux dans la Diete, qu'il avoit convoquée le 13. Decembre 1386. Car comme il n'avoit point d'enfans, il vouloit élever ceux de son frere; & croyoit que ce droit leur serviroit de degré pour monter plus haut. Mais ce grand Prince fut prevenu par la mort en la cinquante quatriéme année de son âge, aprés avoir regné dix ans.

On croiroit que ce grand pouvoir qu'un Roy de Pologne a de disposer de tant de de charges, de biens royaux, & de benefices, luy devroit attirer l'amour & l'affection de ceux à qui il les donne; & les tenir dans la disposition de faire aveuglement tout ce qu'il souhaiteroit d'eux. Car il y a peu de Princes dans l'Europe qui ayent plus de graces à accorder que luy;

ni

ni qui puissent faire en si peu de tems d'un pauvre Gentil-homme, un fort grand Seigneur. Mais outre que les Polonois de leur naturel ne sont point reconnoissans, ils sçavent encore que le Roy ne peut donner qu'à eux aucun de ces biens, de ces charges, ni de ces benefices; & croient que quand il les leur accorde, il ne fait que leur rendre ce qui leur appartient de droit: & qu'ainsi il ne leur fait pas tant une grace qu'une justice. Car, comme j'ay déja dit, le Roy ne peut retenir aucun de ces biens pour luy, ni supprimer aucune charge du royaume. De plus la noblesse ne souffriroit qu'avec peine qu'il donnât la moindre chose aux étrangers; parce qu'elle est si jalouse de sa liberté, qu'elle ne veut point qu'il se fortifie en se faisant des creatures qui luy seroient attachées uniquement.

Le Roy ne succede pas à son predecesseur, non pas mesme à son pere. Mais il est élû librement par la noblesse assemblée, par ses députés dans une diete generale, qui doit toûjours se tenir auprés de Varsovie. Et bien que les enfans d'un Roy n'ayent aucun droit dans la republique, toutefois ils y sont fort considerés. Car c'est ordinairement l'un d'eux qui est élû aprés la mort de son pere. Mais cela se fait toujours avec les mesmes ceremonies, & en gardant les mesmes regles que si on

on élisoit un étranger; le Polonois voulant se conserver la liberté ste pouvoir ue le pas élire; & croyant que leur bonheur consiste dans la puissance de choisir tel Prince qu'ils voudront. Non seulement ils ont de la consideration pour les fils de leurs Rois, mais ils en ont encore pour leurs filles; & mesme pour leurs veuves, dont je rapporteray quelques exemples.

Louis Roy de Pologne & de Hongrie estant mort le 13. Decembre 1382. & n'ayant laissé que deux filles, la republique s'assembla à Radom, poua l'élection d'un nouveau Roy. Une partie des Senateurs estoit portée pour élire Sigismond Marquis de Brandedourg, qui avoit épousé l'aisnée des deux Princesses: l'autre estoit pour Hedwige la plus jeune, qui n'estoit point en âge d'estre mariée. Aprés plusieurs contestations, il fut enfin resolu dans la diete tenue à Vieliczca, de députer à la Reine Elisabeth qui estoit en Hongrie, avec la Princesse Hedwige sa fille, pour la prier de l'envoyer en Pologne; & luy faire sçavoir que le resolution du Senat estoit de la couronner Reine, & d'élire un Prince qui fut en estat de l'épouser. La Reine Elisabeth qui ne vouloit pas marier cette Princesse si jeune; & qui mesme avoit dessein de luy faire épouser le Duc d'Austriche, à qui elle avoit esté promise dés le vivant

du Roy Louis son pere, envona dire à la diete qui se tenoit alors à Siradie, qu'elle envoyeroit à Pasques la Princesse Hedwige en Pologne; mais qu'elle souhautoit qu'elle retournât ensuite en Hongrie, pour demeurer auprés d'elle l'espace de trois ans, jusques à ce qu'elle fut en âge d'être mariée.

Elisabeth n'ayant point envoyé sa fille Hedwige en Pologne au temps qu'elle l'avoit promis, les Senateurs luy députerent une seconde fois, pour luy faire sçavoir que bien que les affaires de la republique fussent en tel estat qu'elles avoient besoin de la oresence d'un Roy, ils attendroient neanmoins encore jusques au mois de Novembre 1383. Et cette Reine n'ayant point non plus envoyé Hedwige, les Polonois luy députerent une troisiéme fois au commencement de l'année suivante. Mais la Reine Elisabeth ne leur ayant point aussi tenu parole, le Senat assemblé à Radom luy députa un seul homme, pour luy dire qu'on avoit resoludans la diete de ne luy envoyer plus personne; & que si elle vouloit que sa fille Hedwige fut leur Reine, elle seroit encore attendue jusques au huitiéme de May. Aprés quoy si elle ne paroissoit point, la republique verroit ce qu'elle auroit à faire dans le pressant estat où elle estoit d'élire un Roy.

La Reine Elisabeth ayant appris la resolution du Senat, au lieu d'envoyer sa fille Hedwige en Pologne, y envoya Sigismond son gendre, avec des troupes pour gouverner la republique, en attendant que la Princesse Hedwige fut plus grande. Ce que les Polonois ayant appris, leverent promptement du monde pour s'opposer a Sigismond qu'ils haïssoient particulierement. Ils luy envoyerent dire que s'il entroit en Pologne ils se déclaroient ses ennemis. Ainsi il s'en retourna, & leur manda d'attendre jusques à la Pentecoste l'arrivée de la Princesse Hedwige qui n'arriva pourtant à Cracovie qu'au mois d'Octobre suivant. Dés qu'elle y fut arrivée elle fut couronnée Reine de Pologne le jour de sainte Hedwige de Lignitz.

J'ay cru devoir rapporter cette histoire, pour faire voir combien les Polonois considerent la race royale; puis qu'ils attendirent avec tant de patience cette Princesse, dans le besoin où ils estoient d'élire un Roy. Car le royaume estoit alors déchiré non-seulement par le Duc de Masovie qui vouloit estre Roy de Pologne, comme estant de la maison royale de Casimir le grand, & qui avoir un parti considerable dans la republique; mais encore par les Lituanois, & les Russiens; & par les pilleries & les brigandages qui

s'exerçoient par tout avec impunité, à cause que l'Estat estoit sans chef. Hedwige estant couronnée, & la republique estant en peine de luy choisir un mari, Jagellon Duc de Lituanie luy envoya ses deux freres avec de grands presens; & fit offrit aux Polonois, que s'ils vouloient l'élire pour leur Roy, il se feroit Chrétien, & donneroit à la republique son Duché avec deux cens mille livres. Ce qui les obligea à luy accorder ce qu'il demandoit, & à l'élire Roy.

L'exemple d'Estienne Battori justifie encore ce que j'ay dit cy-dessus, que les Polonois élevent toujours au trosne quelqu'un de la race royale: puis que ce Prince ne fut élu Roy de Pologne, qu'à condition qu'il épouseroit la Princesse Anne, sœur de Sigismond Auguste mort sans enfans, & le dernier de la race des Jagellons. Ce qui obligea les Polonois à imposer cette condition à Estienne Battori, fut en partie pour traiter honorablement la maison des Jagellons; & en partie aussi pour éviter la dépense qu'il leur eut falu faire pour entretenir deux Princesses. Mais ce qui les y porta encore davantage, fut que Henri de Valois Roy de Pologne, qui n'avoit pas voulu l'épouser, ayant appris la mort de Charles IX. son frere, les avoit abandonnés sans rien dire le 18. de Juin

Juin 1574. pour retourner en France, aprés avoir esté couronné à Cracovie le 24. Fevrier, & avoir demeuré cinq mois avec eux.

Les Polonois croyant donc qu'ils s'attacheroient plus fortement Estienne Batori, l'obligerent d'épouser la Princesse Anne quoy qu'avancée en âge. Ce qui fut un grand mal-heur pour toute l'Eglise de Suede. Car Estienne Batori estant ensuite mort sans enfans à Grodno le 12. Decembre 1586. la republique respectant toujours la race des Jagellons, élut Sigismond III. fils de Jean Roy de Suede, & de Catherine, sœur de Sigismond Auguste; & neveu de la Reine Anne, veuve d'Estienne Batori. Car Sigismond estant obligé de venir resider en Pologne, laissa le gouvernement de la Suede au Duc de Sudermanie son oncle, qui s'empara depuis de ce royaume, où il abolit la Religion Catholique, & où il établit le Lutheranisme dont il faisoit profession.

Ce que je dis que les Polonois dans le choix de leurs Rois, ont toujours preferé les enfans de la race royale est si veritable, que dés le commencement de leur royaume, & lors mesme qu'ils estoient encore ensevelis dans les tenebres du paganisme, ils élurent pour leur Reine Venda, qui estoit la seule qui restoit de la race de Cracus leur troisiéme Roy. Long-

tems aprés, Louis Roy de Pologne & de Hongrie, ayant choisi pour son successeur Sigismond Marquis de Brandebourg, à qui il avoit marié sa fille aisnée, la republique assemblée dans une diete tenue à Radour l'an 1312. fit une constitution par laquelle elle eycled Sigismond, & déclara que neanmoins on auroit égard à sa femme. Les grands Seigneurs donnerent ensuite leurs suffrages en faveur de Ziemowit Duc de Masovie, à condition qu'il épouseroit Hedwige, une des filles du Roy Louis. Mais la Reine Elisabeth sa mere ne voulut point qu'elle épousât un si petit Prince que le Duc de Masovie, bien qu'il fut de la maison royale de Casimir le grand.

J'ay dit que les Polonois n'avoient pas seulement de la consideration pour toutes les personnes de la race royale; mais qu'ils avoient encore pour les veuves de leurs Rois. C'est pour cette raison qu'ils obligerent le Roy Jean Casimir d'épouser la Reine Marie Louise, veuve d'Uladislaus IV. son frere mort sans enfans. Ce que je viens de dire, paroît encore par la proposition qui fut faite à la Reine Eleonor d'Austriche, veuve du Roy Michel, pendant la diete d'élection l'an 1674. Car les Polonois vouloient que le Prince de Neubourg, qui estoit appuyé de la France s'obligeât d'épouser cette Reine

Reine veuve; à laquelle la proposition en fut faite le 18. May, par quatre Evesques qui l'asseurerent, que si elle vouloit consentir à ce mariage, on éliroit le Prince de Neubourg. & que par ce moyen tous les esprits qui estoiént partagés, se trouveroient reunis. Mais la Reine Eleonor sœur de l'Empereur, qui ne faisoit rien que par le conseil du Chancelier Patz, & par le mouvement des Ministres de la Cour de Vienne; répondit qu'elle avoit dans la diete des personnes qui prendroient soin de ses interests.

André Trzebicki Evesque de Gracovie, fut celuy des quatre qui porta la parole à la Reine Eleonor; & qui la dorta ensuite au Chancelier Patz, qui estoit, comme j'ay dit, tout son conseil. Mais ce Chancelier qui vouloit faire élire le Prince Charles de Lorraine, que l'Empereur recommandoit fortement, répondit qu'il ne vouloit que le seul Prince de Lorraine, & non le Prince de Neubeurg. L'évenement luy fit bien voir qu'il s'estoit trompé, & qu'il avoit mal pris ses mesures, & mal connu ses veritables interests. Car comme il avoit gouverné le Roy Michel, & qu'il gouvernoit encore cette Reine, il eut facilement aussi gouverné le Prince de Neubourg, qui estoit jeune, & que sa femme eut tourné comme elle eut voulu.

Le Chancelier Patz estoit si entier dans son opinion, qu'il n'en revenoit que difficilement. Il estoit homme de parole, & quand une fois il l'avoit donnée à qu'elqu'un, il la luy gardoit inviolablement, sans qu'aucun de ses interests le peut faire changer. La conference qu'il eut avec l'Ambassadeur du Prince de Neubourg à Belveder, où je l'accompagné, fit bien connoître que ses propres interests n'estoient pas seuls capables en le ramener. Car j'appris ensuite de luy qu'on luy avoit fait des offres considerables; & representé l'avantage que l'élection du Prince de Neubourg apporteroit à toute sa famille. Mais cela ne le toucha point : & cette conference fut inutile, & pour luy, & pour le Prince de Neubourg, Sa femme mesme quoy que Françoise de la maison de Mailly, ne voulut jamais revenir dans le parti Eronçois, quelque proposition avantageuse qu'on luy peut faire. Elle estoit Dame d'honneur de la Reine Eleonor. Elle luy avoit donné sa parole de luy estre fidele; & elle la luy tint inviolablement. Cette fidelité constante en une Françoise Austrichienne, fut mesme estimée de tous les François qui preferent toujours cette vertu à tous les avantages qu'on leur propose.

La France avoit alors pour ennemis, presque

presque tous les Princes de l'Europe. Mais elle estoit accompagnée de tant de bon-heur, que Dieu ne permetroit pas qu'elle vint a bout, mesme des choses qu'elle souhaitoit le plus, lors quelles luy devoient estre contraires & prejudicables dans la suite. Ce fut pourquoy la providence divine ne permit pas que le Prince de Neubourg fut élu Roy de Pologne, pour lequel la France fit tout ce qu'elle pût. Car ce Prince n'eut pas manqué de devenir son ennemi, puis que le Duc de Neubourg son pere le devint aussi-tost aprés, en mariant sa fille à l'Empereur.

Je riviens maintenant à ce que j'ay dit cy-devant : Que le Roy de Pologne avoit le pouvoir de donner toutes les charges de la Couronne & du Duché. Mais pour les pouvoir posseder, il faut non seulement estre Gentil-homme Polonois; mais il faut encore avoir du bien en fonds de terre, & estre, comme ils disent, *possessions*, dans l'Estat où est la charge. Ainsi un Gentil-homme qui n'auroit du bien que dans le royaume, ne pourroit pas avoir des charges dans le Duché. Et de mesme celuy qui n'en auroit qu'en Lituanie, ne pourroit point non plus avoir des charges dans le royaume. Ce qui s'observe regulierement; quoy que les Polonois & les Lituanois ne fassent qu'un mesme

mesme corps, qu'ils ne soient plus qu'un mesme peuple ; & qu'ils n'ayent presque plus que les mesmes manieres d'agir. Neanmoins dans le tems que j'a demeuré en Lituanie, j'y ay remarqué que les Lituanois approchent plus que les Polonois, de toutes les façons de faire de France, & de l'enjouement des François, quoy qu'ils en soient plus éloignés.

Le pouvoir que le Roy Pologne a de donner les charges ; les biens royaux, & les benefices, est limité par les loix. Sigismond III. ayant donné l'Evesché de Varmie à son fils Jean Albert, tout l'ordre de la noblesse s'y opposa, & en fit grand bruit dans une diete tenue à Varsovie l'an 1624. soutenant que c'étoit contre ses constitutions.

On peut nommer avec justice le Roy de Pologne le Roy des Rois. Car il appelle tous les Gentils-hommes, *Monsieur mon frere*. En effet, ils sont tous comme Souverains ; puis qu'ils ont le droit de vie & de mort sur tous leurs sujets, & que tout le bien est à eux. A la verité ils sont obligés d'obeïr à leur Roy ; mais en tant qu'il garde la justice, les loix, les libertés, les privileges, & tout ce qu'il a promis par le serment qu'il a fait aprés son élection. Autrement ils croient qu'ils ne sont point tenus de luy obeïr : au contraire ils sont eux mes-

me serment de s'opposer à ses contraventions, & de les déclarer à la republique. Cependant le respect qu'ils ont, pour luy est si grand, que tout ce qui se fait dans les Cietes, & dans toutes les justices, se fait toujours en son nom.

Lors que le Roy de Pologne entre dans une ville, les Magistrats doivent luy en apporter les clefs. Il a droit d'en faire garder les portes par son regiment des Gardes, Neanmoins les Dantziquos ont le privilege de garder eux mesmes les leurs, de ne point laisser entrer de troupes avec le Roy, & de faire la ronde toute la nuit dans les rues, pendant tout le tems qu'il est dans leur ville. Mais il est vray aussi que Dantzic, qui est l'une des principales villes Hanseatiques, est proprement une republique libre sous la protection de la Pologne. En effet elle a toutes les marques d'une entiere souveraineté. Car elle condamne à mort sans appel, mesme les Gentils-hommes Polonois, lors qu'ils y ont commis quelque crime qui le merite. Elle fait battre sa monnoye sans aucune permission de la republique, bien qu'elle y fasse mettre l'image du Roy ; & elle n'est point obligée de recevoir la mauvaise monnoye de Pologne. Cependant quelques souverains que les Dantziquois paroissent, ils sont neanmoins obligés d'envoyer

voyer aux Dietes leurs députes, qui y parlent toujours au nom de leur Senat : & ausquels le Chancelier impose aussi toujours silence, & leur défend de prendre cette qualité, qu'ils ne laissent pas de prendre ensuite dans les autres Dietes.

Dantzic est à une lieue de la mer Baltique, & presque à l'emboucheure de la Vistule. Cette ville qui jusques en l'année 1170. n'avoit esté qu'un amas de plusieurs cabanes de pescheurs, s'est élevée jusques à ce point de grandeur, qu'elle passe aujourd'huy pour l'une des principales de l'Europe. En effet, elle est fort belle, & son port fort celebre ; mais l'entrée en est difficile, parce que la Vistule se divise en plusieurs bras avant que de se décharger dans la mer; & que celuy qui passe à Dantzic, est quasi le moindre de tous. Ce qui fait que les grand vaisseaux n'ont pas assés d'eau pour entrer chargés dans cette emboucheure, & ensuite dans le port. Il y a sur la riviere entre l'emboucheure & le port, un fort appellé la Lanterne parce qu'en effet on y allume la nuit un fanal, afin que les vaisseaux qui arrivent le puissent voir & découvrir de loin. Dantzic est la ville de toute la Prusse, où il se fait le plus de trafic, & principalement de bled : en quoy consiste presque tout le commerce de Pologne : & les Dantziquois ont ce privilege qu'il n'y a qu'eux qui puissent accepter des Polonois les bleds, quand une fois ils sent entrés dans leur port, où on les ameine de tous costés par la Vistule, La motitié du revenu du port appartint au Roy de Pologne, depuis le tems que Sigismond Auguste obligea les Dantziquois à luy accorder ce tribut, à cause des conditions qu'ils avoient oséluy demander, avant que de recevoir ses députés dans leur ville.

Dantzic est la capitale de toute la Prusse. Elle est à sept lieues d'Elbing, & à vingt-six lieues de Thorn. Elle est assés bien fortifiée pour le pays, depuis l'irruption que les Suedois firent en Pologne l'an 1655. Elle est neanmoins commandée par des éminences qui sont du costé de l'Occident. C'est de cette ville que les Polonois tirent tout ce qui leur est necessaire, comme les draps, les soyes, les cuits, le papier, le sucre, les huiles, & toutes les épiceries dont ils se servent beaucaup pour assaisonnar les viandes & le poisson. Je ne parle point des vins, des eaux de vie, ni du sel qu'on y porte de France, & qui n'y vaut qu'un écu le muid ; parce que les Polonois n'aiment que le vin de Hongrie ; qu'ils font de l'eau de vie avec du bled ; & qu'ils ont beaucoup de sel. Ainsi les vins, les eaux de vie, & le sel qui viennent de France, ne servent que pour la Prusse seulement.

lement. Mais je veux dire que comme la ville de Dantzic est la seule, d'où les Polonois tirent tout ce qui leur est necessaire, & où ils portent tout ce qu'ils ont à vendre, il ne faut pas s'étonner aussi si elle est devenue si riche & si considerable.

Tous les Dantziquois estoient autrefois Catholiques. Mais ils embrasserent les dogmes de Luther au siecle passé comme la plusspart des peuples du Nord. Ils commencerent à recevoir cette doctrine l'an 1525. sous le regne de Sigismond I. qui n'osa s'y opposer; parce qu'il apprehendoit d'avoir la guerre avec lvs Chevaliers Teutons, la treve qu'il avoit faite avec eux estant sur le point d'expirer. Ensuite Sigismond Auguste ayant receu d'Albert Duc de Prusse, le serment de fidelité pour luy & pour la republique, confirma les anciens privileges des Prussiens; & donna la liberté de professer la confession d'Ausbourg.

La plus grande partie des habitans de Dantzic est lutherienne; & l'autre calviniste. Il y a seulement quelques Cathoques, & quelque peu d'Anabaptistes. Car la liberté de conscience y est entiere: mais de telle sorte que tout le gouvernement est entre les mains des lutheriens, les autres n'y estant point admis. Les Catholiques y ont une Eglise, qui est un Convent

Convent de Dominicains, qui sert de Paroisse à tous ceux qui se trouvent dans la ville. Il y a encore dans le fauxbourg une maison de Jesuites, & une autre de Religieuses. Pour les lurheriens ils ont cette belle Eglise, que les Catholiques avoient autrefois, & qui est l'un des plus beaux vaisseaux que j'aye veus en Pologne. Ce qu'il y a de remarquable à Dantzic, & de bien singulier parmi les lutheriens, est qu'ils reconnoissent le Nonce du Pape qui est en Pologne, pour plusieurs causes Ecclesiastiques, comme pour avoir dispense des mariages au degré défendu.

Ce qui me reste à dire de la ville de Dantzic, est qu'elle ne veut point reconnoître la Justice de Pologne; disant qu'elle ne s'est soumise qu'au Roy, & non pas aux Polonois. Pour défendre ce droit, les Dantziquois prirent les armes l'an 1576. & sous la conduite d'un Jean de Cologne, qui avoit défendu Marienbourg, ils s'avancerent jusques à Ditschow sur la Vistule, avec les troupes qu'ils avoient levées. Mais ils furent battus par celles des Polonois. Ensuite le Roy leur pardonna à la priere des Electeurs de Saxe & de Brandebourg.

Le Roy de Pologne a droit de juger les procés taut civils que criminels. Les jugemens de toutes les justices se font par la plura-

pluralité des voix. Mais dans les procés criminels, la seule voix du Boy sauve la vie. Et cela, parce qu'il peut donner grace à tous les criminels, par quelque tribunal qu'ils soient condamnés. Il n'en est pas de mesme dans la décision des affaires de la republique qui se traitent dans une Diete generale, où toute la Noblesse est assemblée par ses deputés. Car alors pour y conclure & déterminer quelque chose, il faut absolument le consentement de tous ces deputés qni sont en grand nombre. Tellement que toutes les fois qu'un seul n'y consent point, & en fait sa protestation, la Diete se rompt, & tous les deputés se separent, sans que le Roy les puisse arrester, ni convoquer une autre Diete que trois mois aprés celle qui a esté rompuë.

Uu Roy de Pologne sans le consentement de la republique ne peut lever de troupes. Uladislaus IV. en ayant mis sur pied de l'argent qu'il avoit receu pour la dot de la Reine Marie Louise sa femme, le Senat & la Noblesse en murmurerent si fort qu'il fut obligé de les casser. Sans ce mesme consentement il ne peut donner aucuns biens royaux à la Reine. Sigismond III. ayant voulu donner à la Reine Constance sa femme deux Starosties vacantes par la mort de la

la Reine Anne morte en 1625. tout l'ordre de la Noblesse en fit grand bruit dans la Diete, & soutint que le Roy ne pouvoit donner à la Reine ces Starosties sans le consentement de la republique.

Sans le mesme consentement le Roy de Pologne ne peut envoyer des Ambassadeurs aux Princes étrangers; ni en recevoir de leur part, bien que ce soit à luy à leur donner audiance. Il ne peut aussi sortir du royaume pour aucune affaire quelque importante qu'elle soit. Sigismond III. ayant appris la mort de Jean Roy de Suede son pere convoqua une Diete à Varsovie au mois de May 1592. afin que toute la republique consentit au voyage qu'il avoit dessein de faire en Suede. Et Louis Roy d'Hongrie qui fut élu Roy de Pologne l'an 1370. voulant retourner en Hongrie fut obligé d'en demander le consentement, & d'augmenter les privileges de la Noblesse, afin de pouvoir l'obtenir.

Bien qu'un Roy de Pologne ne puisse faire presqu'aucune chose de luy-mesme, il peut neanmoins prendre connoissance du payement des gens de guerre, regler ne nombre des troupes, & commander l'armée. Ce n'est pas que celuy qui en est grand General, n'ait toujours une grande autorité sur les soldats, comme

me je diray dans la suite. Car il faut maintenant parler de l'ordre du Senat.

CHAPITRE VIII.

Du Senat en general.

LEs Evesques, les Palatins, les Castellans, & les dix officiers Senateurs composent tout le Senat de Pologne. Ce Senat a esté établi pour regler selon la justice, & l'équite des loix tout ce qui s'y fait pour le bien & la fureté de l'Estat. C'est le Roy qui fait les Senateurs. Il ne les éleve point à cet honneur sans leur faire prester serment d'estre fideles à la republique Lorsqu'une fois ils ont esté faits Senateurs, ils le sont pour toute leur vie. Ce sont eux qui dans la Diete generale sont assis à droit, & à gauche du Roy, chacun selon le rang de sa dignité, & non selon l'ancienneté de sa reception. Ce sont eux qui approuvent avec le Roy toutes les constitutions que la Noblesse leur propose par ses Nonces, c'est-à-dire, par ses deputés. Ainsi le Senat est proprement entre le Roy & la Noblesse pour conserver & défendre l'autorité de la republique. C'est dans cet ordre que toute l'autorité reside non par le grand nombre de personnes dont il est composé, mais par un

un droit qui luy est acquis, les loix ayant marqué à chacun tout ce à quoy il est obligé.

Les Senateurs estiment tant leur dignité, qu'ils méprisent tous les titres d'honneur que les Empereurs donnent. Sigismond Roy de Pologne & son frere Uladislaus Roy d'Hongrie estant allés à Vienne, l'Empereur offrit aux Senateurs qui les avoient accompagnés, le titre de Prince de l'Empire. Ce qu'ils ne voulurent point accepter, disant qu'estant nés Gentilshommes Polonois, & ayant droit de traiter avec leur Roy, & de la paix, & de la guerre, c'estoit leur faire injure de croire que le titre de Prince de l'Empire, leur fut plus honorable, & fut plus grand que celuy de Senateur de la republique de Pologne.

Les Senateurs jurent de conserver inviolablement les droits, les libertez, & les privileges de la republique. En sorte que s'il arrivoit que le Roy voulut étendre sa puissance au delà des loix & des libertés qu'il a fait serment de conserver, le Senat doit le faire souvenir de son devoir, & de son obligation; en gardant toutefois le respect qui est dû à sa Majesté. Pour cet effet il doit toujours y avoir quatre Senateurs à la Cour, tant pour assister le Roy de leurs Conseils, que

 pour

pour obſerver s'il ne ſe paſſe rien de contraire à leurs privileges. C'eſt de cette ſorte que les Polonois croyent que leur republique peut ſe conſerver dans ſa vigueur, & dans ſon entier. Ce qu'il faut ajouter icy qui regarde tous les Senateurs en general, eſt qu'ils ne peuvent ſortir du royaume, ſans la permiſſion de la republique, non pas meſme pour cauſe de maladie qui les obligeroit ou à changer d'air, ou à aller aux eaux hors de Pologne.

CHAPITRE IX.

Du Senat en particulier, & premierement des Eveſques.

TOus les Eveſques ſont donc Senateurs, & precedent les ſeculiers. Il n'y a que ſeize Eveſchés dans toute la Pologne, dont il y en a meſme trois qui ont eſté uſurpés par ſes ennemis, ſçavoir ceux de Smolensko, & de Kiovie qui ſont poſſedés par les Moſcovites, & celuy de Caminiec qui a eſté cedé aux Turcs. Ce n'eſt pas que la republique ne conſerve encore ces trois dignités, & que pour avoir le rang de Senateur, il ne ſe trouve toujours aſſés de perſonnes qui demandent au Roy ces titres lorſqu'ils viennent à vaquer.

L'Ar-

L'Archeveſque de Gneſne qui ſe dit Legat apoſtolique né, eſt le premier de tous les Eveſques, & de tous les Senateurs. Il eſt primat de tout le royaume: & cette qualité luy fut donnée par le Concile de Conſtance, où le Roy Uladiſlaus Jagellon l'avoit envoyé pour y ſoutenir ſon droit ſur la Pruſſe contre les Chevaliers Teutons. Pendant l'abſence de cet Archeveſque le Roy Jagellon épouſa Eliſabeth fille du Palatin de Sandomir l'an 1416. & la fit couronner à Cracovie par l'Archeveſque de Leopol. Ce que l'Archeveſque de Gneſne ayant appris, & craignant pour luy & ſes ſucceſſeurs de perdre la prerogative de couronner les Rois & les Reines, il obtint du Concile que doreſnavant l'Archeveſque de Gneſne ſeroit primat de tout le Royaume de Pologne. C'eſt pour cette raiſon qu'il y a appel par devant luy des jugemens rendus, non-ſeulement par les Eveſques, mais par l'Archeveſque de Leopol. Depuis Jean Laski Archeveſque de Gneſne ayant eſté envoyé à Rome l'an 1513. par le Roy Sigiſmond pour aſſiſter au Concile de Latran, obtint de Leon X. pour luy & tous ſes ſucceſſeurs la qualité de Legat né du ſaint Siege Apoſtolique.

Cet Archeveſque a une autorité ſi

gran-

grande qu'il eſt défendu non ſeulement de tirer l'épée devant luy, mais de dire aucune parole indecente : que ſi le Roy fait quelque choſe contre les loix, c'eſt à luy à convoquer le Senat, & la Nobleſſe, afin de s'y oppoſer. On porte la croix devant luy quand il ſort pour aller chés le Roy, ou à la Diete : & lorſqu'il y eſt aſſis un Aumoſnier la tient derriere ſa chaiſe. Pendant l'interregne il a droit de faire battre monnoye. Il a un Mareſchal qui eſt Senateur caſtellan du royaume. Ce Mareſchal va à cheval devant ſon carroſſe avec le bâton levé qu'il ne baiſſe que devant le Roy ſeulement. Et lorſque les autres Mareſchaux ſont abſens il a droit de porter le bâton levé devant le Roy, & d'aller devant luy à l'Egliſe, ou à la Diete.

L'Archiveſque marchant ainſi juſques à l'entrée du Palais du Roy ; & eſtant arrivé au bas de l'eſcalier, s'y arreſte pour attendre que le Roy l'ait envoyé ſaluer par le Chambellan de la Couronne, ou par quelqu'autre des principaux Officiers de ſa Cour, à la teſte deſquels eſt le petit Mareſchal. Lorſque l'Archeveſque eſt entré dans l'antichambre, le Roy ſort de ſa chambre & vient au devant de luy. Il ne fait aucune viſite à perſonne, excepté au Nonce du Pape qu'il viſite une ſeule

le fois. Il n'en fait ni n'en rend à pas un autre, non pas meſme aux Ambaſſadeurs des Teſtes couronnées qui l'ont viſité. C'eſt luy qui pendant l'interregne eſt le chef & le regent de la republique ; & qui regle les ſentimens de toute la Nobleſſe aſſemblée par ſes Nonces dans la Diete de l'élection. C'eſt luy qui envoye ſes univerſaux à tous les ordres de la republique pour leur donner avis de la mort du Roy, afin de tenir les petites Dietes, & leur marquer le tems de la Diete generale. Que ſi pendant l'interregne il arrive quelques affaires extraordinaires, on luy donne des perſonnes choiſies parmi l'ordre des Senateurs & celuy de la Nobleſſe, pour l'aſſiſter de leurs conſeils dans ce qu'il doit faire. Les Ponois luy ont donné ce grand pouvoir ; parce qu'ils n'ont pas voulu le donner à un ſeculier, de crainte qu'il n'eut l'ambition de ce faire Roy. Car c'eſt ce Prelat qui a droit de le proclamer aprés qu'il a eſté élu.

Ce droit de proclamer le Roy aprés ſon élection eſt ſi grand & ſi conſiderable, que les Ambaſſadeurs des Candidats regardent l'Archeveſque de Gneſne comme celuy de qui dépend le ſuccés de leur negociaition ; & il n'y en a pas un qui ne faſſe ſon poſſible pour ſe le rendre favorable

ble; parce que le Roy ne ſeroit point veritablement élu, s'il n'eſtoit enſuite proclamé. Sur cela je rapporteray ce qui ſe paſſa en l'élection de Jean III. l'an 1674. Un nommé Czartoreski eſtoit alors Archeveſque de Gneſne: & en cette qualité c'étoit à luy à proclamer le Roy. Il eſtoit de la faction d'Auſtriche, ami intime du Chancelier Patz, & par conſequent grand ennemi de tout le parti François, & du Mareſchal Sobieski qui fut élu. Cet Archeveſque qui n'eut jamais voulu proclamer le grand Mareſchal mourut trois jours avant l'élection: & par ſa mort le droit de proclamation tomba à Trzebicki Eveſque de Cracovie, qui eſtant ami du Mareſchal Sobieski le proclama avec joye.

Il n'y a que ſeize Eveſchés en Polognet comme j'ay déja dit. Mais auſſi ils ſon, d'une grande étendue, & d'un grand revenu. On le croira facilement, en conſiderant que ce royaume, aprés toutes les pertes qu'il a faites, eſt encore auſſi grand que la France. Le premier eſt l'Archeveſqué de Gneſne dans la baſſe Pologne, dans le palatinat de Kaliſch, à neuf lieues de cette ville vers le Septentrion. Ce lieu qui a eſté autrefois la ville capitale de tout le royaume, n'eſt plus maintenant qu'un grand village ſans murailles & ſans riviere. Le

Le ſecond eſt l'Archeveſché de Leopol qui eſt la ville capitale de toute la Ruſſie noire, & qui a pris ſon nom de Leon Duc de cette Province, lequel ravageant cruellement la Pologne avec une armée de Tartares & de Ruſſiens, fut entierement défait par le caſtellan de Cracovie l'an 1279. ſous le regne de Leſcus Niger. Cette ville eſt ſituée au pied des montagnes, peu fortifiée, & ſans riviere, avec un méchant chaſteau ſur le haut. Elle eſt celebre par pluſieurs ſieges qu'elle a ſoutenus. Car elle a eſté aſſiegée une fois par les Coſaques & les Tartares avec une armée effroyable: une autrefois par les Moſcovites & les Coſaques joints enſemble avec une armée de plus de ſix-vints mille hommes, ſans la pouvoir prendre en deux mois & demi de tems que le ſiege y dura: & la derniere fois par les Turcs & les Tartares pendant le regne du Roy Michel.

Cette ville eſt le ſiege de trois Eveſques, ſçavoir d'un Archeveſque Latin catolique, d'un Archeveſque Armenien catolique, & d'un Eveſque Ruſſien grec ſchiſmatique. Le premier Archeveſque Latin fut un Gentilhomme Polonois appellé Chriſtinus qui fut ſacré par l'Archeveſque de Gneſne, en preſen-

ſence du Roy Caſimir qui l'établit dans cette ville l'an 1361. Je ne diray rien des deux Archeveſques ; puiſqu'eſtant catoliques, ils ne different point d'avec nous ; ſinon que les Armeniens ont leurs ornemens & leurs ceremonies particulieres ; & que les hommes ſont ſeporés des femmes dans l'Egliſe. Voila ſeulement ce que j'ay ay remarqué de ſingulier.

Quant aux Ruſſiens, l'Eveſque ne peut eſtre marié ; parce qu'il doit eſtre choiſi parmi les religieux de ſaint Baſile qui font vœu de chaſteté. Mais pour les Curés des Paroiſſes, ils ne ſont point obligés de garder le celibat ; c'eſt-à-dire, qu'ayant eſté admis aux ordres aprés leur mariage, on ne peut les contraindre à ſe ſeparer de leurs femmes ; mais ils n'en peuvent épouſer aucune aprés leur ordination, & ſont obligés à vivre dans la continence, ſi leur femme vient à mourir. Leur liturgie eſt en langue Ruſſienne, qui eſt proprement une dialecte de l'Eſclavon, comme le Polonois. Ils croyent que le ſaint Eſprit procede du Pere par le Fils ; & que le Pape n'eſt point le chef de toute l'Egliſe, mais ſeulement le premier des deux Patriarches ; & que celuy de Conſtantinople duquel ils dépendent, eſt le ſecond, & neanmoins indépendant du premier. Car pour tous les

les autres articles de foy ; ils les croyent tous comme les Catoliques. Leurs ceremonies & leurs ornemens ſont differens de ceux des Latins, & des Armeniens. Ils prient debout en faiſant pluſieurs genuflexions qu'ils comprent avec un chapellet à la main. Ils communient ſous les deux eſpeces : Et voicy comment. Le Preſtre conſacre pluſieurs petits pains faits avec du levain. Aprés qu'il a luy-meſme communié, il rompt ces pains en petites mieres, & les met dans le calice avec le vin conſacré. Puis avec une petite cuilliere d'argent qui ne ſert qu'à cet uſage, il prend une de ces mietes avec un peu de vin du calice, & en communie ceux qui s'approchent de luy, en verſant dans la bouche de chaque communiant, en une ſeule fois, ce peu de pain & de vin conſacré. Ils communient tous debout, les bras croiſés ſur la poitrine & font communier auſſi leurs petits enfans. Aprés que tout le monde a communié, le Preſtre conſume tout ce qui eſt demeuré de reſte dans le calice.

Le troiſiéme eveſché eſt celuy de Gracovie, qui eſt la ville capitale du royaume ſur la Viſtule, dans la haute ou petite Pologne. Cet eveſhé a eſté autrefois archeveſché, que le Roy Mieciſlaux y établit

blit l'an 964. incontinent aprés avoir receu la foy de Jesus-Christ. Mais cette dignité fut perdue en la personne d'un nommé Lampert, qui estant d'une famille puissante negligea d'envoyer à Rome pour estre sacré. Ce qui est remarquable en cet evesché, est que plusieurs l'on tenu avec l'archevesché de Gnesne en mesme-tems. L'Evesque de Gracovie se dit Duc de Severie. Toute la Noblesse de ce Duché releve de sa justice, & est exempte de toutes les jurisdictions royales. Cette capitale est composée de trois villes jointes ensemblé, de l'ancienne qui fut bâtie par Cracus Roy de Pologne, de celle qui est entre la vieille ville, & Casimirie, & de Casimirie qui y est jointe par un pont; & que Casimir le grand avoit fait bâtir pour y établir une academie. C'est dans cette derniere ville que les Juifs sont obligés de demeurer depuis l'an 1494. Car auparavant ils estoient disperses indifferemment par toute la ville. La cause de ce changement de demeure bint d'une incendie qui ayant brulé une partie de la ville, les soldats chasserent les Juifs de toutes les maisons qu'ils occupoient. Ainsi depuis ce temps ils ne peuvent plus demeurer que dans Casimirie, d'où ils viennet à l'ancienne ville tous les jours de marché.

La Reine Hedwige femme d'Uladislaus Jagellon, qui estoit une Princesse d'une grande vertu & d'une grande pieté, avoit eu dessein d'achever à Gracovie l'academie que le Roy Casimir le grand avoit commencé d'y faire bâtir. Aprés la mort de cette Reine qui laissa beaucoup de bien aux pauvres, le Roy son mari prit soin de faire continuer ce pieux dessein. Il établit deux colleges à Cracovie, & y fit venir de Prague des maistres pour instruire la jeunesse. Ces colleges sont à peu prés comme ceux de Paris, dans lesquels il n'y a que fort peu d'exercice, & où il y a quelques boursiers. Dans un de ces colleges qu'on appelle l'academie, il y a un certain nombre d'écoliers pauvres, ausquels on donne par semaine dequoy les empêcher de mourir de fain. Cela joint à ce qu'ils trouvent en demandant l'aumône le soir dans les rues, leur donne moyen d'étudier.

Le quatriéme est l'evesché de Cujavie & de Pomeranie. La Cujavie est composée des palatinats d'Inowlocz & de Brestie, dans la basse ou grande Pologne. Le siege de l'Evesque est à Wladislow, qui est une ville sur la Vistule, à quatre lieues au dessus de Thorn.

Le cinquiéme est l'evesché de Vilna qui est la capitale du Duché de Litua-

nie ſur la riviere de Vilia, qui ſe décharge dans le Niemen au deſſous de Kowno. Cette ville eſt grande & fort peuplée.

Le ſixiéme eſt l'eveſché de Poſnanie qui eſt une ville de la baſſe Pologne dans le palatinat de ce meſme nom, ſur la riviere de Varta. Il y a un vieux chaſteau ſur une éminence : & l'Egliſe cathedrale eſt hors de la ville, qui eſt aſſés grande & peuplée.

Le ſeptiéme eſt l'eveſche de Plocsko qui eſt une petite ville de la baſſe Pologne ſur la Viſtule, à cinq lieues au deſſus de Wladiſlaw. Le ſiege de l'Eveſque eſt à Pultausk en Maſovie ſur la riviert de Narev, qui entre dans celle de Bug à deux lieues au deſſous. L'Eveſque de Plocsko eſt ſouverain du territoire de Pultausk; & de ſes jugemens on n'en appelle point au Roy,

Le huitiéme eſt l'eveſche de Varmie dans la Pruſſe royale. Le ſiege Epiſcopal eſt à Frawenberg petite ville prés du Friſchhaff. L'Eveſque de Varmie eſt perſident de la Pruſſe royale. Toute la Nobleſſe de ſon dioceſe releve de luy, & eſt exempte de toutes les juriſdictions royales.

Le neuviéme eſt l'eveſché de Luceorie, ou Lucko, qui eſt la capitale de la haute Volhynie.

Le dixiéme eſt l'eveſché de Premiſlie qui eſt une ville de la Ruſſie noire ſur la riviere de Sana, à ſix lieues au deſſus de Jeroſlavie, & à douze lieues de Leopol vers l'Occident. Il y a deux Eveſques dans cette ville ; un Latin Catolique, & l'autre Grec ſchiſmatique. C'eſt de cette l'Egliſe cathedrale qu'eſtoit chanoine un nomme Orichowski . qui dans la naiſſance du Lutheraniſme ſoutint le le premier que les Praſtres pouvoient ſe marier, & qui ſe maria enſuite l'an 1549. ſous le regne de Sigiſmond Auguſte.

L'onziéme eſt l'eveſché de Samogitie. L'Eveſque n'a point de ſiege particulier, ſinon Midnich qui eſt un des principaux bourgs de la Province.

Le douziéme eſt l'eveſché de Culm qui une ville de la Pruſſe royale ſur la Viſtule, à ſix lieues au deſſus de Thorn. Son Eveſque precedoit autrefois celuy de Varmie.

Le treiziéme eſt l'Eveſché de Chelm dans la Ruſſie noire. Il y a deux Eveſques dans cette ville, un Latin catolique, & l'autre Grec ſchiſmatique. Il eſt vray que l'Eveſque latin à transferé ſon ſiege à Kranoſtaw qui eſt une ville du meſme palatinat ſur un grand étang, à travers duquel paſſe le riviere de Vieprz.

La tanslation de ce siege fut faite à cause des frequentes irruptions des Tartares & des Cosaques qui ont ruiné la Ville de Chelm.

Le quatroziéme est l'evesché de Kiowie, capitale de la basse Volhynie & de toute l'Ukraine. Cette ville est le siege d'un Archevesque Grec schismatique, qui a esté autrefois primat de tous les Russiens. Les habitans de Kiowie sont schismatiques, & sujets aujourd'huy du grand Duc de Moscovie.

Le quinziéme est l'evesché de Kaminiec, qui est la ville capitale de la haute Podolie, dont les Turcs sont maistres à present.

Le seiziéme est l'Evesché de Smolensko, qui est une ville sur le Borysthene, capitale d'un Duché & d'un Palatinat, autrefois des dépendances de la Lituanie, mais à present entre les mains des Moscovites.

Il faut aujouter à ce chapitre que la plusspart des Evesques ont dans leur diocese un suffragant Evesque *in partibus infidelium*; parce que les Titulaire croyent qu'on ne les a fait Evesques que pour estre Senateurs, & avoir un revenu suffisant pour soutenir cette dignité. Ainsi ils donnent une pension modique à leurs suffragans pour la peine qu'ils prenent de faire les

les ordres & toutes les autres fonctions episcopales.

CHAPITRE X.

Des Palatins, des Chastellans, & des officiers Senateurs.

LEs premiers Senateurs seculiers sont au nombre de trente-six, sçavoir trente-deux Palatins, qui sont proprement les Gouverneurs des provinces, trois Castellans, & un Starosta.

Le premier de tous les Senateurs seculiers est le castellan de Gracovie, qui fut ainsi établi premier Senateur par le Roy Boleslaus Crivoustus qui vivoit en l'année 1103. Ce Roy ne pouvant souffrir l'insolence de Scarbimirus palatin de Gracovie, ni les brigues qu'il faisoit continuellement pour faire soulever le peuple contre luy, le fit chasser du Senat, & mourir en prison. Et pour laisser à la posterité une marque eternelle de cette ignominie, il fit faire une constitution par laquelle il fut reglé que le castellan de Gracovie precederoit toujours le palatin.

Le second ou le troisiéme est alternativement le palatin de Gracovie, ou celuy de Posnanie. Le palatinat de Cracovie

covie eſt dans la haute Pologne ; & celuy de Poſnanie dans la baſſe, ou grande Pologne. Dans ce palatinat il y a un bourg appellé Srim ſur la riviere de Varta, à quatre lieües au deſſus de Poſnanie : auprés duquel il y a une montagne où en creuſant on trouve des pots, des cruches, & d'autres vaiſſelles de terre toutes formées naturellement, mais molles, & qui durciſſent enſuite à l'air.

Le quatriéme eſt le palatin de Vilna en Lituanie.

Le cinquiéme eſt le palatin de Sandomir, qui eſt une ville de la haute Pologne ſur la Viſtule.

Le ſixiéme eſt le caſtellan de Vilna.

Le ſeptiéme eſt le palatin de Kaliſch, qui eſt une ville de la grande Pologne.

Le huitiéme eſt le palatin de Troki, qui eſt une ville de Lituanie ſur un étang.

Le neuviéme eſt le palatin de Siradie, qui eſt une ville de la baſſe Pologne ſur la riviere de Varta à ſix lieües de Kaliſch, & à onze lieües de Lencicia.

Le dixiéme eſt le caſtellan de Troki.

L'onziéme eſt le palatin de Lencici, qui eſt une ville de la baſſe Pologne, ſituée ſur une éminence à quatre lieües de la riviere de Varta vers l'Orient.

Le

Le douziéme eſt le Staroſta de Samogitie.

Le treiziéme eſt le palatin de Breſte, ou Breſſici, qui eſt une ville de Lituanie capitale de la province de Poleſie, & ſituée ſur la riviere de Bug.

Le quatorziéme eſt le palatin de Kiovie dans la baſſe Volhynie. Ce palatinat n'eſt plus qu'honoraire ; parce que les Moſcovites tiennent la ville depuis le tems que les Coſaques la leur remirent.

Le quinziéme eſt le palatin d'Inowlocz, qui eſt une ville de la baſſe Pologne, ſur la riviere de Germ, à deux lieües au deſſous du lac Guplo, & à cinq lieües de la Viſtule.

Le ſeiziéme eſt le palatin de Ruſſie, qui eſt ainſi appellé du nom de toute la province, quoy qu'il y ait pluſiers palatinats, & qu'il ne ſoit palatin que de Leopol ſeulement.

Le dix-ſeptiéme eſt le palatin de la haute Volhynie, ou de Luceorie.

Le dix-huitiéme eſt le palatin de la haute Podolie, qui eſtoit autrefois une province de Pologne, dans laquelle il y a quantité de bœufs & d'aſnes ſauvages. Elle s'étend depuis la haute Volhynie juſques à la riviere de Nieſtre, & depuis la baſſe Podolie juſques à la Ruſſie. Les principaux-

cipales villes ne la haute Podolie ſont Kaminiec ſur la riviere de Smotrzy, & Bar ſur celle de Row qui entre dans le Bog à ſept lieues au deſſous de Braclaw. Ce palatinat n'eſt maintenant qu'honoraire; parce que les Turcs l'occupent depuis la perte de Caminiec.

Le dix-neuviéme eſt le palatin de Smolensko, dont le palatinat n'eſt auſſi qu'honoraire; parce que les Moſcovites le tiennent depuis l'an 1654.

Le vintiéme eſt le palatin de Lublin, qui eſt une ville de la haute Pologne ſur un ruiſſeau qui entre dans la riviere de Vieprz à deux lieues au deſſous.

Le vint-uniéme eſt le palatin de Iosk, qui eſt une ville de Lituanie ſur la riviere de Dzwina.

Le vint-deuxiéme eſt le palatin de Belcz, qui eſt une ville de la Ruſſie noire, à trois lieues de la riviere de Bug à l'Orient. Dans ce palatinat il y a un lac qui vient à ſec tous les trois ans, dont l'eau ſe retire avec grand bruit dans les creux des montagnes voiſines, & revient quelque-tems aprés, C'eſt pendant cet intervalle ſeulement qu'on peut peſcher le poiſſon.

Le vint-troiſiéme eſt le palatin de Nowogrodeck, qui eſt une ville de Lituanie à trois lieues de la riviere de Niemen.

Le vint-quatriéme eſt le palatin de Plocsko, qui eſt une ville de la baſſe Pologne ſur la Viſtule à trois lieues du Duché de Maſovie.

Le vint-cinquiéme eſt le palatin de Vitepsk, qui eſt une ville du Duché de Lituanie ſur la riviere de Dzwina.

Le vint-ſixiéme eſt le palatin de Maſovie, qui eſt une province de Pologne; dont la principale ville eſt Varſovie ſur la Viſtule.

Le vint-ſeptiéme eſt le palatin de Polaquie, ou de Bielsk, qui eſt une petite ville à quatre lieues de la riviere de Narew. Dans ce palatinat eſt le lac d'Auguſtow qui à cinq lieues de long, & demi lieue de large.

Le vint-huitieme eſt le palatin de Rava, qui eſt une ville de la baſſe Pologne.

Le vint-neuviéme eſt le palatin de Brzeſtye, qui eſt une ville de la baſſe Pologne à quatre lieues de Plocsko. Dans ce palatinat eſt le lac de Gulplo qui eſt fort poiſſonneux, & qui a quatre lieues de long & une de large. C'eſt de ce lac que naît la riviere de Germ qui paſſe à Inowlocz. Elle change de nom dans le palatinat de Kaliſch, & s'appelle Netec: & enſuite elle entre dans la riviere de Varta.

Le trentiéme eſt le palatin de Chelm, qui eſt une ville de la Ruſſie noire, à ſept lieues de la riviere de Bug à l'Orient. Dans ce palatinat il y a un lac appellé *Biale*; qui veut dire *blanc*, dont l'eau eſt tres-noire; & dont le poiſſon eſt tres bon. On dit que l'eau de ce lac brunit tout ce qu'on y lave pendant les mois d'Avril & de May.

Le trente-unième dſt le palatin de Mſeiſlaw, qui eſt une ville du Duché de Lituanie ſur la riviere de Soſz qui entre dans le Boryſthene à quarante lieues au deſſous.

Le trente-deuxième eſt le palatin de Marienbourg, qui eſt une ville de la Pruſſe royale ſur un des bras de la Viſtule qui ſe décharge dans le Friſchaff. Cette ville a eſté autrefois le ſiége du grand Maiſtre de l'ordre des Cheveliers Teutons. Dans l'Egliſe du château on y voit encore les formes, ou ſieges tout entieres qui ſont en grand nombre, & qui ſervoient à ces Chevaliers religieux de ſainte Marie.

Le trente-troiſiéme eſt le palatin de Braclaw, qui eſt une ville de la baſſe Podolie ſur la riviere de Bog. Ce palatinat qui contient toute le baſſe Podolie, n'eſt plus maintenant qu'honoraire. Dans les campagnes deſertes qui ſont entre cette province & le Boryſthene, il y a un lac dont

dont l'eau ſe congele en ſel par l'ardeur du ſoleil. Tellement qu'on le peut rompre & l'enlever facilement dans des charrettes, comme ſi c'eſtoit de la glace. Mais ce ſel fond auſſi-toſt à la pluye.

Le trente-quatriém eſt le palatin de Pomeranie, dont le palatinat eſt dans la Pruſſe royale;

Le trente-cinquiéme eſt le palatin de Minſck, qui eſt une ville du Duché ne Lituanie ſur la riviere de Suiſlocz.

Le trente-ſixiéme eſt le palatin de Czernichowie, qui eſt une ville de Lituanie ſur la riviere de Dezna. Ce palatinat qui eſt un Duché, n'eſt plus auſſi qu'honoraire. Voila quelsſont les trente-ſix Senateurs palatins, à l'exception de trois Caſtellans & un Staroſta. Ce qui reſte à dire icy, eſt qu'encore que la qualité de Caſtellan & de Staroſta ſoit au deſſous de celle de Palatin, on en voir neanmoins quatre qui ſont preſque les premiers Senateurs laiques. J'ay rapporté pour-quoy le caſtellan de Gracovie eſt le premier Senateut ſeculier. Et à l'àgard des trois autres, il faut croire que cette preſéance leur aura eſté accordée en recompenſe de quelque belle action que les Caſtellans de ces ville auront faite.

La charge d'un Palatin eſt de mener à l'armée les troupes de ſon palatinat, de preſi-

presider aux assemblées de la Noblesse dans sa province, de mettre le prix aux marchandises & aux denrées, de prendre garde que les poids & les mesures ne soient alterées, & de juger & défendre les Juifs. Il a au dessous de luy un vice-palatin qui luy doit prester serment, & qui doit avoir du bien en fonds de terre. Ce qu'on appelle *possessionatus*.

Les Castellans sont immediatement aprés les Palatins. Il y en a de deux sortes dans le royaume, de grands, & de petits. Les grands, tant du royaume que du Duché, sont au nombre de trente-deux, & les autres au nombre de quarante-neuf, qu'il seroit trop ennuyeux de rapporter l'un aprés l'autre. Je diray seulement qu'ils sont tous Senateurs, & Lieutenans des Palatins, & chefs de toute la Noblesse; chacun dans son de partement.

Il faut ensuite rapporter les Officiers Senateurs, dont le premier est le grand Mareschal du royaume. Le second le Mareschal du Duché. Le troisiéme le Chancelier du royaume. Le quatriéme le Chancelier du Duché. Le cinquiéme le Vice-chancelier du royaume. Le sixiéme le Vice-chancelier du Duché. Le septiéme le Tresorier du royaume. Le huitiéme le Tresorier du Duché. Le neuviéme le

le petit Mareschal, ou Mareschal de la Cour du royaume. Le dixiéme le petit Mareschal, ou Mareschal de la Cour du Duché. Voila en quoy consiste tout le Senat de Pologne. J'ay dit cy-devant quelle est la fonction des Officiers Senateurs. C'est pourquoy je n'en parleray pas davantage.

Outre les quatre Senateurs qui doivent toujours estre auprés du Roy, pour l'aider de leur conseil dans les deliberations, & les jugemens, tous les autres Senateurs qui se trouvent à la Cour, ont aussi droit d'y aussi droit d'y assister. Et tous ceux qui ont esté presens au conseil, & qui ont consenti au jugement sont obligés de le signer, non seulement dans le criminel; mais aussi dans le civil, pour en rendre compte ensuite en presence de toute la republique.

CHAPITRE XI.

De l'ordre de la Noblesse.

LE troisiéme ordre de la republique de Pologne, est celuy de la Noblesse, qui seule peut posseder les charges, & tous les biens, tant du Duché, que de la Couronne, tous les paysans estans esclaves, & les bourgeois des villes n'estant

conſiderés que comme des gens de meſtier, qui ne peuvent poſſeder tout au plus que quelques maiſons dans les villes, & quelque fonds de terre à une lieue à l'entour. Car pour les eſtrangers quelques Nobles qu'ils ſoient dans leur pays, & quelque ſervice qu'ils ayent rendu à la republique dans l'armée, ils ne peuvent rien poſſeder, ni parvenir qu'à commander ſeulement un regiment d'infanterie; ou tout au plus à eſtre General Major, qui eſt une charge à peu prés comme celle de brigadier en France; parce que les Polonois ne ſouffriroient jamais qu'un étranger quelque habile qu'il fut au meſtier de la guerre, eut le commandement general de l'armée.

C'eſt à l'ordre de la Nobleſſe qu'il appartient de défendre les loix, & la liberté. C'eſt elle qui a le droit d'élire ſon Roy. Elle luy donne librement la Couronne & le Sceptre. Elle luy fournit des Miniſtres pour le conſeiller. Elle ſe fait ſes loix, ſes obligations, & ſe donne elle meſme ſes privileges. Et enfin c'eſt à elle qu'il appartient de défendre la republique, s'il arrivoit qu'on voulut alterer ſes privileges, ou que l'ambition de dominer portât les deſſeins du Prince au delà des bornes que les loix luy ont preſcrites.

Comme la multitude des Gentilshommes

mes eſt ſi grande, qu'ils ne pourroient pas tous aſſiſter aux Dietes generales, on choiſir dans les petités Dietes quelques uns qu'on députe Nonces aux grandes Dietes, tant pour y conſerver les anciennes conſtitntions, que pour en faire de nouvelles, s'il eſt neceſſaire.

La Nobleſſe Polonoiſe croit qu'il eſt de ſon intereſt, de ne faire jamais la guerre à perſonne, d'eſtre toujours en paix avec ſes voiſins; & par la de pouvoir conſerver en leur entier toutes ſes Provinces. Mais elle ſe trompe, comme il paroït par l'évenement. Car la Pologne eſtant ouverte de tous coſtés, & enviée par tant d'ennemis, il ne faut pas s'étonner ſi chacun d'eux en enleve de tems quelque partie, avant que la republique ſe ſoit miſe en défenſe. Car alors tout ce que le Roy peut faire, eſt de convoquer la Nobleſſe pour s'oppoſer à l'ennemi; & c'eſt ce qu'on appelle en Pologne la poſtpolite, & en France *l'arriereban*. Je dois dire icy que pour le convoquer, il faut que le Roy envoye trois fois ſes univerſaux dans chaque palatinat: que nul n'en eſt exempt que les Chanceliers, & les Staroſtas des places frontieres: que la Nobleſſe de Pologne n'eſt point obligée de ſortir plus loin que trois lieues hors du royaume: que celle de Lituanie & de Pruſſe

n'eſt point obligée d'en ſortir : que le Roy ne peut tenir la Nobleſſe aſſemblée, que pendant l'eſpace de ſix ſemaines, & que toutes les juſtices ceſſent durant le tems que l'arriereban eſt convoqué.

Il eſt ſi vray que les Polonois ſe trompent en croyant, qu'il eſt de leur intereſt de n'avoir jamais la guerre avec perſonne, que ç'a eſté cette mauvaiſe politique qui leur a fait perdre le tiers de leur pays. Car ſous le regne d'Uladiſlaus IV. ils firent baſtir ſur le Boryſthene le fort de Kudack, pour empeſcher les Coſaques de faire des courſes ſur la Mer noire, de peur d'irriter les Turcs, & de rompre avec eux. Mais ce fut cette meſme raiſon qui leur attira la guerre des Coſaques, des Tartares, & meſme celle des Turcs; & qui enfin leur a fait perdre l'Ukraine, & les Duchés de Smolensko & de Severie. Au lieu que s'ils euſſent eſté bons politiques, ils euſſent non ſeulement laiſſé aux Coſaques la liberté de courir ſur les terres des Turcs, mais ils les y euſſent aſſiſtés. Ainſi ils auroient toujours affoibli les infideles, & conſervé les Coſaques qui avoient ſi bien ſervi dans la guerre contre Oſman, & n'auroient pas perdu tant de belles provinces.

Toute la Nobleſſe Polonoiſe aſſemblée en un meſme lieu, forme un corps tres-con-

conſiderable: & pas un de ſes voiſins ne pourroit luy reſiſter, ſi elle connoiſſoit bien ſes forces, & ſi elle pouvoit ſe ſoumettre à la diſcipline & au commandement d'un General. Mais outre qu'il eſt de l'intereſt d'un Roy, de ne pas aſſembler en un meſme lieu ce corps ſi grand & ſi formidable, les Polonois ont encore ce privilege de n'eſtre que ſix ſemaines aſſemblés. Tellement que ſi dans cét eſpace de tems le Roy ne les fait pas combattre les ennemis contre leſquels ils ont affaire, ils peuvent s'en retourner chés eux, ſans luy en demander congé. De cette ſorte ſi leur ennemi eſt tant ſoit peu experimenté au fait de la guerre, il n'a qu'à tempotiſer un peu, ou à ſe retirer pour quelque tems, afin de laiſſer écouler ce torrent impetüeux, & revenir enſuite ſans crainte, & avec plus de liberté.

J'ay dit qu'il eſt de l'intereſt d'un Roy de Pologne, de ne pas aſſembler en un meſme lieu, toute la Nobleſſe Polonoiſe. Ce qui paroît clairement par la convocation que Sigiſmond I. en fit auprés de Leopol, pour s'oppoſer aux Moldaves; parce que toute la Nobleſſe eſtant ainſi aſſemblée, peu s'en falut qu'elle ne ſe ſoulevât contre luy, & contre les Senateurs, ſe plaignant qu'on avoit violé ſes privileges, & refuſant d'aller contre l'ennemi,

nemi, ſi on ne les rétabliſſoit. Ce ſeul exemple qui pourroit eſtre aopuyé de plusieurs autres, fait bien voir que la convocation de toute la Nobleſſe, eſt non ſeulement un remede dangereux aux maux de l'Etat: mais bien ſouvent inutile à la republique.

La Nobleſſe Polonoiſe a encore un privilege pui paroiſt injuſte: ou qui du moins ſemble donner l'impunite aux méchans. On ne peut arreſter aucun Gentil-homme, quelque crime qu'il ait commis, à moins qu'il ne ſoit auparavant convaincu par juſtice de ce dont on l'accuſe: *Niſi jure victus*. Ainſi il faut premierement le citer à comparoître au tribunal qui luy doit faire ſon procés. S'il ne comparoît point on luy fait ſon procés contumace; & e'il comperoît, & qu'il ſoit convaincu, on l'arreſte, & on le met en priſon, pour eſtre enſuite jugé ſelon les loix, & la grandeur de ſon crime. Sur cela on croita facilement que celuy qui ſe ſentira coupable, & qui craindra de pouvoir eſtre convaincu, n'ira pas s'expoſer à ſe faire arreſter; & aimera mieux ſe laiſſer condamner par contumace, que de courir le riſque de ſe faire couper la teſte.

On trouve nea moins des exemples contraires à ce privilege: De ne pouvoir arreſter un Gentil-homme, *Niſi jure victus*.

victus. J'en ay veu un moy meſme en la perſonne de ceux qui aſſaſſinerent Gonczenski, petit General de l'armée de Lituanie. Ils furent enlebés ſans aucune formalité, & menés priſonniers à Elbing, & condamnes enſuite par la Diete generale tenue à Varſovie l'an 1664. à eſtre dé capités dans la place publique. Il eſt vray que leur crime eſtoit ſi horrible, qu'en ce cas le privilege de la Nobleſſe meritoit bien de ſouffrir quelque exception. Car ces miſerables eſtoient allés prendre ce General la nuit dons Vilna, comme il eſtoit couché dans ſon lit avec ſa femme, & l'ayant mis dans un caroſſe avec un Confeſſeur qu'ils avoient avec eux, ils l'emmenerent hors de la ville, & l'obligerent à ſe confeſſer promptement. Aprés quoy ils le tuerent à coups de piſtolet.

Les Gentils-hommes Polonois ont encore ce privilege, que les gens de guerre, ni aucun Officier d'armée nu peut loger dans leurs maiſons. Et il ſetoit tellement dangereux de l'entreprendre, qu'un Officier qui l'auroit fait, ſeroit auſſi-toſt cité à la premiere Diete generale, où il ſeroit condamné à mort, ou neté d'infamie, qui eſt une peine par laquelle le coupable eſt déclare privé de ſuffrage, & incapable de poſſeder aucune charge. A ce ſujet

ſujet je veux rapporter un exemple arrivé à Varſovie le 17. de May 1674. pendant la Diete de l'élection de Jean III. & qui ne contribua pas peu à le faire élire. Le fils du Palatin de Smolensko alla loger dans la maiſon de Vicznowieski, par ordre, comme l'on diſoit, du grand General Patz, Palatin de Vilna. Les Mareſchaux qui ſont juges de ces excés, condamnerent ce Palatin à la peine preſcrite par les loix, deux jours avant la concluſion de la Diete. Ainſi il fut privée de ſuffrage. Ce qui faſcha extrémement le Chancelier Patz ſon couſin, qui faiſoit grand fonds ſur luy, comme ſur un ennemi déclaré du Mareſchal Sobieski, & de tout le parti François; & par conſequent fort attaché à la faction Lorraine & Auſtrichienne.

Si le privilege de ne pouvoir arreſter un Gentil-homme Polonois, *Niſi jure victus*, ſemble eſtre contre la juſtice; celuy de pouvoir tuër les hommes paroîtra ſans doute contre l'Evangile. Cependant il eſt vray que les Gentil-hommes Polonois ont un droit de vie & de mort ſur tous les payſans, chacun ſur ceux qui luy appartiennent. Les étrangers ſurpris d'un tel privilege, qui tient un peu du paganiſme, leur demandent quelquefois: Comment la loy qui doit eſtre juſte, peut avoir accor-

cordé à des Chreſtiens, un pouvoir ſi contraire aux regles du Chriſtianiſme? Et comment la loy qui eſt un don de Dieu, peut avoir donné un privilege ſi opposé aux loix de Dieu meſme? A quoy ils répondent, qu'à la verité ils ont ce pouvoir, mais qu'ils ne s'en ſervent point; non plus que les autres peuples ne ſe ſervent point du pouvoir qu'ils ont de tuër leurs bœufs & leurs chevaux; & que leurs payſans leur tiennent lieu de ces beſtes. Mais outre que la comparaiſon n'eſt pas fort humaine, & encore moins chreſtienne, il faut dire de plus qu'il eſt arrivé quelquefois, que des Gentils-hommes ont tué leurs payſans, ſoit qu'ils fuſſent ivres, ou animés de quelque autre paſſion brutale, à laquelle les jeunes gens ſe laiſſent facilement emporter. Car ils enlevent les femmes & les filles, ſans qu'elles oſent faire la moindre reſiſtance. Ce qui paroiſt ſi peu étrange aux payſans, que les filles ne laiſſent pas de trouver à ſe marier aprés avoir eſté débauchées.

CHAPITRE XII.

Des Officiers qui ne ſont point Senateurs.

IL me reſte maintenant à parler des Officiers qui ne ſont point de l'ordre du Senat.

nat. Ces Officiers ſont de trois ſortes. Les uns le ſont de tout le royaume, & de tout le Duché; les autres de la Cour; & les autres des Palatinats & des Staroſties. Il y a un grand Secretaire pour le royaume, & un autre pour le Duche. Ces deux grands Secretaires ont droit d'entrer dans les conſeils ſecrets, & de ſçavoir tout ce que les Chanceliers & Vice-chanceliers font dans la Chancellierie. Ainſi la charge de grand Secretaire, eſt comme un degré pour monter à celle de Chancelier: & l'un & l'autre de ces deux Officier doivent eſtre Eccleſiaſtiques.

Enſuite des grands Secretaires, vriennent les Referendaires de la Couronne & du Duché. Il y en a deux dans chaque Eſtat, deſquels l'un eſt Eccleſiaſtique, & l'autre Seculier. C'eſt eux qui preſentent au Roy les requeſtes des perſonnes qui demandent quelque choſe; & qui font enſuite la réponſe de ce que le Roy a ordonné. Et bien qu'ils ne ſoient pas Senateurs, ils ont neanmoins droit d'eſtre aſſis auprés d'eux dans les jugemens des procés par rapport, d'en dire leur avis, & d'annoncer enſuite aux parties l'Arreſt qui aura eſté rendu. Ce qu'il y a à ajouter à cét article, eſt que tous les Juges & Officiers de quelque juſtice que ce ſoit, tous les Avocats, Procureurs, Greffiers, & Notaires portent

tent le ſabre au coſté, & ne le quittent point pour juger les procés, ni pour les plaider, & qu'ils n'ont point d'autre habillement que celuy qu'ils portant d'ordinaire.

Il y a en Pologne deux Officiers generaux pour l'armée de la Couronne, & deux pour celle de Lituanie, ſçavoir un grand General, & un petit General qu'on appelle en France Lieutenant general. Ces Generaux d'armée ne ſont point Senateurs, s'ils ne ſont Palatins, ou Caſtellans; ou s'ils n'ont quel'qu'une des charges qui ſont de l'ordre du Senat. Le grand General commande toute l'armée. Il a le pouvoir de loger toutes les troupes ſur les terres de qui il luy plaît, ſans que le Roy puiſſe l'en empeſcher. Ce pouvoir eſt ſi conſiderable, qu'il rend un grand General redoutable a toute la Nobleſſe.

Le devoir d'un grand General, eſt de prendre ſoin que les ſoldats qu'on à levés pour la republique, ne faſſent aucun tort à perſonne; afin que l'apprehenſion des gens de guerre n'empeſche la liberté des ſuffrages dans les Dietes. C'eſt luy qui conduit l'armée, qui la fait camper, & la met en bataille; qui donne le ſignal du combat & de la retraite; qui a ſoin des convois & des munitions: qui met le prix à tout ce qui ſe vend dans l'armée: qui regle les poids & les meſures; & qui punit les

les coupables. Et pour le petit General, c'eſt à luy à prendre ſoin des corps de garde, & des partis qu'on envoye pour découvrir l'ennemi. Il commande les troupes étrangeres, & toute l'armée en l'abſence du grand General, & monte de droit à ſa charge, quand elle vient à vaquer.

Il y a pluſieurs autres charges dans l'armée, dont la plus conſiderable eſt celle de grand Enſeigne, & enſuite celle de grand Maiſtre de l'artillerie. Pour celles de la Cour, les plus conſiderables ſont celles de grand Chambellan, de grand Ecuyer ; & de Maiſtre d'hoſtel. Outre toutes ces charges, il y en a encore d'autres dans les palatinats, comme de Chambellan, de Maiſtre d'hoſtel, & de pluſieurs autres. Car les provinces de Pologne ont eſté autrefois diviſées entre pluſieurs Princes, qui avoient tous leurs Officiers particuliers. Et quoy que ces provinces ayent eſté dés long-tems reünies à la Couronne, les Officiers ſubſiſtent toujours, & joüiſſent de certains droits honoraires, dont le principal, eſt celuy de pouvoir ſervir le Roy lors qu'il eſt dans leur palatinat, & que les Officiers de la Cour ſont abſens.

CHAPITRE XIII.

De l'interregne.

L'Interregne peut arriver en quatre manieres; ou par la mort du Prince, ou par ſon abdication volontaire & publique, ou par ſa dépoſition contraite & involontaire, ou par ſa ſuite & ſon éloignement. Celuy qui arrive par la mort du Roy, eſt le plus ordinaire. Dés qu'un Roy eſt mort, on le met dans ſon lit de parade, & l'on choiſir quelques Senateurs Eccleſiaſtiques & Seculiers, pour demeurer auprés de ſon corps. Et la republique ordonne de prendre ſur les biens que le défunt Roy a laiſſés, dequoy faire toute la dépenſe neceſſaire.

On fait à toutes les Reines aprés leur mort les meſmes ceremonies, & les meſmes honneurs qu'aux Rois. Ce fut ainſi qu'on en uſa à l'égard de la Reine Marie-Loüiſe, qui mourut à Varſovie le 10. de May 1667. dans le Palais que le Roy Jean Caſimir ſon mari avoit au fauxbourg. Le lendemain qu'elle fut morte, on la porta au chaſteau. On l'expoſa dans un lit de parade ; où elle demeura juſques à ce qu'on la portât à Cracovie pour l'enterrer. Elle mourut ſur la fin d'une Diete &

preſpue ſubitement d'une fluxion ſur la poitrine, cauſée d'un encés de conteſtation qu'elle avoit eue avec le Chancelier Patz, ſur une affaire qu'elle luy propoſoit, & qu'il ne vouloit point faire. Car cette Princeſſe aimoit tellement à parler d'affaires, & à gouverner ſeule l'Eſtat, qu'elle eſtoit comme jalouſe du Roy ſon mari; & que ce Prince n'aſoit parler à aucune femme en particulier, de peur de luy donner ſujet de croire, que quelque autre qu'elle le gouvernoit. Cette grande contrainte où elle le tenoit contribua beaucoup à le conſoler de l'avoir perdue. Car elle ne fut pas plutoſt morte, que ce Prince revint le ſoir de la Diete, au palais pour y voir une perſonne qu'il avoit aimée auparavant, & à laquelle il n'eut oſé parler du vivant da la Reine ſa femme.

L'interregne peut auſſi venir par une abdication volontaite, qui eſt une démiſſion libre qu'un Roy feroit de ſa Couronne, entre les mains de la republique. Mais il eſt bien rare de voir un Roy quiter volontairement un royaume; & peu imiteront l'action du Roy Jean Caſimir, qui après apoir regné vingt ans, avec l'amour de toute la Nobleſſe, fit ſon abdication publiquement dans l'Egliſe de ſaint Jean de Varſovie le 16. Septembre 1668 malgré les inſtantes prieres de tous le Senat &

& de toute la Nobleſſe, pour luy faire changer de reſolution; & malgré les larmes que tout le peuple répandoit à la veue d'un ſi triſte ſpectacle. Car ce Prince eſtoit ſi univerſellement aimé de la Nobleſſe, & du Senat, qu'ils luy aſſignerent volontairement une penſion annuelle de cinquante mille écus, comme un témoignage de leur reconnoiſſance; envers un Prince qui les avoit ſi bien gouvernés. Mais à dire la verité cette penſion ne fut jamais payée, quoy qu'elle eut eſté inſerée enſuite dans les *Pacta conventa*, que le Roy Michel jura de garder aprés ſon élection. Ainſi Jean Caſimir s'en alla en France, où il mourut à Nevers le 16. Decembre 1672. En quoy il faut adminer la deſtinée des hommes. La Reine Marie-Louiſe de Conzague quitta la France, & alla mourir en Pologne, dans la ville de ſon mari: & le Roy Jean Caſimir quitta la Pologne, & s'en alla mourir en France dans la ville de ſa femme.

Une nouveauté ne pouvont jamais arrives à un Eſtat ſans quelque danger de revolution; & l'exemple de l'abdication du Roy Caſimir ayant paru ſi extraordinaire, & ſi nouveau, la republique fit inſerer dans les *Pacta conventa*, qu'on fit jurer au Roy Michel, un article qu'il ne ſeroit jamais permis d'abdiquer, Mais ces

cét article ne fut point inseré dans ceux que le Roy Jean III. jura aprés son élection dans l'Eglise de saint Jean de Varsovie le 5. de Juin 1674.

La cause de l'interregne peut aussi venir de la déposition qu'on feroit d'un Prince, s'il tomboit dans l'heresie, ou s'il commettoit quelques crimes énormes, comme il arriva à Locticus, qui fut déposé à cause de ses excessives débauches: & on élut en sa place Venceslaus Roy de Boheme l'an 1300. Mais ces exemples sont rares, aussi bien que celuy de l'éloignement & de la fuite d'un Prince, qui quitteroit ainsi une Couronne, comme fit Henri I. Roy de Pologne, ou Henri III. Roy de France. Car ce Prince ayant appris la mort de Charles IX. son frere, par un courrier que la Reine sa mere luy avoit dépesché, partit secrettement de Cracovie, pour aller recueillir une aussi belle succession que la Couronne de France, que son frere luy avoit laissée en mourant. Il abandonna donc la Pologne, aprés y avoir demeuré cinq mois avec l'amour de toute Noblesse, qui fut si faschée de son évasion, & de la perte qu'elle faisoit d'un si bon Prince, qu'elle luy écrivit le 12. May 1574. des lettres trés pressantes, & trés respectueuses pour le supplier de revenir.

Les

Les Polonois disent que l'interregne est le tems le plus favorable, pour penser aux moyens de conserver leur liberté. Et bien qu'alors toute l'autorité royale reside dans le Senat, on peut dire neanmoins qu'elle est representée par l'Archevesque de Gnesne, comme primât du royaume, & le premier de tous les Senateurs, comme j'ay dit cy-devant.

Pendant l'interregne, on députe des personnes de l'ordre du Senat, & de celuy de la Noblesse aux Generaux de l'armée, afin de se tenir auprés d'eux, & les assister de leur conseil dans les affaires de la guerre. On députe aussi des Senateurs pour visiter le tresor de la Couronne, qui est dans le chasteau de Cracovie; & en faire avec ceux qui en ont les clefs, un inventaire qu'on represente ensuite au tems du couronnement. On envoye aux biens destinés pour la table du Roy, qu'on appelle œconomies, des Commissaires qui sont obligés d'informer la republique de l'estat du revenu.

Durant l'interregne, & jusques à ce que le Roy soit proclamé, la republique pretend que tous les Princes souverains, & mesme les testes couronnées la doivent traiter de *Seranissime.* Mais je sçay pourtant que le Roy de France écrivant à la republique de Pologne, assemblée dans une Diete

d'élec-

d'élection, ne parle nullement de *serenite*, & qu'il ne luy écrit qu'en ces termes : *A nos trés-chers & grands amis, alliés & confederés les Estats du royaume de Pologne, & grand Duché de Lituanie.* En effet, il n'y auroit pas d'apparence qu'un Roy de France traitât de *Serenissime* la republique de Pologne ; puis qu'il ne traite pas mesme son Roy ni de *Senerissime*, ui de *Majeste*.

Ce qui me reste à dire sur l'interregne, est que dés que l'Archevesque de Gnese a publié pas ses Universaux qu'il est ouvert, toutes les justices cessent, & ne recommencent qu'aprés le couronnement du Roy élu ; excepté celle des Mareschaux qui se continue à son ordinaire ; & encore une autre qu'on établir pour juger les affaires qui arrivent pendant la Diete d'élection. Mais pour routes les affaires ; & les procés pes particuliers, il ne s'en juge point que le Roy ne soit couronné.

De l'élection d'un Roy.

CHAPITRE XIV.

COmme le royaume de Pologne est électif; aussi tous les Princes Chrétiens ont droit d'y pretendre, & d'y envoyer des Ambassadeurs ; soit qu'ils soient Catholiques, ou qu'ils ne le soient pas. Mais les Candidats qui aspirent à cette Couronne, doivent faire profession de la foy Catholique Apostolique & Romaine : ou estre dans la disposition d'en faire profession aprés leur élection. Car c'est une condition sans laquelle ils ne seroient point élus. C'est pour ce sujet seulement que le Pape envoye un Nonce à la Diete d'élection ; afin de representer à la republique l'interest que toute l'Eglise a de d'élire un Roy Catholique, & zelé pour la veritable foy de Jesus Christ.

Les Polonois élisent ordinairement un Prince étranger pour leur Roy ; parce qu'ils ont de la peine a se sometre à ceux que la fortune leur a rendus égaux en naissaut. Ils disent qu'une partie de leur bon-heur consiste dans la liberté qu'ils ont d'élire tel Prince qu'ils veulent. Mais cette grande liberté est bien souvent la cause de leurs division. Ils ne veulent point élire de Prince qui soit Roy d'un autre royaume : dc peut qu'aprés son élection, & aprés avoir demeuré quelque tems avec eux, il ne les quitte pour retourner en son pays. Ce fut la raison pour laquelle aprés la mort de Casimir III. ils ne voulurent point élire Uladislaus son fils ; parce qu'il estoit déja Roy de Hongrie & de Boheme. Cette raison fut une de celles que

que la republique eut dans une Diete tenuë à Radom l'an 1382. pour exclure Sigiſmond de Luxembourg marquis de Brandebourg qui pretendoit la couronne de Pologne, & celle d'Hongrie, comme ayant épouſé la fille aînée de Louis Roy de ces deux royaumes.

Avant que les Ambaſſadeurs arrivent à Varſovie, ils en doivent donner avis à l'Archeveſque de Gneſne, qui leur fait marquer un logis éloigné de la ville; & leur donne un Gentil-homme Polonois pour eſtre auprés d'eux, afin de les obſerver, & les empêcher de faire des brigues. Mais à dire la verité ces regles ne s'obſervent guerres: & les Ambaſſadeurs des Princes demeurent publiquement dans Varſovie. Il eſt vray qu'on leur donne un Gentil-homme Polonois pour ſe tenir auprés d'eux durant toute la Diete. Ce que la republique fait pour eſtre informée de leur conduite, & les empêcher de corrompre quelqu'un par leur argent. Cette precaution eſt neanmoins bien inutile. Car l'envie d'avoir de l'argent eſt ſi grande, ſi commune, & ſi peu honteuſe en Pologne, que la fidelité qu'un gentil-homme Polonois doit à ſa partie ne ſeroit pas à l'épreuve de mille écus.

Les Ambaſſadeurs ont un grand interest

reſt de bien menager tout l'ordre du Senat, & celuy de la Nobleſſe; & de ne ſe pas brouiller avec aucun particulier, afin de venir à bout de leurs deſſeins. Ce que je dis, parce que la brouillerie qui intervint avec le Chancelier Patz, pendant la Diete d'élection de l'an 1668. fut cauſe qu'on donna l'excluſion au Duc de Neubourg; & qu'on élut le Roy Michel Vicznowieski. Il eſt neanmoins vray de dire que cette élection fut tumultuaire; que la Nobleſſe n'y eut pas ſon ſuffrage libre; & qu'elle y fut comme emportée par la multitude & par la violence qui fut ſi grande, que l'on contraignit Praſmowski archeveſque de Gneſne de le proclamer. Ce qu'il ne vouloit pas faire: parce qu'il connoiſſoit le mauvais eſtat où eſtoit alors la republique; qu'il ſçavoit le grand beſoin qu'elle avoit d'un Prince qui fut riche & vaillant; & que ces deux qualités ne ſe rencontroient point en la perſonne du Roy Michel. Car pour le bien il en avoit ſi peu, & il eſtoit ſi pauvre que durant la vie de la Reine Marie-Louiſe, il ne ſubſiſtoit, comme j'ay déja dit, que de ſix mille livres de penſion qu'elle luy donnoit tous les ans. Du reſte il ne ſe piquoit point d'eſtre brave, ni d'entendre la guerre. Ce qu'il fit bien connoître

tre aprés ſon élection, lorſque le Marquis de Brandebourg fit enlever à ſa veur, & preſque ſous les feneſtre de ſon Palais un gentilhomme Pruſſien qui s'eſtoit refugié en Pologne comme dans un aſile, ſans que ce Roy eut le moindre reſſentiment d'une pareille entrepriſe faite dans ſon royaume, ſans luy en avoir demandé la permiſſion.

Il faloit alors abſolument un Roy qui fut & vaillant & riche pour rétablir les affaires de Pologne : & il n'y avoit dans toute l'Europe qu'un ſeul Prince qui en fut capable, tant par ſes richeſſes, & l'appuy du plus puiſſant Roy du monde, que par ſa valeur imcomparable, & la grande reputation qu'il s'eſtoit acquiſe avec juſtice dans le métier de la guerre. Mais l'aveuglement des Polonois fut alors ſi grand, qu'au lieu de ne penſer uniquement qn'au ſalut de leur patrie, ils n e penſerent qu'à ſuivre leur emportement, & à ſatisfaire leur caprice, dont ils ſe repentirent bien dans la ſuite, & dont ils ſe repentiront long-tems. Car s'ils euſſent élu le Prince dont je viens de parlet, les Turcs n'euſſent jamais oſé attaquer la Pologne, comme ils firent ſous le regne du Roy Michel lorſqu'eſtant entrés en Ukraine avec une puiſſante armée, ils privent facilement Caminiec

que

que les Polonois n'ont encore pû reprendre.

Il eſt viritable que la Pologne ne pouvoit choiſir un Prince qui fut plus pauvre que le Roy Michel. Mais auſſi elle n'en pouvoit choiſir un autre qui fut plus liberal que luy. Et comme il n'avoit pas dequoy faire éclarer au dehors cette qualité vrayement royale qu'il portoit dans ſon cœur, la Providence voulut que dés qu'il fut proclamé Roy, il ſe trouvât le plus richement meublé, & avec plus de vaiſſelle d'argent qu'aucun de Rois qui l'avoient precedé Car tous les Senateurs, & tous les Gentils-hommes qui luy pouvoient donner quelque choſe, coururent à l'envi l'un de l'autre pour luy faire des preſens. Tellement que le jour de ſon élection il ſe ſi riche, qu'il en fut tout ſurpris, & qu'il crut voir en ſonge tant de richeſſes.

Ce Roy ne fut pas plûtoſt proclamé que le Chancelier Patz luy inſinua agreablement qu'il luy avoit obligation de la couronne. Ce qu'il n'eut pas beaucoup de peine à luy perſuader, ce Prince eſtant d'un eſprit mediocre, & fort facile à gouverner. Et c'eſtoit à quoy ce Chancelier aſpiroit, & où il arriva facilement. Mais ſon gouvernement ne fut pas accompagné d'un grand bonheur. Au contraire

traire il fut rempli de trouble & de division. Car ayant porté le Roy Michel à épouser, sans le consentement de la republique, la sœur de l'Empereur Leopold, de laquelle il n'eût point d'enfans, il se forma contre luy un parti considerable en Pologne. De sorte qu'il se vit sur le point d'estre détrôné, & reduit dans un cloistre à une plus grande misere que celle où il avoit esté avant son élection. Et ce qui luy estoit encore plus sensible, estoit qu'il sçavoit bien que la Reine Eleonor sa femme entroit comme beaucoup d'autres dans le dessein de le faire abdiquer; afin d'épouser un Prince bien fait & brave dont elle avoit veu le portrait; & qui sans doute eut esté Roy de Pologne, si la mort jalouse du bonheur des Polonois ne l'eut ravi comme un simple soldat à la fleur de son âge l'an 1672. avec le regret de tout le monde, & particulierement de la Reine Eleonor qui le pleura quand elle apprit la nouvelle de sa mort.

Du vivant donc du Roy Michel plusieurs Princes pretendoient de le détrôner: & entr'autres le Duc Auguste Ernest de Brunswik Evesque d'Osnabrug, qui eût bien volontiers changé son evesché, & sa religion Luterienne avec la couronne

de

de Pologne. Mais comme il estoit marié, il eut aussi rencontré bien plus d'obstacles que le Prince dont je viens de parler.

CHAPITRE XV.

Des Dietes en general.

QUoique l'obeïssance & le respect que les Chrestiens sont obligés d'avoir pour les Evesques, ayent esté cause que dans les Dietes on leur a accordé les premieres places, comme à ceux qui sont les maistres & les dispensateurs des choses saintes; il est neanmoins arrivé quelquefois qu'on leur a disputé ce rang, & cette preséance. On voit que dans une Diete tenue à Lublin sous le regne d'Alexandre I. qui vivoit l'an 1501. les Evesques & les Senateurs seculiers eûrent un grand different ensemble touchant les places dans le Senat. Les seculiers accordoient bien aux Evesques le droit d'estre assis tout de suite au costé droit du Roy: mais ils vouloient aussi estre eux-mesmes assis tout de suite à son costé gauche; afin de n'estre pas entierement au dessous d'eux. L'affaire fut long-tems agitée. Mais enfin le Roy Alexandre la ter-

mina

mina en faveur des Evesques ; & declara qu'ils jouiroient de leur ancinnne prerogative de pouvoir estre assis de part & d'autre aux costez du Roy.

Une Diete generale en Pologne est une assemblée de la Noblesse en un mesme lieu ,pour y déliberer des affaires de la republique. C'est le Roy qui a droit de la convoquer dans telle ville qu'il luy plaît : excepté celle de son couronnement qui ne se peut faire qu'à Cracovie. Car peur toutes les autres elles se sont toujours tenues où les Rois las ont voulu indiquer. Il est vray que dans ces derniers tems on les a toutes tenues à Varsovie. Neanmoins depuis quelques années les Lituanois s'estant plaints de ce qu'ils estoient obligés de venir trop loin ; on a fait une constitution par laquelle il a esté arresté que de trois Dietes il y en auroit une qui se tiendroit pour la commodité des Lituanois à Grodno , qui est une ville de Lituanie , du palatinat de Troki , sur la riviere de Niemen , à vint lieues de Vilna. Cette ville est en partie dans une plaine, & en partie sur une éminence avec un chasteau. Les Moscovites la ptirent & la saccagerent l'an 1655. lorsque les Suedois firent cette grande irruption en Pologne.

Les deux autres Dietes se doivent tenit à Varsovie. Cette ville depuis l'élection de Sigismond III. avoit toujours esté la demeure des Rois de Pologne, jesques à l'élection de Jean III. Elle est située sur la Vistule dans la province de Masovie, & dans le diocese de Posuanie. Il y a un beau palais que Sigismond y fit bâtir aprés son élection. Il est vray qu'il n'a aucune avenue , & qu'il faut quasi deviner où en est l'entrée , tant le lieu où il est situé est serté & étroit. Cette maison a une fort belle veue. Mais elle est sans boir , sans eau, sans jardin , & mesme sans y en pouvoir avoir, à cause qu'elle est bornée tout proche, d'un costé par les maisons de la ville , & de l'autre par la Vistule,

Varsovie est composée de deux villes jointes ensemble. L'ancienne qui est fermée par des murailles de brique est petite. & mal pavée, comme le sont toutes les villes de Pologne : mais elle est fort marchande & bien peuplée. La ville neuve qui y est jointe n'est pas considerable. Outre ces ceux villes il y a encore le grand fauxbeurg de Cracovie , dont les maisons pour la pluspart sont bâties & couvertes de bois, à la reserve de quelques palais que des personnes de qualité avoient commencé d'y bêtir avant l'irruption des Suedois. Les Seigneurs avoient

avoient choiſi ce quartier, tant parce que les Rois Uladiſlaus & Jean Caſimir y avoient un palais où ils demeuroient ordinairement, que par le deſſein que ces Princes avoient fait d'enfermer ce fauxbourg & les deux villes par ſeize baſtions qu'ils avoient déja fait tracer, & dont il paroît encore quelques reſtes. Le palais dont je viens de parler, où les Rois Uladiſlaus & Caſimir demeuroient, eſt accompagné d'un jardin, mais ſans eau & ſans bois.

On voit encore dans ce fauxbourg une chappelle qu'on appelle *des Moſcovites*, que Sigiſmond III. fit bâtir pour le ſepulture d'un Duc de Moſcovie, & de ſon frere qui mourûrent en priſon à Goſtynin dans le Palatinat de Rava, à trois lieuës de la ville de Plocsko ſur la Viſtule. Mais apparemment que ce Prince fit bâtir cette chapelle pour laiſſer à la poſterité une marque de toutes ſes victoires ſur les Moſcovites. Depuis quelque-tems elle a eſté donée aux religieux Dominicains qui y ont établi un convent.

Avant que de tenir une grande Diete, c'eſt la coûtume en Pologne d'en tenir des petites dans tous les palatinats. Il faut qu'elles ſoient publiées trois ſemaines avant qu'on les puiſſe tenir, & qu'elles ſe tiennent ſix ſemaines avant la grande

de Diete. Pour cet effet le Roy y envoye ſes univerſaux pour les faire aſſembler, & marquer le jour de la Diete generale. Dans ces univerſaux il expoſe toutes les choſes dont on doit parler dans la grande Diete. Ces petites Dietes où tous les Gentilshommes ont eroit d'aſſiſter, éliſent leurs Nonces, c'eſt-à-dire, leurs deputés auſquels on donne une inſtruction contenant tout ce qu'ils doivent accorder ou refuſer dans la Diete generale. Ces Nonces ont eſté ainſi établis le regne de Caſimir III. lorſque pour trouver les moyens de payer l'armée, il ordonna d'envoyer à la Diete des deputés de chaque palatinat. Ce qui a fait que depuis ce temps on n'a pû tenir aucune Diete generale ſans les Nonces de tous les palatinats.

On a accoûtumé de deputer dans les Dietes generales ſeize Senateurs que l'on choiſit parmi les Eveſques, les Palatins, & les Chaſtellans; afin qu'il y en ait toûjours quatre auprés du Roy, pour prendre garde qu'il ne ſe paſſe rien contre les loix. Et depuis l'année 1649. on y a joint un deputé de la Nobleſſe élu par tous les palatinats. Tout ce que ces deputés font avec le Roy a la force d'une loy. Et s'ils manquent à reſider à la Cour, ou à y faire leur devoir, ils

ſont condamnés à une amande de deux mille livres pour les ſeculiers, & de ſix mille pour les Eccleſiaſtiques.

On commence toujours toutes les Dietes generales par l'élection du mareſchal des Nonces ; qui doit eſtre choiſi parmi l'une des trois nations. La premiere fois entre les Nonces de la haute Pologne ; la ſeconde entre ceux de la baſſe ; & la troiſiéme entre ceux de Lituanie. Ce qui ſe paſſe ſouvent en des conteſtations qui durent pluſieurs jours. Le mareſchal des Nonces eſtant élu, le Roy luy donne ſa main à baiſer, & enſuite à tous les Nonces. Aprés quoy le Chancelier propoſe les points dont on doit déliberer dans la Diete. Je ne dis rien de ces points ; parce qu'ils ſont toujours tous differens ſelon les divers beſoins de la republique. Je diray ſeulement que les Polonois employent plus de tems à boire qu'à déliberer de leurs affaires. Car ils ne commencent à y travailler, que lorſqu'ils commencent à manquer d'argent pour avoir du vin d'Hongrie.

Aprés que le Chancelier a propoſé à la Diete de la part du Roy tous les articles ſur leſquels on doit déliberer, le mareſchal des Nonces vient de la part de l'ordre de la Nobleſſe, propoſer auſſi au Roy ce qu'elle en deſire, qui eſt de vuider les exorbitances, c'eſt à dire, les excés commis contre l'Eſtat, ou contre des particuliers : de donner les biens royaux, les benefices & les charges vacantes ; & de les diſtribuer ſelon les loix qui défendent d'en donner à une ſeule perſonne deux qui ſoient incompatibles. A quoy le Chancelier répond pour le Roy, que ſa majeſté y ſatisfera, aprés avoir pris les ſuffrages des Senateurs.

Le mareſchal des Nonces a une grande autorité ſur eux dans la Diete. Car c'eſt luy qui leur impoſe ſilence, & qui porte la parole au Roy & au Senat. Et comme par ſon autorité il peut beaucoup les animer ou les moderer : il ne faut pas douter auſſi qu'il ne ſoit en une haute conſideration ; & que la Cour pour ſe le rendre favorable ne luy accorde des graces. Ce qui fait que la brigue eſt toujours fort grande pour l'élire ; & qu'elle ſe termine ſouvent avec beaucoup de difficultés. Car d'un coſté la Cour veut avoir un Mareſchal qui luy ſoit dévoué pour tout ce qu'elle veut faire dans la Diete ; & de l'autre les Nonces qui l'éliſent, ont un intereſt different de celuy de la Cour, & craignent toujours de perdre leur liberté, ou de la voir diminuer par quelque conſtitution contraire à leurs privileges. Ces intereſts differens ſont bien ſouvent

vent qu'il y a des Nonces qui ne pensant qu'à leur avantage particulier, ne s'opposent à l'élection de celuy que la Cour voudroit fait élire, qu'afin que le Roy les appaise, en leur donnant ou quelque benefice, ou quelque charge, ou quelque bien royal. Et non seulement il y a des Nonces qui font du bruit dans l'élection d'un Mareschal; mais il y en a qui en font aussi pendant tout le cours de la Diete, afin d'avoir des graces de la Cour. Il y en a mesme qui se font donner par force ce qu'ils veulent avoir, menaçent de rompre la Diete, si on ne leur donne. Car il y a si peu de Nonces qui prennent part aux veritables interests de la republique, qu'à peine en trouveroit-on un à l'épreuve de deux mille écus. Ainsi non seulement la Cour peut avec de l'argent obtenir tout ce qu'elle desire, ou faire rompre une Diete, lorsqu'elle prévoit qu'elle ne luy sera pas favorable; mais les voisins & les ennemis peuvent par ce moyen avoir le mesme avantage, & faire rompre une Diete, quand ils voyent qu'on y veut prendre des resolutions afin de s'opposer à leurs desseins.

Pour faire une constitution dans la Diete, il faut que les Nonces la proposent,

& que le Roy & le Senat l'approuvent. Et avant qu'elle aît la force d'une loy, il faut qu'elle soit reveuë par le mareschal des Nonces & deux deputés: ou bien par trois Senateurs, & six Nonces. Aprés qu'elle a esté ainsi reveuë, il faut qu'elle soit leue dans le Senat en presence du Roy; & que les Chanceliers demendent à haute voix; si le Roy, les Senateurs, & les Nonces veulent qu'on y mette le sceau. Ensuite dequoy on la scelle, & on l'insere dans les actes des registres de Varsovie, ou dans ceux de la Chancellerie du royaume. Puis un secretaire du Roy a soin de la faire imprimer aux dépens du tresor de la republique, pour estre envoyée aux petites Dietes, & aux Justices de tous les palanats.

Dans toutes les Dietes on traite les affaires non seulement de la republique, mais aussi des particuliers; comme il arriva en celle où l'on traita le different que l'ordre de Malthe avoit contre le Prince Demetrius Vicznowieski, qui possedoit les biens que le Duc d'Ostrog son beau-frere avoit donnés à cet ordre. Ce qui se voit encore par le procés que la Diete fit à ceux qui avoient assassiné Gonczeski petit general de Lituanie, lesquels elle condamna à avoir la teste coupée. Ce qu'il faut ajoûter à cet article est, que dans les crimes

de lése-majesté les Polonois pretendent que le Roy ne doit point estre ptesent au jugement du procés. Ce fut dequoy se plaignit le mareschal Lubomirski contre Roy Jean Casimir, qui le fit condamner par contumace dans la Diete tenue à Varsovie l'an 1664. Dans les procés qui regardent le mesme crime, l'ordre de la Noblesse ne doit point aussi y assister. Cependant on voit que dans une Diete tenue à Varsovie l'an 1582. le Roy Estienne Batori fit entrer les Nonces au Senat pour estre presens au jugement de Sborowski, accusé de crime de lése-majesté. Ce que ce grand Prince fit, afin que toute la Noblesse fut témoin de l'équité de ce jugement.

C'est dans une Diete generale qu'on donne aux étrangers l'*indignat*, c'est-à-dire, le droit de Noblesse : en sorte qu'ils peuvent ensuite posseder quelques petits biens de la republique. Ce droit se donne aujourd d'huy à ceux qui ont la faveur de la Cour, ou la protection de quelque grand Seigneur : au lieu qu'autrefois on ne l'accordoit qu'aux Officiers pour recompense des services rendus à l'Estat Ce qui est si veritable que ceux qui ne le sont pas, & qui pretendent neanmoins l'indignat, font mettre par la faveur du Roy, ou du mareschal des Nonces leur nom parmi les instructions de l'armée, c'est-à-dire, parmi les noms des officiers qui demandant d'estre faits gentilshommes Polonois Chacun de ceux qui pretendent ce droit donne sa genealogie, & un memoire de son nom, de son surnom, de sa famille, & de ses services ; & met ses armes au milieu. Lorsque ceux qui ont demandé l'indigenat ont esté receus par la Diete, & que leurs provisions ont esté scellées, ils vont prêter le serment de fidelité devant le mareschal des Nonces, où ils jurent qu'ils feront fideles à la patrie & au Roy. Et le Mareschal donne un certificat que la Diete à receu pour son fils N & qu'il en a presté le serment de fidelité devant luy. Mais il faut encore dire que bien qu'un étanger ait esté fait gentilhomme Polonois ; neanmoins le Roy ne peut pas luy donner ni à ses enfans, jusques à la troisiéme generation aucunes charges considerables, ni aucuns benefices consistoriaux. Car la republique y a ainsi pourvû, afin d'estre plus assurée de la fidelité de ceux qui exercent les charges, & qui possedent les benefices.

Selon les constitutions & les loix de la Pologne, une Diete ne doit durer que six semaines : & la Noblesse est tellement atta-

attachée, & si opiniâtre à vouloir conserver ses privileges, que quand le Roy la veut prolonger, mesme pour des raisons tres-importantes au bien de l'Estat, les Nonces s'y opposent hautement; & chargent leur Mareschal d'avertir le Roy, qu'ils s'en iront s'il veut prolonger la Diete. La menace qu'ils firent dans celle du couronnement du Roy Jean Casimir l'an 1649. est une grande preuve de ce que je viens de dire. La déroute de toute l'armée Polonoise à Pilaveze; & ensuite l'irruption effroyable des Tartares & des Cosaques jusques dans le cœur du Royaume avoient reduite la republique presque à l'extremité. Le Roy, & les Senateurs cherchoient les moyens de remedier à des desolations si grandes & si universelles. Comme tout le tems de la Diete s'estoit passé à vuider les affaires des particuliers; que l'on n'avoit point encore déliberé des moyens de pouvoir lever une armée pour s'opposer à tant & de si cruels ennemis; & qu'il ne restoit plus qu'un seul jour finir la Diete, les Nonces ayant appris que le Roy la vouloit prolonger, mesme par le conseil du Senat, députerent leur Mareschal aux Senateurs, pour leur representer la loy qui défendoit de prolonger les Dietes; & prendre ensuite congé du Roy.

Roy. Le Mareschal estant arrivé dans le Senat, commença à remercier le Roy, & à prendre congé de luy de la part de toute la Noblesse. Sur cela les Senateurs s'estant levés; luy demanderent seulement un jour de prolongation, luy representant le mal-hereux estat où toute la republique estoit reduite. Le Chancelier se leva ensuite, & luy fit un discours si pressant & si touchant, qu'il eût amolli des cœurs de pierre. Aprés quoy le Mareschal ayant repris sa qualité qu'il avoit déja quittée alla trouver les Nonces, & les pria de dire leur sentiment touchant la prolongation que le Roy & le Senat demandoient d'eux. Les Nonces assemblés accorderent avec bien de la peine que la Diete fut prolongée; mais à condition que chacun d'eux obtiendroit tout ce que son Palatinat l'avoit chargé de demander.

CHAPITRE XVI.

De la Diete particuliere de l'élection.

LA Diete generale pour l'élection d'un Roy, se tient toûjours en pleine campagne, à demie lieuë de Varsovie, & proche le village de Vola. On y dresse aux dépens de la republique un couvert avec des planches, à peu prés comme une grande hal-

halle. Ce lieu s'appelle en Polonois *Szopa*, qui signifie proprement un lieu couvert contre les injures du tems. Il est entouré d'un fossé, & on y entre par trois portes. Ce bâtiment ainsi fait de planches par les soins du Tresorier de la Couronne : & le jour marqué pour commencer la Diete étant venu, le Senat & la Noblesse vont à l'Eglise de saint Jean de Varsovie, pour assister à la Messe du saint Esprit qu'on y celebre ; afin de demander à Dieu la grace d'élire un Roy qui ait toutes les qualités necessaires pour bien défendre les interests de l'Eglise, & ceux de la republique. Aprés quoy on va à la Szopa où l'ordre de la Noblesse élit le Mareschal des Nonces qui ont esté députés par les petites Dietes. Ce Mareschal estant élu par la pluralité des voix, & ayant presté le serment va saluer les Senateurs pour en estre approuvé.

Aprés cela la premiere chose que l'ordre du Senat, & celuy de la Noblesse font, est une union entr'eux fortifiée par leur serment : De ne point se separer les uns des autres : de ne nommer personne pour Roy, ni de le reconnoître qu'aprés avoir esté élu par le consentement unanime de tous, & aprés luy avoir fait confirmer par serment, la conservation de tous les droits, privileges, & immunités de la republique ; & que celuy qui en usera autrement sera dé-

claré ennemi de la patrie. Ils se promettent reciproquement de ne point donner leurs suffrages pour une élection, ni de faire aucune convention avec les Candidats, ni avec leurs Ambassadurs, qu'aprés qu'on aura jugé, & reglé les exhorbitances arrivées dans toutes les Provinces du royaume & du Duché. Ils cassent tous les decrets des tribunaux, & mesme les Ordonnances des Rois qui se trouvent contraires à leur liberté ; & promettent d'en faire ensuite une constitution. Ils déclarent que tous les jugemens donnés avant la publication de l'interregne seront valides ; que l'on approuvera tout ce qui sera fait par la justice établie pendant l'interregne. Cette justice s'appelle du *Kaptur*, qui est pour défendre la patrie, pour faire battre monnoye, pour lever des soldats, & pour maintenir les loix. Ils défendent que personne ne vienne à la Diete avec des étrangers, ni avec des armes à feu. Ils ordonnent que l'on fera prester serment aux Generaux de l'armée devant des Commissaires, de commander fidellement les troupes qui leur sont commises ; qu'ils ne s'en serviront que pour s'opposer aux ennemis, pour assurer les frontieres du royaume, & pour mettre la republique en estat de ne recevoir aucun dommage, & de pouvoir conserver toute sa dignité : Que

Que s'il arrivoit quelque ſedition dans l'Eſtat, ils ne prendront aucun parti que celuy de la republique; qu'ils empeſcheront que les ſoldats ne faſſent tort à perſonne; qu'ils ne recevront aucun argent ni des Eccleſiaſtiques, ni des ſeculiers, & défendront aux troupes d'en recevoir. Enſuite on fait défenſe à tous les Officiers de l'armée, de faire avancer leurs ſoldats dans le cœur du royaume, & encore moins proche de la Diete; & que s'ils le font, ils ſont déclarés ennemis de l'Eſtat. Que s'il arrivoit que la republique fut attaquée par une ennemi ſi puiſſant, que l'armée ne fut pas ſuffiſante pour y reſiſter, ils déclarent qu'ils convoquent dés à preſent toute la Nobleſſe, & luy ordonnent de ſe trouver ſans delay au jour & au lieu que l'Archeveſque de Gneſne, & le conſeil qui ſera auprés de luy l'auront deſigné: que la reveuë des ſoldats levés en general par la republique, ou en particulier par les Palatinats ſe fera dans le camp; que chaque Palatinat aura ſoin de faire payer ſes ſoldats, & de ne caſſer que ceux que la Diete generale aura jugé ne luy eſtre pas neceſſaires; que l'armée ne fera aucun tort aux biens des Gentilshommes, ni à ceux des Eccleſiaſtiques, & encore moins aux œconomies royales; & que ſi elle y contrevient les Officiers en ſe-

ront punis. Ils défendent aux Treſoriers de la Couronne & du Duché, de donner ſans l'aveu de l'Archeveſque & de ſon conſeil, aucun argent que pour le payement des troupes de la republique. Ils ordonnent qu'on envoyera des perſonnes de probité aux ſalines pour les viſiter, & regler les reparations qu'il y aura à faire; & que les députés de certaines villes ne ſeront point admis à la Diete, qu'aprés avoir fait voir clairement leur droit.

Aprés que le Mareſchal des Nonces a eſté élu, & qu'on a établi une Juſtice pour la ſeureté de tout ce qui ſe fait pendant la Diete, on parle des exhorbitances, c'eſt à dire, des excés commis contre la republique en general, ou contre quelque particulier. Enſuite on donne audience aux Ambaſſadeurs de tous les Princes qui pretendent à la Couronne, ou qui recommandent quelque Candidat. Car il peut ſe rencontrer des Princes aſſés genereux qui preferent les intereſts de leurs amis, & leurs alliés, aux propres intereſts de leur maiſon, comme il arriva à la Diete d'élection de l'an 1674. où le Roy de France envoya un Ambaſſadeur en Pologne, pour y recommander uniquement le Prince de Neubourg, à la priere du Duc de Neubourg ſon pere, & à celle du Roy de Suede, & du Marquis de Brandebourg.

Lors

Lors que les Ambassadeurs doivent avoir leur audience, la republique les envoye querir. Elle commence par le Nonce du Pape, ensuite par l'Ambassadeur de l'Empereur, & puis par celuy de France, & aprés luy par celuy d'Espagne. Mais il est vray qu'il ne s'y en est point trouvé qui ait pris la qualité d'Ambassadeur, depuis la Diete d'élection qui se tint à Varsovie, aprés la mort de Sigismond Auguste ; parce que l'Ambassadeur d'Espagne ayant demande d'avoir son audience avant celuy de France, & la republique ayant preferé la France, il se retira sans faire de harangue. Car pour Dom Ronquillos Ministre d'Espagne, qui estoit à la Diete de l'an 1674. pour l'élection de Jean III. il n'osa jamais prendre la qualité d'Ambassadeur ; parce qu'il sçavoit bien qu'il luy auroit falu ceder à celuy de France.

La Diete député toujours aux Ambassadeurs, quelques uns de l'ordre du Senat. Je ne sçay pas si le nombre en est reglé pour ceux des testes couronnées. Mais je sçay bien que la Diete de l'an 1674. deputa à celuy de France deux Palatins & quatre Castellans - & que tous les amis du parti François luy envoyerent leurs gens & leurs carosses. De sorte que son cortege estoit de plus de cent carrosses, & de plus de trois mille hommes, tant de pied que de cheval.

Lors que les Ambassadeurs sont arrivés à l'audience, ils font leur harangue en latin. L'Archevesque ou l'Evesque qui preside luy répond pour le Senat ; & le Mareschal des Nonces pour la Noblesse. L'Ambassadeur de France en s'en retournant de l'audience, fut accompagné du mesme cortege qu'il avoit eu en y allant. Et comme en Pologne la bonne chere, & principalement le bon vin contribue le plus aprés l'argent, au succés de tout ce que l'on veut faire, j'ose dire aussi que les Ambassadeurs doivent prendre grand soin de bien traiter les Polonois, & mesme de les faire boire jusques à les enivrer.

Les Ambassadeurs ne doivent pas seulement ménager l'ordre du Senat, & celuy de la Noblesse ; mais aussi tous les Religieux ; parce qu'ils ont un grand credit en Pologne ; & qu'il est avantageux au succés de leur negociation, d'avoir pour amis tous ceux qui peuvent y contribuer. C'est pourquoy ils doivent leur faire des presens considerables, qu'ils reçoivent neanmoins comme des aumosnes ; afin que dans leurs predications ; & leurs entretiens particuliers, ils publient la liberalité & la magnificence de leurs Maistres. Ainsi l'on peut dire que les Ambassadeurs doivent estre liberaux envers tout le monde ; envers les uns pour se les rendre favo-

rables ; & envers les autres pour ne pas les avoir contraires. Mais pour cela il ne faut pas leur donner tout à la fois l'argent qu'on leur promet. Il faut leur en donner une partie, & leur faire eſperer l'autre ; parce que de cette ſorte on ſe les attache plus fortement. Autrement ils ne croyent pas d'eſtre obligés de faire ce qu'ils ont promis. Car on ne ſe les conſerve que parce qu'ils eſperent de recevoir, & non par ce qu'il ont déja receu.

Si les Ambaſſadeurs ſont obligés de ménager tous les Senateurs en general, ils le ſont encore plus de ménager les Eveſques & tous les Eccleſiaſtiques ; parce qu'ils ſont les chefs & les maiſtres de la Religion : & que c'eſt par là qu'on gagne plus facilement les peuples. Mais ſur tout, ſi un Ambaſſadeur veut reüſſir auprés du Senat, il faut qu'il s'acquiere la bien-veillance de quelque Eveſque des plus conſiderables, afin qu'il favoriſe ſon deſſein. Il eſt meſme avantageux de traiter quelquefois les Eccleſiaſtiques auſſi bien que les ſeculiers. Car ſouvent il vaut mieux faire une grande dépenſe en feſtins, que de la faire en preſens, parce que par les preſens on s'attire la jalouſie & la haine de ceux à qui l'on n'en fait point, & que ſouvent un ſeul repas oblige pluſieurs perſonnes tout à la fois. Il faut donc de neceſ-

ceſſité qu'un Ambaſſadeur ſoit liberal. Car s'il eſtoit avare, ce defaut retomberoit ſur la perſonne de ſon maître : & le peuple qui ne juge que de ce qu'il voit, croit facilement que l'épargne qu'il feroit, ſeroit une marque de la pauvreté de ſon Candidat.

Un Ambaſſadeur doit moins uſer d'épargne, & de ménage en Pologne qu'en aucun autre lieu du monde ; parce que les Polonois ſont eux meſmes fort ſplendides, & ſomptueux dans leurs feſtins. Par deſſus cette raiſon, il y en a encore une autre, qui eſt le deſſein que la republique a toûjours de choiſir un Roy qui ſoit riche & liberal. Ainſi l'on doit conclurre que rien ne peut contribuer davantage a faire reuſſir le deſſein des Ambaſſadeurs, que de tenir table ouverte à tous les Polonois.

Je dois ajoûter icy qu'il ſeroit à ſouhaîter que les Ambaſſadeurs n'euſſent point d'autre intereſt que celuy de leur Maiſtre, afin de le mieux ſervir, & de ſuivre aveuglement ſes ordres & ſes intentions. C'eſt pour cela que les Papes défendent aux Nonces qu'ils envoyent en Pologne, aux Dietes d'élection des Rois, de pretendre la nomination de cette Couronne au Cardinalat, afin de n'agir que pour le bien de toute la Chreſtienté ; & faire voir qu'un Nonce qui eſt envoyé du pere com-

commun, de tous les fidelles, ne vient point avec un eſprit de partialité ; mais dans le ſeul deſſein de contribuer à l'élection d'un Prince qui puiſſe avancer le bien de l'Egliſe & de l'Eſtat. Cependant contre cét ordre exprés des Souverains Pontifes, il s'eſt trouvé quelquefois des Nonces qui ont agi avec beaucoup d'empreſſement pour leurs intereſts particuliers, & ont fait de grandes brigues pour avoir la nomination au Cardinalat.

Mais il faut reprendre le diſcours de la Diete, & dire qu'apres que toutes les exhorbitances ſont jugées, & que tous les Ambaſſadeurs ont eu audience de la republique, on procede à l'élection d'un Roy, Avant que de donner les ſuffrages, on implore à genoux le ſecours du ſaint Eſprit en chantant : *Veni Creator.* Aprés quoy chaque Palatinat donne ſa voix, & la communique aux autres. Et lors que les voix ſont toutes pour un Candidat, l'Archeveſque de Gneſne, ou l'Eveſque qui preſide en ſa place demande par trois fois, ſi toutes les exhorbitances ſont vuidées. Enſuite il proclame le Roy élu ; & les Mareſchaux de la Couronne & du Duché le proclament auſſi. Ce qui eſtant fait, tout le monde chante : *Te Deum.*

J'ay dit que celuy qui eſt élu, eſt proclamé par l'Archeveſque lors que toutes les

les voyes ſont pour luy. Car il pourroit arriver une diviſion dans la Diete : & alors le parti le plus fort l'emporteroit ; comme il arriva dans celle que l'on tint aprés la retraite de Henri III. où un parti élu Eſtienne Batori, & l'autre Maximilian d'Auſtriche. Car Maximilian voulant entrer en la Pologne avec des troupes, fut prevenu par Eſtienne Batori, qui arriva plutoſt que luy à Cracovie, où il fut couronné le 18. Avril 1576. Ce fut ainſi que toutes les voix ſe reduiſirent au ſeul Eſtienne Batori, que les Polonois obligerent enſuite d'épouſer la Princeſſe Anne, qu'ils avoient déja reconnue pour Reine.

Aprés la mort d'Eſtienne Batori, il arriva une diviſion encore bien plus grande. Car s'eſtant formé deux partis, l'un ſoutenu par Zamoski, & l'autre par Sboroski, celuy de Zamoski, élut Sigiſmond III. fils de Jean Roy de Suede, & de Catherine ſœur de Sigiſmond Auguſte, le dernier de la race des Jagellons, & neveu de la Reine Anne veuve d'Eſtienne Batori. Ce parti de Zamoski ſe trouva ſi fort, qu'il fit couronner Sigiſmond à Cracovie le 27. Decembre 1587. bien que Miximilian d'Auſtriche qui avoit eſté élu par le parti de Sboroski, euſt eſté proclamé Roy dans l'Egliſe des Bernardins de Varſovie, par le Cardinal de Radziwil, qui eſtoit de ſa faction.

faction. Et comme Maximilian estoit entré en Pologne avec des Troupes, Zamoski le poursuivit avec les siennes jusques à Byczyn en Silesie, où il le défit, & prit prisonnier le 25. Janvier 1587. & l'obligea à renoncer à son droit. Ainsi ce fut pour la deuxiéme fois que Maximilian fut exclus de la Couronne de Pologne, & pour la troisiéme fois tout de suite qu'on en donna l'exclusion aux Princes de la maison d'Austriche. La premiere fois à Ernest par l'élection de Henri de Valois: La seconde à Maximilian par celle d'Estienne Batori: & la troisiéme au mesme Maximilian par celle de Sigismond III.

CHAPITRE XVII.

De l'election d'un successeur.

Bien que l'élection d'un successeur soit contre les loix, & les constitutions de la Pologne, & contre les droits d'un royaume electif; neanmoins il pourroit arriver que l'affection que les hommes ont ordinairement pour leurs enfans, ou pour leurs parens, les porteroit à faire des brigues dans la republique pour les faire élire de leur vivant: comme il arriva lors que Sigismond Auguste fut nommé Roy du vivant de son pere Sigismond I. & n'ayant

n'ayant encore que dix ans. Mais ce fut à condition que tandis que son pere vivroit, il ne se mesleroit en aucune maniere des affaires de la Pologne: que quand il auroit atteint l'âge de quinze ans, il jureroit de maintenir tous les droits & les privileges de la republique; & que son exemple ne pourroit prejudicier en aucune sorte à une élection libre dans la suite. Ce que son pere confirma par ses lettres patentes données à Cracovie l'an 1530. & par celles qu'il donna encore à Peotrkow l'an 1538. Car ce Prince vécut quatre-vingt deux ans. Mais Sigismond Auguste estant mort, la republique assemblée dans une Diete tenuë à Varsovie, aprés avoir bien examiné les anciennes loix du royaume, fit une constitution par laquelle elle défendit expressement de nommer jamais aucun successeur durant la vie de celuy qui regneroit, afin de conserver inviolablement le droit & la liberté d'élire toûjours tel Prince qu'il luy plairoit.

Contre cette constitution neanmoins le Roy Estienne Batori se voyant sans enfans, & considerant le danger où la republique avoit esté exposée durant les deux derniers interregnes, voulût proposer dans une Diete tenuë à Varsovie l'élection d'un successeur. Mais tout l'ordre de la Noblesse s'opposa au dessein de ce grand

Roy qui mourût bien-tost aprés à Grodno en Lituanie le 12. Decembre 1586.

Comme tous les Princes Chrestiens peuvent pretendre à la Couronne de Pologne ; aussi ils ont tous interest de s'opposer à l'élection d'un successeur ; parce qu'elle rendroit le royaume hereditaire, & que ce seroit un moyen de les en exclurre. Ce que l'Empereur Leopold ayant apprehendé envoya à la Diete tenuë à Varsovie l'an 1661. François de Lisola, pour s'opposer au dessein que le Roy Jean Casimir avoit de faire élire un Prince qui luy succedât aprés sa mort. François de Lisola, & Jean Owerbek envoyé de l'Electeur de Brandebourg qui craignoit la mesme chose, firent de puissantes brigues dans cette Diete ; & furent secondés par le Mareschal Lubomirski. De sorte qu'ils ruïnerent le dessein du Roy Jean Casimir, & firent faire par la Diete une constitution qui défendit de ne parler jamais de l'élection d'un successeur.

La raison pour laquelle le Roy Jean Casimir avoit convoqué une Diete à Varsovie, pour y déliberer de l'élection d'un successeur, estoit que ce Prince faisant reflexion sur tous les dangers où la republique avoit esté exposée durant plus de douze ans, pendant lesquels elle avoit soutenu la guerre contre les Cosaques, les Tarta-

Tartares, les Moscovites, les Suedois, les Transilvains, & le Marquis de Brandebourg ; & que tous ces ennemis n'avoient esté en Pologne, que parce qu'il n'avoit point d'enfans, ni personne pour luy succeder, il vouloit remedier à de si grands maux & prevenir par l'élection d'un sucesseur, le desordre qui pouvoit naistre pendant un interregne, par la jalousie & l'ambition des Princes voisins, & sur tout des Moscovites, dont la pretention n'alloit pas à moins qu'à s'emparer de toute la Lituanie, & à rendre esclaves tous les Lituanois,

Il y avoit encore quantité de Gentils-hommes Lituanois qui avoient le mesme dessein que le Roy Jean Casimir, & qui avoient prié ce Prince ; & la Noblesse de Pologne, de vouloir consentir à l'élection d'un successeur qui eût la force & le pouvoir de s'opposer aprés la mort du Roy, à la puissance des Moscovites qui n'attendoient que ce moment pour entrer en Lituanie avec une grande armée, & s'emparer de tout le Duché.

Dans la resolution qu'une partie de la Noblesse avoit prise de faire élire un successeur, on y avoit attaché ces conditions: Qu'il seroit élu de nouveau aprés la mort du Roy : qu'il seroit Catholique : que ce ne seroit point un piaste, c'est-à-dire, un Polo-

Polonois : qu'il ne feroit ni Roy, ni Prince fouverain d'un autre pays : qu'il ne feroit point voifin de la Pologne ; parce que les voifins font toûjours beaucoup à craindre: qu'il ne feroit ni trop jeune ni trop vieux : & qu'il ne feroit point marié.

Les intentions du Roy Cafimir ; & de tous ceux qui vouloient l'élection d'un fucceffeur, eftoient fans doute fort bonnes. Car ils vouloient par ce moyen mettre la republique à couvert de tous les dangers aufquels elle fe trouve expofée pendant l'interregne, par les divifions, les brigues, les jaloufies, & l'ambition des voifins, & des Candidats competiteurs. Mais ceux qui s'oppofoient à leurs raifons, difoient au contraire que l'élection d'un fucceffeur eftoit le commencement d'un Eftat hereditaire: que ce feroit la ruïne de leur liberté quelque precaution qu'on y eût apportée : que c'eftoit contre les loix du royaume d'élire un Prince pendant la vie du Roy : que fi la republique y confentoit, elle ne feroit plus libre : qu'elle offenferoit plufieurs autres Princes. Ce qui la jetteroit dans de nouveaux troubles : & qu'il eftoit de fon intereft de demeurer en paix avec tout le monde. Voila quelles eftoient les raifons des deux partis. Il faut maintenant parler des *Pacta conventa* que l'on fait jurer au Roy élu dans l'Eglife de faint Jean de Vafovie.

CHA-

CHAPITRE XVIII.

Des Pacta conventa, ou capitulation.

LEs Polonois eftiment tant leur liberté, & apprehendent fi fort de la perdre, qu'ils n'ont pas plutoft élu leur Roy, qu'ils luy font faire ferment fur les autels de garder & de maintenir leurs privileges inviolablement pendant tout le tems de fon regne. Voila ce qu'ils appellent *Pacta conventa*, qui eft proprement une capitulation qu'ils font avec le nouveau Roy pour obliger à garder tous les droits, & les immunités de la republique.

Selon les loix de Pologne cette capitulation fe doit faire avant qu'un Roy foit proclamé, comme il arriva en l'élection de Henri de Valois. Car aprés qu'on eût donné l'exclufion à Erneft d'Auftriche fils de l'Empereur, & que toutes les voix furent reduites au feul Henri, le Senat fit entrer dans la Diete Jean de Monluc Evefque de Valence Ambaffadeur, à qui on leut toutes les conditions aufquelles le Roy futur devoit s'obliger. Ce que l'Ambaffadeur de France jura au nom de Henri & de Charles IX. fon frere. Aprés ce ferment ainfi fait, on mena l'Evefque de Valence à l'Eglife de faint Jean de Varfovie.

ſovie, où aprés avoir aſſiſté à la Meſſe, le grand Mareſchal publia à haute voix Henri de France Roy de Pologne le 18. May 1573. Enſuite dequoy la republique envoya ſes Ambaſſadeurs en France, leſquels aprés avoir offert leur Couronne à Henri, le firent jurer luy meſme de garder tout ce que ſon Ambaſſadeur avoit promis. Ce qu'il fit, & le Roy ſon frere auſſi à Paris dans la grande ſale du Palais de le 10. de Septembre de la meſme année. Voila comment ſelon les loix du royaume le ſerment de garder les *Pacta conventa* ſe doit faire. Mais cela ne s'obſerve pas toûjours. Car le Roy Michel Vicznowieski, & Jean Sobieski, ne jurerent de maintenir cette capitulation, que pluſieurs jours aprés leur l'élection à Varſovie, ſur le grand Aûtel de l'Egliſe de ſaint Jean.

L'ordre du Senat & celuy de la Nobleſſe dreſſent les *Pacta conventa* que le Roy élu doit jurer. Enſuite les trois ordres vont à l'Egliſe, où le Chancelier, ou bien le grand Mareſchal lit à haute voix toute cette longue capitulation dont voicy à peu prés les articles.

Que le Roy ne prendra point la qualité d'heritier de Pologne, ni ne deſignera perſonne pour ſucceſſeur : mais au contraire qu'il gardera inviolablement les loix

loix & les conſtitutions qui ont eſté faites touchant la liberté d'élire un Roy.

Qu'il ratifiera toutes les conventions de paix faites avec les Princes étrangers.

Qu'il appliquera à la tranquillité, & au repos de l'Eſtat.

Qu'il laiſſera entierement à la republique le droit de faire battre monnoye, & en retirer tout le profit.

Que ſans le conſentement de la republique, il ne déclarera la guerre à aucun Prince, il ne fera entrer aucunes troupes dans le royaume, il ne permettra point qu'on y faſſe des levées de ſoldats, ni qu'il en ſorte aucunes.

Que dans conſeil il n'aura aucuns étrangers de quelque condition qu'ils puiſſent eſtre ; & ne leur donnera ni charges, ni dignités, ni Staroſties.

Que tous les Officiers ſeront Polonois ou Lituanois, ou bien des autres Provinces dépendantes de la Pologne.

Que les Officiers de ſon regiment des gardes ſeront auſſi tous Polonois ou Lituanois : que celuy qui le commandera ſera Gentil-homme Polonois : qu'il preſtera le ſerment de fidelité à la republique ; & que tous ces Officiers ſeront ſoûmis à la juſtice des Mareſchaux.

Qu'il ne ſe mariera point que ſelon qu'il eſt porté par les anciennes loix, & avec le

le conseil du Senat : & que la Princesse qu'il épousera ni viendra en Pologne qu'avec telle suite que le Senat jugera à propos.

Que pour les affaires de la république, il ne se servira point du cachet de son cabinet.

Qu'afin que sa puissance, & sa dignité soit conservée, il pourvoira aux charges de la republique, & de la Cour, de peur que quelques-uns ne les usurpent, ou qu'elles ne demeurent inutiles, & que le nombre n'en soit enfin diminué.

Qu'il rendra les jugemens selon l'avis des Senateurs, & des Conseillers qui seront auprés de luy.

Que pour sa table, il n'aura aucuns biens royaux, que ceux que la republique a déja reglés aux Rois ses predecesseurs; & qu'il en jouïra seulement le privilege de ces biens.

Qu'il ne donnera point à une mesme personne les charges, les benefices, & les dignités que les anciennes loix ont déterminé estre incompatibles ; & ne devoir estre tenuës par un mesme sujet,

Qu'il pourvoira dans l'espace de six semaines aux charges qui auront vacqué.

Que la premiere chose qu'il fera dans une Diete, sera de donner les vacances, & de

de le faire publier par les Chanceliers : & que conformement aux loix, il ne les donnera qu'aux Gentils-hommes Polonois qui ont du merite; & qui sont d'un âge & d'un jugement meur & solide.

Qu'il reglera avec son conseil les troupes tant d'infanterie que de Cavalerie : en sorte que la republique n'aît pas besoin de troupes étrangers, ni de faire une grande dépense ; & que les soldats soient contens de leur paye, & ne fassent aucun tort aux paysans.

Qu'il ne diminuera en aucune maniere le tresor qui est à Cracovie : au contraire qu'il l'augmentera.

Qu'il n'empruntera aucun argent que du consentement de la republique.

Que si pour les necessités de l'Estat, il faut avoir une armée navale, il ne pourra l'avoir que du consentement de la Noblesse, & par le conseil du Senat.

Et enfin que tous les droits, libertés, & privileges qui auront esté jugement & legitimement donnés aux Polonois, aux Lituanois, & à tous les habitans des Provinces qui en dépendent, & à toutes les villes, selon & conformement à ce qui a esté ordonné aux predecedentes Dietes, & qui sera ensuite ordonné dans les suivantes, seront inviolablement gardés & conservés:& qu'il en donnera ses lettres patentes

 pour

pour les confirmer dans toutes leurs clauses & conditions.

A tous ces articles on en ajoûte souvent beaucoup d'autres, selon la necessité du tems auquel l'élection se fait; & selon le Candidat qui est élu. Voicy maintenant les formalités qu'on observe pour faire jurer au Roy la capitulation. L'Archevesque & le Mareschal des Nonces la portent devant luy aprés la Messe, & luy disent de jurer de la garder, selon la parole qu'il en a donnée. Alors le Roy estant à genoux devant le grand Autel, dit: (Le Chancelier proferant premierement les paroles) Nous N. élu Roy de Pologne & grand Duc de Lituanie, Russie, Prusse, Masovie, Samogitie, Kiowie, Volhynie, Podolie, Polachie, Livonie, Smolenscie, Severie, & Czernikowie, promettons à Dieu tout-puissant, & jurons sur les saints Evangiles de J. C. de garder, maintenir, & accomplir toutes les conditions arrestées par nos Ambassadeurs avec Messieurs les Senateurs & Nonces de la Pologne, & du grand Duché de Lituanie, faites dans nostre élection, & confirmées par le serment de nos Ambassadeurs, & de le faire selon toutes les clauses, points, articles, & conditions prescrites, & de telle sorte que la specialité ne puisse déroger à la generalité ni la generalité à la specialité.

Toutes lesquelles choses nous promettons de ratifier par nostre serment au jour de nostre couronnement. Aprés que le Roy a ainsi juré de garder les *Pacta conventa*, le Chancelier luy donne le decret de son élection écrit en parchemin, & signé des Senateurs & des Nonces.

La republique de Pologne en use de la sorte avec ses Rois, afin que si dans la suite, ils contrevenoient à ce qu'ils ont promis d'observer, les Senateurs pussent le leur remontrer, & eussent droit de les faire souvenir de leur obligation. Ce fut la contravention à l'un de ces articles qui donna lieu aux Polonois de se plaindre du Roy Michel; parce que dans les *Pacta conventa*, qu'il avoit juré d'observer, on y avoit inseré cét article: Qu'il n'épouseroit aucune Princesse que du consentement de la republique. Or ce Roy n'ayant pas demandé ce consentement pour épouser la sœur de l'Empereur Leopold, le parti qui se forma contre luy prit cette contravention pour un juste sujet de pouvoir le contraindre d'abdiquer.

Lors que le Prince qui a esté élu n'est pas present à Varsovie, il preste ce serment en presence des députés que la republique luy envoye; & s'oblige devant eux de garder toute la capitulation. Ce fut ainsi qu'on receut le serment de Sigismond

III. & qu'il jura de garder les *Pacta conventa*, dans l'Abbaye d'Olive prés de Dantzic l'an 1587. comme ils avoient eſté dreſſés par le Senat & la Nobleſſe.

C'eſt la coûtume en Pologne que le grand Mareſchal, ou en ſon abſence, le petit Mareſchal porte le bâton levé devant le Roy, lors qu'il va à quelque ceremonie. Mais il faut remarquer que depuis ſon élection juſques à ſon couronnement, ils portent le bâton baiſſé; que lors que le Roy donne quelques lettres, quelques ordres, ou quelques citations, il ne prend que la qualité de Roy élu; & que toutes les expeditions ne peuvent eſtre ſeëllées que du petit ſceau du cabinet. Ce qui eſt une marque que l'élection n'eſt parfaite que par le couronnement qui en eſt comme le ſceau.

CHAPITRE XIX.

Du couronnement du Roy.

JUſques à ce qu'un Roy de Pologne ſoit couronné, il n'a pas veritablement toute la puiſſance royale. Car il ne peut donner aucune charge, aucun benefice, ni aucune grace à perſonne: il ne peut ſe ſervir du grand ſceau de la Chancellerie; & les juſtices qui doivent s'exercer toutes en ſon nom, & qui ceſſent dés le commencement de l'interregne, ne rendent aucun jugement qu'aprés qu'il a eſté couronné.

C'eſt au nouveau Roy à preſcrire le jour de cette ceremonie, qui ne ſe peut faire qu'à Cracovie dans l'Egliſe Cathedrale qui eſt au chaſteau. Cette ville prend ſon nom du Roy Cracus, qui la fit bâtir l'an 700. auprés avoir abandonné Gneſne qui eſtoit auparavant la capitale de tout le royaume. Elle eſt ſituée ſur la Viſtule dans la haute Pologne. C'eſt un Eveſché ſuffragant de Gneſne. La ville eſt fort grande, belle, & bien baſtie, mais mal pavée, comme le ſont preſque toutes celles de ce pays. Les ruës ſont fort larges & droites, avec une grande place au milieu où eſt l'Hoſtel de ville. Le chaſteau ou le palais du Roy, eſt ſur une petite éminence de rocher dont le pied eſt baigné par la Viſtule. Comme la maiſon du Roy & l'Egliſe cathedrale ſont baſties ſur cette éminence, dont le circuit eſt petit; auſſi le palais n'eſt pas d'une grande étenduë. Et pour l'Egliſe, bien qu'elle ſoit la cathedrale d'un grand Dioceſe, & la ſepulture des Rois de Pologne, elle eſt neanmoins l'une des moins grandes, & des moins belles que j'aye veuës en ce pays.

Quant à la maiſon du Roy, elle eſt à la verité bien baſtie. Mais la Cour reſſem-

ble en quelque ſorte à celle de la Conciergerie du Palais à Paris. Cette maiſon eſt ſans jardin, ſans bois, ſans eau, & ſans avenuë. Ce lieu eſtoit autrefois une place forte, au tems que la force des places conſiſtoit en leur ſituation élevée; mais aujourd'huy, elle ne ſeroit propre qu'à reſiſter ſeulement à des partis de cavalerie. C'eſt dans ce lieu qu'on garde les pierreries de la Couronne, avec les Ornemens Royaux dont on ſe ſert pour couronner les Rois. On voit encore dans cette éminence la caverne où ſe retiroit ce furieux Dragon qui faiſoit un horrible carnage dans tous les lieux circonvoiſins, & qu'on dit que Cracus tua, en luy preſentant un appaſt de viandes remplies de poix & de ſouffre.

Lorſque le jour du couronnement eſt venu, le Roy fait ſon entrée à cheval dans Cracovie: Les Eſchevins de la Ville portent le Dais devant luy. Les troupes tant de Cavalerie que d'Infanterie le precedent avec leurs Officiers: Et enſuite les Palatins, les Eveſques, & les Ambaſſadeurs à cheval. Cette ceremonie eſt ſans doute fort belle; & je ne ſçay meſme ſi l'on en voit de plus magnifiques. On fait marcher devant le Roy un homme à cheval, qui jette au peuple dans les ruës quelques petites pieces d'argent marquées au coin du nou-

nouveau Roy. Mais cela ne va pas à une bien grande ſomme: Car je ne crois pas qu'il s'en répande pour cent écus. On conduit ainſi le Roy depuis la porte de la Ville juſques dans le Chaſteau, en paſſant par la place publique où il y a des Arcs de triomphe dreſſés avec des Statuës, des Deviſes, & des inſcriptions differentes.

Le ſecond jour qui eſt celuy qui precede le couronnement, & qu'on appelle le jour de l'expiation du délit, on fait les Funerailles du Roy défunt, & l'on porte ſon Corps juſques à Schalka où eſt l'Egliſe de Saint Staniſlaus, où les Mareſchaux viennent rompre leurs Bâtons, & les Chanceliers leurs Sceaux contre le cercüeil du Roy. Le nouveau Roy va à pied à cette Egliſe avec tous les Officiers de la Couronne & du Duché, & tous ceux qui ſe trouvent à la Cour. Les corps des meſtiers y vont auſſi en proceſſion pieds nuds, & y font porter chacun ſur les épaules de deux hommes, la repreſentation d'un cercüeil couvert d'un drap mortuaire. Ainſi tout le monde va viſiter les Reliques de Saint Staniſlaus Eveſque de Cracovie, qui fut tué en diſant la meſſe par le Roy Boleſlaus l'an 1079. Enſuite on rapporte le Corps du défunt Roy dans la Chapelle de l'Egliſe Cathedrale, où eſt la ſepulture de ſes Predeceſſeurs.

Le

Le lendemain des Funerailles eſt le jour du couronnement. L'Archeveſque de Gneſne eſt celuy qui doit faire cette ceremonie comme primât du Royaume. Il y a pourtant des exemples contraires : Car Eſtienne Batori fût couronné par l'Eveſque de Cracovie, parce que l'Archeveſque de Gneſne, ſuivoit le parti de Maximilian d'Autriche qu'une partie des Polonois avoit élu. Et pour le couronnement de Jean Sobieski, il ne fût fait par l'Eveſque de Cracovie, que parce que l'Archeveſque de Gneſne eſtoit mort pendant la Diete d'élection.

Le troiſiéme jour le Roy eſtant richement habillé, eſt conduit ſolemnellement en proceſſion dans l'Egliſe Cathedrale par le Senat & la Nobleſſe. Avant qu'il entre dans l'Egliſe, le grand Eſcuyer du Royaume apporte à l'Archeveſque la Couronne, le Sceptre, le Globe d'or, & l'épée nuë que l'Archeveſque met ſur l'Autel. Enſuite les Eveſques de Cracovie & de Cujavie ayant receu le Roy, & le tenant au milieu d'eux le preſentent à l'Archevêque à qui il fait la reverence.

Le Roy eſtant en cét eſtat, l'Archevêque & les deux Eveſques l'avertiſſent de ſon devoir, & de ſon obligation, qui eſt de bien traiter la Republique. Aprés quoy il baiſe la main de l'Archevêque ; & mettant

tant la ſienne ſur l'Evangile, il jure de garder inviolablement toute la capitulation qu'il a déja juré de garder à Varſovie dans l'Egliſe de Saint Jean. Voicy comment il fait ce ferment.

Nous. N. élu Roy de Pologne & grand Duc de Lituanie, Ruſſie, Maſovie, Pruſſe, Samogitie, Livonie, Smolenſcie, Volhinie, Kiowie, Severie, Podolie, Polachie, & Czernikowie ; par tous les ordres de l'un & de l'autre Eſtat, tant de Pologne que de Lituanie, & de toutes les provinces qui en dépendent & qui y ſont incorporées, ayant eſté élu librement, & du conſentement unanime de tous : Promettons ſincerement, & jurons devant Dieu tout-puiſſant, & ſur les Saints Evangiles de JESUS-CHRIST, de maintenir, obſerver, garder & accomplir dans toutes leurs conditions, points & articles, tous les droits, libertés, immunités, privileges publics & particuliers, non contraires au droit commun & aux libertés de l'un & de l'autre peuple : enſemble les loix Eccleſiaſtiques & Seculiers, données juſtement & legitimement par nos predeceſſeurs Rois de Pologne, & grands Ducs de Lituanie, & accordés par tous les ordres pendant l'interregne à toutes les Egliſes Catholiques Romaines, aux Seigneurs, ba-

barons, gentils-hommes, citoyens, & habitans de quelque eſtat & condition qu'ils ſoient, avec les *Pacta conventa*, accordés entre nos Ambaſſadeurs & les ordres du Royaume, & du grand Duché de Lituanie.

De plus, nous promettons de maintenir tout ce qui a eſté arreſté dans la Diete de noſtre élection ; & tout ce qui le ſera dans celle de noſtre couronnement, d'y ſatisfaire, & faire reſtituër au Royaume & au grand Duché de Lituanie, & unir à leur domaine toutes les choſes qui en auront eſté alienées, ou diſtraites par quelque maniere que ce ſoit ; de ne point reſerrer les frontieres du Royaume & du grand Duché de Lituanie, mais de les défendre & les étendre ; d'établir par tout la juſtice pour tous les habitans du Royaume & du Duché de Lituanie, & de la rendre ſans aucun delay, ni prolongation ; & ſans avoir égard aux perſonnes. Que s'il arrivoit (ce qu'à Dieu ne plaiſe) que nous violaſſions noſtre ſerment en quelqu'une de ces promeſſes, nous conſentons que tous les habitans du Royaume, & de toutes nos terres, ſoient diſpenſés de nous obeïr, & de la fidelité qu'ils nous doivent.

Aprés que le Roy a preſté ce ſerment, il ſe proſterne ſur un carreau de taffetas rouge, pendant qu'on lit les Litanies des Saints; leſquelles étant finies on luy oſte ſes habits ; & l'Archeveſque luy oint d'huile ſacré toute la main droite juſques au coude ; & enſuite les épaules & le front ; & puis on luy remet ſes habits. Aprés cela les deux Eveſques le conduiſent dans une Chapelle, où on luy met un autre habillement approchant de celuy d'un Eveſque. Enſuite les Mareſchaux du Royaume & du Duché, avec les Officiers Senateurs, le conduiſent ſur un Troſne dreſſé au milieu de l'Egliſe, où il entend la meſſe. Aprés qu'elle eſt finie on le ramene à l'Autel, où l'Archeveſque luy met à la main droite l'épée toute nuë, en luy diſant : *Receves cette épée pour en porteger & défendre puiſſamment la Sainte Egliſe & ſes fideles.* Aprés quoy le grand enſeigne du Royaume la luy met au coſté. Le Roy ayant ainſi l'épée au coſté la tire du fourreau, & en frappe quatre fois l'air en forme de croix vers les quatre parties du monde : & aprés l'avoir eſſuyée ſur ſon bras gauche, il la remet dans ſon fourreau. Puis il ſe met à genoux, & l'Archeveſque luy met la Couronne ſur la teſte, le Sceptre à la main droite, & le Globe d'or à la gauche. Enſuite le Roy ſe releve, & on luy tire l'épée que l'on donne à porter devant luy au Port'épée du royaume : & puis

puis marchant entre l'Archevesque & les deux Evesques, il est ramené sur le même trosne.

Toutes ces ceremonies estant achevées l'Archevesque retourne à l'Autel; & l'on chante le *Te Deum*, lequel étant fini, & l'Archevesque étant assis, le Roy vient se confesser à luy. Aprés l'avoir confessé il le communie; & ensuite il donne la benediction au peuple. Ce qui étant fait, le Mareschal de la Cour crie à haute voix: *Vive le Roy.* A quoy tout le monde répond aussi par *Vive le Roy:* & le Tresorier du royaume jette de l'argent au peuple qui est dans l'Eglise. Je ne parle point du festin qui suit ordinairement une telle ceremonie; parce qu'outre que je parleray en particulier des festins qui se font en Pologne, on peut bien croire que celuy qu'un Roy fait aprés son couronnement, doit estre fort splendide.

Le lendemain du couronnement le Roy va à l'Hôtel de ville avec grande pompe, revêtu de ses habits royaux. Là sur un trosne preparé devant l'Hôtel de ville, les Magistrats viennent l'assurer de leur fidelité, & luy presentent dans un plat d'argent les clefs de toutes les portes. Le chancelier ou vice-chancelier les assure de l'affection & de la clemence du Roy, & leur

& leur lit tout haut le serment de fidelité qu'ils doivent prester, & qu'ils prestent à genoux, & les mains élevées. Puis ils presentent au Roy une bourse pleine de ducats: & le Roy leur rend les clefs qu'ils luy avoient presentées, & fait chevaliers dorés quelques bourgeois de la ville, ou de quelque autre lieu, en les frappant doucement de son épée nuë sur les épaules. Aprés cela le Tresorier de la couronne jette quelques pieces d'argent au peuple: & le Roy va dans une maison sur la place, pour voir joüer le feu d'artifice que l'on y a preparé. Et ensuite il s'en retourne au Chasteau avec le même Cortege avec lequel il estoit venu à l'Hostel de ville.

J'ay dit cy-devant qu'un Roy de Pologne a un interest particulier de se faire couronner au plutost: & voicy en quoy il consiste. Comme la Noblesse Polonoise n'a pas plustost élu son Roy, qu'elle le regarde comme un usurpateur de sa liberté: & comme le Roy considere aussi toute la Noblesse comme un corps formidable qui s'oppose toûjours à ses desseins; & qu'il doit tâcher d'affoiblir pour en pouvoir venir à bout: De mesme le Roy n'a point de moyen plus facile de l'affoiblir, & de se fortifier luy mesme que celuy de vendre bien cherement aux

aux Gentils-hommes toutes les graces qu'il leur fait. Car comme j'ay déja dit, il donne toutes les charges, tous les benefices, & tous les biens royaux qui font un tiers des biens du royaume. Ce qu'il ne sauroit faire qu'aprés avoir esté couronné.

C'est pour cette raison qu'on doit estre surpris de ce que Jean III. fût si long-tems sans se faire couronner; puisqu'il dépendoit de luy de le faire incontinent aprés le jour de son élection; qui fût le dix-neuviéme de May 1674. & neanmoins il n'indiqua le jour de son couronnement qu'au deuxiéme Février 1676. Il fit deux campagnes de cette sorte. La premiere en Ukraine; & la seconde en Podolie. Pour la campagne d'Ukraine, il partit de Varsovie le vingt-deuxiéme Aoust 1674. & s'avança vers Leopold où étoit le rendévous de toute son armée. Ce fût là qu'il apprit que la Reine sa femme estoit demeurée malade à Casimirs sur la Vistule. A cette nouvelle il partit de Leopold & arriva à Casimirs le huitiéme Octobre. Ensuite il retourna à l'armée; parce que les nuits commençoient déja à estre froides, & que les Turcs qui ne sont pas accoustumés au froid horrible qu'il fait en Pologne, songeoient déja à la retraite.

Les Turcs s'estant retirés, le Roy Jean mena en Ukraine l'armée de la couronne avec

avec celle de Lituanie, qui estoient composées d'environ trente mille hommes. Mais il les tint si long-tems dans ce pays, que celle de Lituanie sous la conduite du grand general Patz l'abandonna, pour ne pas perir miserablement de faim & de fatigue, comme fit celle de la couronne dont il ne revint pas trois mille hommes. Car le Roy demeura en Ukraine jusqu'au mois d'Avril, & n'arriva que le vint-cinq du mesme mois à Sloczow, où la Reine sa femme estoit allée pour le recevoir.

Quant à la campagne que le Roy Jean fit en Podolie l'an 1675. avant son couronnement, il faut dire que les Turcs ayant appris que son armée avoit esté ruinée en Ukraine; qu'il n'en avoit ramené que peu de troupes avec luy, & que celles de Lituanie l'avoient quitté contre sa volonté, ils revinrent avec de grandes forces au commencement de Juillet de la mesme année, dans le tems que le Roy étoit à Iawavow, où il ne pensoit qu'à se délasser des fatigues de la campagne precedente. Au bruit de la marche de l'armée Ottomane composée de trente mille Turcs, & quatre-vints mille tartares, il partit d'Iawavow le dixiéme de Juillet, & s'en alla en diligence à Leopold que les Turcs se vantoient de vouloir assieger, & où il assembla environ trois mille hommes dans un camp

camp prés de la ville. Les Turcs qui ſavoient bien la foibleſſe où il eſtoit, envoyerent un parti de quatorze mille Tartares pour l'inſulter. Mais ils ne l'oſerent faire. Ainſi tout ce grand nombre de Tartares qu'on publia avoir eſté tués le vint-quatriéme Aouſt 1675. à l'attaque du camp de Leopold, fut reduit à un cheval bleſſé d'un coup de fleſche. Car les Tartares ſe retirerent ſans avoir perdu un ſeul homme, & ſans avoir bleſſée un ſeul Polonois.

Il eſt certain, comme je l'ay dit, que les Turcs ne peuvent ſupporter la rigueur du froid qu'il fait en Pologne. Ces infideles étant entrés autrefois en Ruſſie avec une armée effroyable, & ne s'eſtant pas retirés d'aſſés bonne heure, furent ſaiſis d'un ſi grand froid qu'il y en eût plus de quarante mille de gelés ; & qu'on en trouva pluſieurs qui s'eſtoient mis dans le ventre de leurs chevaux, afin de prolonger leur vie, en ſe garantiſſant du froid pour un peu de tems. C'eſt ce qui les oblige à commencer de ſe retirer de Pologne, au plus tard à la fin du mois d'Octobre.

CHAPITRE XX.

Des Reines de Pologne.

APRES avoir parlé des Rois de Pologne & de leur couronnement, il faut dire

dire quelque choſe des Reines. Il importe beaucoup à la republique qu'un Roy ne ſe mariant choiſiſſe une princeſſe qui puiſſe eſtre utile au bien de l'Eſtat. C'eſt pour cette raiſon que dans les *Pacta conventa* qu'on luy fait jurer de garder, aprés ſon élection, on inſere cét article : Qu'il ne ſe mariera point ſans le conſentement de la Republique. Car elle a autant d'intereſt que le Roy, dans le choix d'une Reine, bien que la nobleſſe Polonoiſe ſoit libre dans l'élection de ſon Roy, & qu'elle ne ſoit pas obligée d'élire les enfans qui naiſſent de ſon mariage. Ainſi un Roy de Pologne ne peut ſe marier que du conſentement de la Republique, parce qu'autrement il contreviendroit à ce qu'il a promis par ſerment ; & que cela pourroit donner lieu à des murmures, & à des troubles qui ſeroient bien difficiles à appaiſer ; comme il arriva à Sigiſmond III. qui ayant épouſé Anne d'Auſtriche ſans le conſentement de la Republique, & l'ayant fait couronner à Cracovie l'an 1592. trouva de ſi grandes difficultés dans la Diete qui fût tenuë enſuite à Varſovie, qu'il fût obligé d'avouër qu'il avoit fait au déla de ce qu'il devoit.

Si un Roy de Pologne ne peut ſe marier ſans le conſentement de la Republique il,

 ne

ne peut aussi repudier sa femme sans le mesme consentement. Le Roy Sigismond Auguste dernier de la race des Jagellons, se separa d'avec Elisabeth d'Austriche à cause d'un crime dont on l'accusoit, & dont elle estoit innocente. Aprés qu'elle fut morte il épousa une Radziwil veuve d'un palatin de Troki. Ce qui fit un si mauvais effet dans l'esprit de tout le Senat, que peu s'en falut qu'on ne luy declarât que l'interregne estoit ouvert : tant à cause du mépris qu'il avoit eu pour la Reine Elisabeth sa premiere femme, qui d'ailleurs estoit fort belle & fort sage, que parce qu'il n'avoit épousé que la veuve d'un simple Palatin, & sans le consentement de la republique.

Uladislaus IV. menagea beaucoup mieux que Sigismond Auguste l'esprit des Polonois ; & eût bien plus d'égard à ce qu'il devoit à la republique. Car comme le Roy d'Angleterre luy eût offert de luy donner sa niéce fille de l'Electeur Palatin, il se dispensa de l'accepter, en répondant qu'il ne pouvoit épouser aucune princesse sans le consentement de toute la republique. Ce qu'il n'y avoit pas d'apparence d'obtenir, parce que la niéce du Roy d'Angleterre estoit calviniste.

Lorsqu'un Roy de Pologne se marie aprés son couronnement, il ne peut faire couronner la Reine se femme que du consentement de la republique : Mais quand on le couronne estant marié, il la peut faire couronner sans avoir besoin d'aucun consentement. Ainsi tout le bruit qu'on faisoit courir aprés l'élection du Roy Jean III. estoit sans aucun fondement. Car on disoit que la Reine sa femme ne seroit point couronnée, & que le parti d'Austriche s'y opposeroit, tant parce qu'elle estoit née Françoise, que parce qu'elle n'estoit que demoiselle. Mais l'évenement fit bien voir le contraire. Car elle fût couronnée à Cracovie en mesme tems que le Roy Jean son mari, sans que personne y fit la moindre opposition. Ce qui me reste seulement à dire sur cet article, est qu'il faut qu'une Reine de Pologne soit catolique ; parce qu'autrement elle ne seroit point couronnée : ainsi qu'il arriva à Helene femme d'Alexandre I. & fille du Duc de Moscovie ; & par consequent de la religion des Moscovites, qui sont tous schismatiques grecs. Et comme elle ne voulût jamais se convertir, la republique en voulût point aussi consentir qu'elle fût couronnée.

Bien que selon les constitutions de la republique, & les anciennes loix du royaume, le couronnement des Reines de Pologne aussi bien que celuy des Rois, doive

doive se faire à Cracovie, on trouve neanmoins qu'il s'est fait quelquefois ailleurs. Celuy de la Reine Cecile femme d'Uladislaus IV. fût fait à Varsovie l'an 1637. Mais l'année suivante il fût ordonné par une constitution que les Reines ne seroient plus couronnées qu'à Cracovie. Cependant contre ce decret la Reine Eleonor femme du Roy Michel, fût encore couronnée à Varsovie l'an 1670. Il est vray que ce fût par la permission & du consentement de tous les ordres de le republique.

Pour couronner donc une Reine, il faut que le Roy le veüille; qu'il le demande à la republique; qu'il soit present à cette ceremonie; qu'il la conduise luymesme à l'Eglise; & qu'il la presente à l'Archevesque de Gnesne, où à l'Evesque qui la doit couronner. L'Archevesque l'oint d'huile sacrée. Il luy met la couronne du royaume sur la teste, le Sceptre à la main droite, & le Globe d'or à la gauche.

Les Reines de Pologne n'ont d'officiers qu'un Mareschal & un Chancelier. Ces deux Officiers ne sont point Senateurs. Ils jugent seulement les affaires qui arrivent parmi les domestiques. Ils répondent aux harangues que l'on fait à la Reine; lorsqu'un Ambassadeur luy fait quelque compliment de la part de son Maistre; où lorsque

que dans les mariages des filles d'honneur on luy offre les presens.

Le Roy doit fournir à la Reine dequoy faire la dépense de sa maison. Mais aprés la mort du Roy, la Reine doit s'entretenir, elle & tout son train, du revenu que le Roy luy aura donné sur les biens royaux du consentement de la republique; tant pour son Douaire que pour le present de ses Nopces. C'est ce qu'on appelle *reformation*, qui est un certain nombre de Starosties que l'on donne à une Reine, pour en jouir lorsqu'elles viennent à vaquer par la mort de ceux qui les possedent. De sorte que souvent une Reine de Pologne n'est riche que sur la fin de sa vie, & lorsqu'elle n'a presque plus besoin de bien. Car ceux qui possedent les Starosties qui sont dans sa reformation, vivent quelque fois aussi long-tems qu'elle. Que s'il arrive que le Roy meure avant que la Reine aît une *reformation*, alors la republique luy assigne une pension annuelle sur les biens royaux: comme l'on fit à la Reine Eleonor l'an 1674. aprés l'élection du Roy Jean. Car on luy donna cent-vint mille livres de pension, que l'on insera ensuite dans les *Pacta conventa*. Mais cette Reine n'en a jamais joui, parce qu'elle est sortie du royaume, ne pouvant regarder qu'avec

indignation les auteurs de l'élevation de la nouvelle Reine, qui avoient preferé une demoiselle françoise à une princesse de la Maison d'Austriche.

CHAPITRE XXI.

De l'Armée Polonoise.

IE n'y a presque point d'ordre ni de discipline dans les armées de Pologne. Ce qui est cause non seulement de la desolation de ce royaume, mais aussi de la necessité où il est reduit, presque tous les ans de faire de nouvelles troupes.

Au commencement il y avoit peu de villes en Pologne. Mais comme de jour en jour on y cultivoit davantage les terres, les voisins, & principalement les Allemands, y venoient aussi plus souvent faire des courses & des irruptions. Ce fût pour s'opposer à ces courses, que les Rois firent bastir dans les villes des Chasteaux & des forteresses, qui ont toûjours subsisté tandis qu'elles ont esté soutenuës par l'autorité royale, par de bons Officiers, & de Soldats disciplinés. Mais depuis on a negligé ces forteresses, plusieurs Seigueurs ayant tasché de s'en emparer, pour exercer leur domination, & s'asujettir les habitans des villes, comme les

les paysans le sont dans les villages. Ceux à qui les donnoient Rois le gouvernement de ces places, en employoient le revenu à toute autre sorte d'usages qu'à la reparation des murailles & des fortifications. D'où il est arrivé que les villes se sont trouvées toutes ouvertes ; & que les soldats qu'on y met en quartier d'hiver ont la liberté tout entiere d'en sorti quand il leur plaît, & de ravager la campagne.

La maniere qu'on a en Pologne de donner aux Officiers les routes pour conduire les troupes d'un lieu à un autre, est encore une des causes de la mine du pays. Car pour envoyer un regiment d'une extremité du royaume à une autre, on donne seulement au commandant un ordre de partir, & d'aller au lieu qu'on luy marque, sans mettre dans cét ordre, ni en combien de jours il se rendra au lieu marqué, ni les lieux par où il passera, ni les villes où il doit loger. De cette sorte un commandant peut courir par tout le royaume; & ne se rendre au lieu marqué qu'aprés avoir bien fait ses affaires ; ne faisant ainsi que dans un mois ou six semaines, tout le chemin qu'il pourroit faire quelque fois en huit jours. Aussi ces longues routes sans ordre desolent & ruïnent entierement les villes & les villages, par où les gens de guer-

guerre paſſent; ſans que les loix puiſſent remedier à ce mal qui eſt ſans remede; parce que ce n'eſt point la coûtume en Pologne d'établir des étapes en aucun lieu.

Les Gentils-hommes qui doivent aller à l'armée, employent la meilleure partie de leur bien en belles armes, en beaux chevaux, en beaux habits, & en une grande ſuite de valets. Et comme leur bien ne ſuffit pas pour faire cette exceſſive dépenſe, & qu'on ne leur donne aucun payement que long-tems aprés; ils cherchent auſſi dans l'oppreſſion du peuple dequoy fournir à tout ce luxe, & à tous ces excés. Quelques-uns des moins méchans, pour diminuër une faute qu'ils ſont contraints d'avouër en rejettent la plus grande partie ſur la conduite de la Cour, diſant qu'elle ſonne les biens royaux de la republique, les charges & les dignites à ſes courtiſans, où à de grands Seigneurs qui n'en ont pas beſoin, ou qui ne le meritent pas: au lieu de les donner à ceux qui ont bien ſervi dans l'armée, qui y ont dépenſé leur propre bien, & y ont expoſé leur vie pour la défenſe du pays. D'autres en accuſent ceux qui ont le maniement des finances, des mains deſquels ils ne peuvent retirer leur payement qu'en leur en remettant une partie; & encore aprés avoir attendu fort long-tems. Ce qui donne lieu à de grandes plaintes qu'on fait enſuite dans la Diete.

Lors qu'on leve des troupes en Pologne, les capitaines ne rançonnent pas ſeulement les lieux où ils les levent, mais ils donnent peu de choſe aux ſoldats, & leur retiennent ce que la republique leur a fait diſtribuër, trouvant toûjours aſſés de moyens injuſtes de ne leur rendre pas ce qu'ils ont receu pour eux. Ce qui fait que les ſoldats ſe portent plus cruëllement, & plus impunément au pillage, ſans que les Officiers oſent les empeſcher, parce qu'ils leur montrent eux meſmes ce mauvais exemple.

Pour éviter tous ces maux que je viens de rapporter, pluſieurs perſonnes élairées ont ſouvent dit & propoſé aux Dietes, de tenir toûjours les ſoldats dans un camp; afin de les contenir dans la diſcipline, de les avoir tuûjours preſts pour s'oppoſer à l'incurſion de leurs ennemis, & de les empeſcher par là de piller & ruïner tout le royaume. Ce moyen ſeroit ſans doute favorable aux peuples qui amaſſeroient plus facilement de l'argent pour payer les troupes éloignées, & leur ſeroit bien moins onereux que de les nourrir chés eux, & ſouffrir bien ſouvent les violences & les excés qu'elles commettent dans de ſi frequens paſſages. Les uns ont approuvé ce remede; & les autres au contraire l'ont deſapprouvé, diſent que de tenir toûjours les

soldats dans un camp sous l'autorité d'un seul General, ce seroit rendre les Generaux d'armée trop puissans. Ainsi les gens de guerre continuent de ruïner le peuple, en courant de costé & d'autre dans le royaume.

J'ay dit que le defaut de discipline, & le peu d'ordre qu'il y a parmi les troupes Polonoises estoit cause qu'il faloit presque tous les ans lever une nouvelle armée. Mais il faut encore ajoûter à ce defaut un autre qui est bien plus grand. C'est la maniere dont on donne la solde aux gens de guerre. Car on ne les paye point ni toutes les semaines, ni tous les mois, ni mesmes tous les six mois. Et l'on peut dire que bien souvent on ne leur donne rien du tout. Quand les soldats sont à l'armée, ils vivent de choux, de racines, de fruits qu'ils trouvent dans les bois, & de chair de cheval, quand ils en peuvent avoir. Car ce n'est point l'usage en Pologne, de leur donner du pain de munition. Ainsi les Officiers les font subsister comme ils peuvent. Et comme la plus grande partie meurt de faim & de misere, il ne faut pas s'étonner aussi, s'il faut lever tous les ans une nouvelle armée.

On ne paye les Officiers que tous les ans. & bien souvent tous les deux ans. Pour cet effet, on assemble une commission en un lieu éloigne de la Cour; parce que par une

une constitûtion de la Diete, les Rois ne doivent point assister aux commissions qui se tiennent pour le payement des soldats, encore que tout s'y fasse au nom du Roy. Les Commissaires députés par la Diete, reglent le payement de tous les Officiers. Ordinairement on leur en retranche une partie, & principalement aux étrangers: & l'on peut dire que c'est avec quelque justice; parce qu'ils n'ont presque rien dépensé pour faire subsister leurs compagnies, & que la commission leur fait leur compte, comme s'ils avoient bien entretenu les soldats à leurs dépens. De cette façon le service de Pologne est bon pour les Officiers, quand une fois ils sont parvenus à estre capitaines, & en estat de pouvoir attendre quelque tems leur payement.

Comme souvent on ne paye l'armée que tous les deux ans; & qu'il arrive mesme des tems où l'on ne peut pas la payer faute d'argent; il faut dire aussi que quelquefois elle se confedere. Cette confederation se fait ainsi. Aprés que les Officiers se sont plaints long-tems de ce qu'on ne les paye pas; & qu'ils ont remontré à la Cour & à la Diete, qu'ils ne peuvent plus subsister sans estre payés: & aprés avoir veu que leurs plaintes & leurs remontrances sont inutiles, ils s'assemblent tous & font un *Rokosz*, qui signifie en Polonois separation

tion d'avec les Generaux. En effet, les Officiers subalternes ainsi assemblés en élisent deux d'entr'eux, l'un pour leur Mareschal, & l'autre pour son Lieutenant qu'ils appellent *Substitut*, ausquels ils prestent le serment de fidelité, pour se faire payer de ce qui leur est deu par la republique. Aprés quoy ce Mareschal commande l'armée confederée, comme s'il en estoit veritablement General. De là on jugera bien facilement de toutes les miseres qui suivent un pareil soulevement. Car alors l'armée au lieu d'aller contre les ennemis, ou de se tenir sur les frontieres, s'étend de costé & d'autre sur les biens des Gentil-hommes, & avec d'autant plus de licence qu'elle prend pour pretexte de ses pilleries le defaut de payement, & la necessité de chercher à vivre. Ce qui se voit par les maux que fit la confederation dont Swiderski estoit Mareschal, & Borzecki Substitut. Cette confederation qui ne fût assoupie à Leopold qu'avec bien de la peine par le Roy Jean Casimir l'an 1663. ne venoit pas tant du defaut de payement de l'armée, que des brigues de quelques personnes qui cherchoient à faire leurs affaires dans le trouble. C'est ainsi que l'armée se confedere quoy qu'il y aît des constitutions qui disent que celuy qui osera faire des assemblées, des harangues, des seditions, & des

des confederations sera coupable de mort, & que celuy qui se joindra aux confederés sera privé de ses biens, & de ses charges.

J'ay encore remarqué en Pologne un defaut touchant la charge de General d'armée qui est perpetuelle ; & que le Roy ne peut oster à celuy qui en est une fois pourveu : encore bien souvent est-il obligé de la donner à un grand Seigneur qui ne sçait point la guerre. Ainsi il ne faut pas s'estonner si la Pologne fait de tems en tems quelque perte ; ou si elle laisse échapper de belles occasions d'affoiblir ses ennemis. Car elle auroit plus besoin que tout autre royaume, d'un Chef qui fût extremement habile, & experimenté au fait de la guerre ; qui sceût bien ménager ses troupes ; qui ne les tint pas trop long-tems dans des lieux où il n'y a ni fourrage pour la cavalerie, ni dequoy vivre pour les gens de pied : qui n'engageât jamais son armée dans aucun lieu d'où il ne la pût facilement retirer ; & qui ne laissât jamais échapper les occasions favorable qui se presentent de battre ses ennemis, & de prendre toute leur infanterie. Mais qui sceût principalement, que les grandes armées ne doivent jamais combattre contre les petites dans un lieu étroit & serré ; parce qu'alors une petite armée a autant d'avantage qu'une grande ; & que bien souvent elle

le remporte la victoire. Ce fût ainsi que le Mareschal Lubomirski défit l'avant-garde de l'armée du Roy Jean Casimir au passage de Montwi ; & que les Chevaliers Teutons battirent l'armée de Casimir III. pour avoir voulû combattre dans un lieu où ses gens ne purent s'étendre , ni se mettre en bataille. Si donc les Polonois avoient des Generaux fort experimentés dans la guerre , ils prendroient un jour tout l'infanterie Ottomane , comme ils l'ont pû faire quelquefois ; ils recouvreroient tout ce qu'ils ont perdu ; & porteroient mesme plus loin leurs conquestes. Mais pour avoir d'habiles Generaux d'armée , il faudroit que les charges ne fussent point perpetuelles , & qu'elles ne se donnassent qu'au merite seulement ; parce qu'il n'ya rien qui anime davantage le courage des Officiers , que l'esperance des charges ; & que plus de personnes aspirent à cét honneur , lors qu'elles peuvent l'attendre de leur propre merite ; & non de la mort de ceux qui en sont pourveus. Anciennement la charge de General d'armée n'estoit point perpetuëlle en Pologne , comme elle l'est aujourd'huy. Jean Tarnowski fût le premier que le Roy Sigismond fit Grand General perpetuël de l'armée de la Couronne. Et Nicolas Radziwil le fût ensuite de celle de Lituanie.

Il

Il y a encore en Pologne, une autre sorte de desordre parmi les Officiers ; qui est de ne pas se trouver le jour marqué au rendévous de l'armée. Car il y en a beaucoup qui n'y arrivent qu'un mois aprés, & quelquefois six semaines avec leurs compagnies , ou leurs regimens. Il y en a mesme qui quittent l'armée plus d'un mois avant que la campagne soit finie. Le Roy de Pologne & les Generaux pourroient bien remedier à ce desordre. Mais il ne l'oseroient faire , de peur de choquer des personnes de qualité dont ils croient avoir besoin. Car ceux qui quittent ainsi l'armée , ou qui ne se trouvent point au rendé-vous le jour marqué , sont ordinairement des Gentils-hommes Polonois , & non des étrangers qui sont plus exacts , & qui n'oseroient manquer de se trouver au rendévous de l'armée , ni la quitter sans congé.

Comme l'on ne peut faire la guerre sans argent ; aussi on ne peut avoir de l'argent que par le moyen des impositions. Outre les revenus ordinaires de la republique, qui sont la quatriéme partie des biens royaux : les entrées du vin & des marchandises, & le tribût des Juifs, elle impose encore dans les necessités une certaine somme par teste sur chaque personne. Cette sorte d'imposition n'est pas nouvelle en Pologne ; puis que le Roy Casimir III. aprés la bataille

per-

perduë contre les Chevaliers Teutons, convoqua une Diete à Peotrkow, dans laquelle il fût ordonné que tous les Gentils-hommes & tous les Ecclesiastiques, & le Roy mesme donneroient la moitié de leur revenu pour subvenir aux frais de la guerre.

L'armée de Pologne est composée de Polonois, & d'étrangers. Les troupes Polonoises sont toutes de cavalerie, que l'on appelle *Husartsz*, & *Tovarzysz*. Les Husartsz sont gens d'élite, braves, & lestes. Les Towarzysz sont ainsi appellés du mot qui signifie camarade. Les uns & les autres sont Gentils-hommes. Ils sont armés les uns avec des lances, & les autres avec des arcs & des flesches. Il y a des compagnies de cavalerie, qui ont derriere le dos des aisles de plumes de coq, qui pour l'ordinaire sont blanches, afin d'épouvanter les chevaux des ennemis, qui ne sont point accoûtumés à voir ces choses. Ils sont tous richement parés avec des peaux de tigre, de leopard, ou de panthere. Leurs chevaux sont aussi fort beaux, & bien harnachés. Enfin l'on peut dire que c'est la plus belle, & la meilleure cavalerie du monde, & qu'elle seroit invincible si elle estoit plus soumise & mieux payée.

Quant aux troupes étrangeres, elles sont presque toutes d'infanterie. On les appelle ainsi étrangeres; parce qu'elles sont levées sur le pied allemand; & que le commandement se fait en langue allemande, bien que la pluspart des soldats, & des Officiers soient Polonois. Ces troupes sont divisées en regimens de simple infanterie, ou de dragons; & les regimens en compagnies comme en France. Ce qu'il y a à dire de cette infanterie, est que les soldats sont si miserables que la plusspart n'ont ni épée ni souliers; & que lors qu'ils sont dans une ville, ils ne vivent que de trois gros de chelons qu'on leur donne par jour qui valent deux sous de Pologne, ou un sou de France, & de ce qu'ils peuvent dérober aux pauvres gens qui vendent dans le marché. Car ce n'est point la coûtume en Pologne, de leur donner du pain. Et pour les Officiers d'infanterie on croira bien facilement qu'ils sont à proportion des soldats: & ils ne sont pas mieux habillés, ni mieux mis que les simples soldats en France.

Il faut parler maintenant de l'équipage, avec lequel les Polonois vont à l'armée. Ce n'est point la coûtume en Pologne d'avoir des vivandiers; parce qu'outre qu'ils ne seroient point payés, ils ne pourroient jamais arriver au camp, sans estre pillés par les soldats, & principalement par les Lituanois qui sont accoûtumés au pillage encore plus que les Polonois. Ain-

Ainsi il faut porter à l'armée tout ce dont on peut avoir besoin. Cette necessité oblige les Officiers à un grand équipage, & à faire provision de beaucoup de farine, de lard, de beurre, de sel, de sucre, de confitures, d'épiceries, de biere, de vin de Hongrie, d'eau de vie, d'avoine, & generalement de toutes les choses dont ils peuvent avoir besoin pour eux, leurs valets, & leurs chevaux. Pour cét effet, ils ont quantité de chariots, tant pour porter toutes ces provisions, que leurs tentes qui sont fort pesantes, mais fort belles. Quant aux pauvres soldats, j'ay déja dit comment, & dequoy ils vivent, qui est de racines, & de la chair de quelque cheval mort ou embourbé. Car si ceux à qui il appartient, ne prennent soin de le retirer promptement, on voit aussi-tost venir une troupe de soldats affamés, qui plus habiles que ne seroient des chaircutiers, le mettent en un instant en mille pieces.

Tout le monde sçait que l'heureux succés d'une entreprise, principalement dans la guerre, dépend sur tout de deux choses, sçavoir, du secret, & de la connoissance certaine qu'un General doit avoir de la force ou de la foiblesse des ennemis, & du lieu où ils sont. Quant au secret qui est l'ame de toutes les affaires, il est si peu gardé en Pologne, qu'il n'y a point de petit

petit Officier qui ne sçache tout ce que le grand General a dessein d'entreprendre. Et quant à la connoissance de l'estat où sont les ennemis, comme les Polonois ne se servent point d'espions; aussi n'apprennent-ils jamais des nouvelles de l'armée ennemie, que par la rencontre de quelque parti. Aussi les nouvelles qui viennent de l'armée Polonoise sont si douteuses que ceux qui connoissent un peu le pays n'y ajoûtent guere de foy.

L'armée de Pologne ainsi composée, & avec l'équipage que je viens de dire, est sous la conduite d'un grand General, & d'un General de campagne. Outre ces deux Officiers generaux, il y en a encore d'autres au dessous d'eux, comme le maistre de l'artillerie, le Pissarsz de l'armée, c'est à dire, l'intendant, le grand enseigne, le Mareschal de camp, le General des sentinelles, & les Generaux majors qui sont comme les brigadiers en France. Ce que je dois ajoûter icy avant que de finir ce chapitre, est que quand les Polonois sont à table, si on les avertit que les ennemis paroissent, ils ne se levent point pour monter à cheval, & les poursuivre.

CHA-

CHAPITRE XXII.

Des biens de la Pologne.

Les biens de Pologne ſont de trois ſortes, ou royaux, ou Eccleſiaſtiques, ou patrimoniaux. Les biens royaux ſont, ceux qui font partie du domaine, & qui appartiennent à la republique. Ces biens ſont les Staroſties, les ſalines, & la moitié du revenu du port de Danzic. Pour les Staroſties le Roy eſt obligé de les donner aux Gentils-hommes Polonois dans ſix mois aprés la vacance, ſans les pouvoir retenir pour luy; à la reſerve de celles qu'on appelle œconomies royales, leſquelles luy ſont affectées, avec les ſalines & le port de Dantzic. Ainſi tout le revenu du Roy n'eſt que d'environ un million monnoye de France. Mais auſſi il n'eſt point chargé de payer les troupes, ni même ſon regiment des gardes. Tous les Officiers de ſa maiſon, qui ſont Gentils-hommes Polonois le ſervent ſans appointemens, dans la veuë d'obtenir quelque grace, comme des benefices, ou des Staroſties. Il ne fait donc aucune dépenſe que celle de ſa table, de ſes habits, & de ſon écurie: encore luy fait-on beaucoup de preſens de viandes, de poiſſon, d'étoffes, de foin, & d'avoine. Les

Les Staroſties, ou capitaineries ne devroient eſtre poſſedées, que par de vieux Officiers qui ont ſervi long-tems, & comme vieilli à l'armée; puis que le mot Polonois *Staroſc*, ſignifie vieilleſſe, & que celuy qui poſſede un de ces biens s'appelle *Staroſta* qui vient de *Stary*, qui ſignifie vieillard. Il y a deux ſortes de Staroſties. Les unes ont juriſdiction dans l'étenduë de leur territoire; & les autres n'en ont point. Celles qui ont juriſdiction ſont les plus conſiderables, quoy qu'elles ne ſoient pas toûjours les plus riches. Chaque Staroſta eſt obligé de donner à la republique la quatriéme partie du revenu de ſa Staroſtie. Nul n'en peut tenir deux de celles qui ont juriſdiction. La femme d'un Staroſta peut avoir la ſurvivance des Staroſties de ſon mary, ſi le Roy la luy donne, excepté en Ruſſie qui eſt une province frontiere. Et comme une Staroſtie eſt un gouvernement, la republique y ſuppoſe la neceſſité de la reſidence d'un gouverneur. Il n'y a que les Gentils-hommes Polonois qui puiſſent tenir ces gouvernemens des places frontieres; parce que la republique ſe fie plus à leur fidelité qu'à celle des étrangers. Elle s'y eſt neanmoins quelquefois trompée. Car celuy qui rendit aux Turcs ſans aucune reſiſtance, la ville de Caminiec, eſtoit

eſtoit non ſeulement Gentil-homme Pologne, mais encore palatin.

Pour les ſalines de Pologne, le plus conſiderables ſont celles de Vieluczka & de Bochinia à cinq lieuës de Cracovie, qui valent environ quatre cens mille livres de rente. Ces ſalines qui fûrent trouvées l'an 1252. ſont des mines creuſées bien avant dans la terre. On y deſcend par une ouverture faite comme celle d'une carriere. Comme elles ſont fort profondes, il faut auſſi que les hommes qui y vont travailler pour en tirer le ſel, commencent à y entrer à minuit : en ſorte que les premiers commencent auſſi à en ſortir à midy ; parce qu'il faut qu'ils deſcendent & remontent tous avec une groſſe corde, comme celle avec laquelle on monte les pierres d'une carriere : En tirant le ſel des mines il en faut laiſſer de gros pilliers d'eſpace en eſpace, pour ſoûtenir les terres qui ſont au deſſus. Et comme toutes ces voutes creuſées ne ſont que de ſel ; auſſi il ſemble à ceux qui y deſcendent, qu'ils ſoient au milieu de mille criſtaux qui brillent de tous coſtés à la lueur des flambeaux. Il y a des endroits creuſés ſi loin, qu'il ſeroit fort dangereux d'y aller ; parce qu'on pourroit s'y perdre. On tire le ſel par groſſes colomnes, qui eſtant détachées de la mine, ſont enſuite traiſnées par des chevaux

vaux juſques vis-à-vis de l'ouverture. Aprés quoy on les monte comme les groſſes pieres des carrieres. Les chevaux demeurent toûjours dans ces lieu ſoûterrains. Mais les hommes en ſortent tous les jours. Et ce qui eſt de plus merveilleux dans ces mines de ſel, eſt qu'il y a une ſource d'eau douce qui ſuffit pour les hommes & les chevaux.

Lorſque le ſel eſt hors des mines, on le tranſporte ainſi en groſſes colomnes par tout le royaume, hormis en Pruſſe où l'on ne ſe ſert que du ſel de France. Pour employer le ſel de Pologne il faut le mettre en pieces ; & puis le faire moudre à un Moulin comme du ciment. Outre ces ſalines de Bochnia & de Vieluczka, il y en a encore à Halicz en Pokutie ſur le Nieſtre, à Kolomey dans la meſme province ſur la riviere de Prut, & à Pinsk qui eſt une ville de Lituanie dans la Poleſie. Et outre celles-là il y en a d'autres qui appartiennent en propre à divers particuliers ; parce qu'il eſt dit par une conſtitution, que les mines de ſel ou de métaux qui ſe trouveront ſur les terres des Gentils-hommes, ne ſeront point cenſées un bien de la republique. On fait encore du ſel blanc en beaucoup d'autres lieux de Pologne, comme dans le palatinat de Cracovie, entre Oſwiecin ſur la Viſtule & le mont

mont Crapat. Mais ce sel est pour le Roy. On en fait aussi beaucoup en Russie avec de l'eau salée qu'on fait cuire sur le feu, dont la façon couste peu de chose; parce que cette province est couverte de bois.

Il n'y a pas seulement des mines de sel en Pologne, mais il y en a aussi de plomb meslé d'argent, dans les bourgs d'Ilkusch, de Slankow, de Kranow, & de Nowo guira, qui sont du palatinat de Cracovie. Dans celuy de Sandomir il y a du salpetre à Vieliczca. On trouve du vitriol à Byecz, & du vif-argent à Tustan en Pokutie vers les montagnes.

Les biens Ecclesiastiques sont les benefices, comme les eveschés, les abbayes, les prieurés, les chanoinies, les cures, & tous les biens que les religieux possedent. Les benefices ne sont point en si grand nombre qu'en France. Car il n'y a que seize eveschés & quelques abbayes. Mais les eveschés sont d'une grande étenduë, & de bon revenu, y en ayant de plus de cent mille livres de rente.

Les biens patrimoniaux appartiennent en propre aux polonois; soit qu'ils les ayent achetés, ou qu'ils les ayent eus par succession. Ils consistent en maisons, terres, villes, villages, estangs, moulins, prairies, & bois; mais principalement en paysans. Un Gentil-homme n'est riche que par

par le grand nombre de paysans qu'il a. Car il n'y en a aucun qui ne vaille cent francs de rente à son maistre. Ces paysans sont esclaves. Ils ne peuvent rien posseder. Tout ce qu'ils amassent est pour le Seigneur qu'ils ne sauroient quiter sans sa permission; à moins que de se faire prestres, ou religieux. Mais des miserables sujets à travailler sans cesse, ne peuvent pas étudier pour entrer dans l'estat Ecclesiastique, ni pour se faire religieux: si ce n'est freres laics. A quoy les Gentils-hommes donnent bon ordre. Car ils les obligent à se marier de bonne heure, afin d'empescher qu'ils ne soient receus dans les convents.

Pour établir un paysan dans une terre, ou dans un village, le Seigneur luy fait dresser une méchante maison de bois. Il luy donne deux petits chevaux, une vache, des poules, des oyes, & du seigle pour en vivre durant une année: & cependant il luy assigne dans le village une certaine étenduë de terre qu'il doit labourer pour luy, & dont il doit se nourir dans la suite. Car tout le bien du village appartient au Seigneur. L'établissement d'un paysan ne couste à un Gentil-homme que l'achapt qu'il en fait de celuy qui le luy vend; parce que les autres paysans du village bastissent la maison & fournissent les bestiaux & les valail-

les; & tout ce qu'on donne au nouveau ſujet, qui aprés cela eſt obligé avec ſa femme & ſes enfans de travailler quatre jours la ſemaine pour ſon maiſtre, ne pouvant employer que les deux autres jours à cultiver les terres qu'on luy a données pour ſa ſubſiſtance.

Quand le tems de la moiſſon eſt venu, les payſans d'un village vont tous enſemble ſcier les bleds, & faire la recolte pour leur Seigneur, qui commet des gens qui les font travailler à coups de baſton. On punit les payſans avec une eſpece de pilori qui eſt dans le village; & qui eſt fait de deux longues planches taillées en rond en pluſieurs endroits. De maniere qu'on y peut faire mettre le cou à un homme. Et quand on a fait placer ſur la planche d'enbas élevée de deux pieds de terre, ceux qu'on veut punir, on baiſſe la planche d'enhaut qui eſt taillée en rond comme l'autre: & l'on prend ainſi par la teſte ces miſerables, qu'on laiſſe quelquefois un jour entier expoſés.

Il ſembleroit que les payſans de Pologne devroient s'eſtimer les plus malheureux de tous les hommes, de ſe voir reduits à eſtre eſclaves toute leur vie, & à travailler continuellement, ſans eſperance d'avoir un jour du repos. Mais outre qu'ils [illegible]roient pas qu'il y aît de meilleure condition

dition pour des gens comme eux; & qu'eſtant jeunes ils ont veu traiter ainſi leurs peres, il faut dire qu'au moins ils ont l'avantage d'avoir toujours dequoy vivre. Car leurs femmes ne ſont preſque occupées à autre choſe qu'à leur faire à manger. Ils ont ordinairement tous les jours à leur diſner trois ou quatre ſortes de metz, l'un de pois avec un peu de lard, l'autre de gruau, d'orge, ou de millet, ou de bled ſarraſin, qu'ils appellent *cachat*, & les autres de differentes racines qu'ils ont en quantité, & fort bonnes.

Leurs meubles ne conſiſtent qu'en quelque vaiſſelle de terre, ou de bois, & en un méchant lit qu'ils font eux-meſmes, dans lequel ils mettent un peu de paille & de plume, avec une méchante couverture par deſſus. Et pour leurs enfans ils ne couchent jamais dans des lits, qu'ils ne ſoient mariés, mais ſur des planches à l'entour du poiſle, qui pluſieurs lieux leur ſert encore de four pour cuire le pain, & appreſter leurs petits pots de cachat & de racines. Comme cette ſorte de poîles eſt ſans cheminée par où la fumée puiſſe ſortir, le haut des chambres où ils ſont, eſt toûjours rempli d'une fumée épaiſſe; qui ne ſort que par une petite feneſtre à quatre pieds au deſſus de la terre. Ainſi ceux qui entrent dans ces

chambres, ſont obligés de ſe tenir courbés pour n'eſtre pas étoufés de fumée. Car elle eſt ſi épaiſſe au deſſus de la petite feneſtre que l'on ne voit point le plancher. Il eſt impoſſible de coucher en hiver ſans poîle en Pologne. Ainſi il y en a par tout, & dans les maiſons des Gentils-hommes, & dans les chambres des payſans. Mais chés de la Nobleſſe ils ſont bien faits de terre cuite ſemblable à la fayence, avec une cheminée par où la fumée peut ſortir.

Les enfans des payſans, & principalement en Ruſſie, vont tout nuds juſques à l'age de quatre ou cinq ans, meſme les filles. On ne leur apprend point à marcher. Dés qu'ils ſont un peu forts, la mere les met ſur le pas de la porte, où peu à peu ils ſe traînent, & ſe relevent d'eux-meſmes: & lorſqu'ils ſe ſont ſalis, la mere va les laver dans l'eau froidre. Aprés cela il ne faut pas s'étonner s'ils ſont extremement endurcis. Ils ſe ſont de telle ſorte que j'en ay veu gliſſer à pied nud ſur la glace.

Les payſans s'habillent en hiver d'une veſte de peau de mouton avec la laine: & en eſté ils ont un juſt-aucorps de l'étofe & de la couleur des Ramoneurs de cheminée, avec un méchant bonnet. Quelquefois ils ont des bottes, mais le plus ſouvent

vent des ſouliers qu'ils ſe font eux-meſmes avec de l'écorce de tillot. Pour les femmes elles ſont habillées à peu prés comme les payſannes de France, excepté que leurs chemiſes ſont ſi courtes, qu'on leur voit quelquefois la chair, entre leur corps & leur juppe. Quant aux payſannes ruſſienes elles vont toutes en eſté en chemiſe avec un tablier par devant, dont les cordons leur ſervent de ceinture. Mais leurs chemiſes vont juſques à mi-jambes.

On ne baſtit aucune maiſon en Pologne ſans dreſſer un poiſle dans chaque chambre. Les maiſons des Gentils-hommes ſont les unes de bois, & les autres de briques. Elles ſont toutes diſpoſées de telle ſorte qu'on n'y loge que par bas; excepté quelques unes qui ſont dans les villes. Les Gentils-hommes à cauſe des frequentes courſes des Tartares, ont fort peu de meubles & qui ne ſont gueres pretieux. Car ils ne conſiſtent qu'en de petits lits avec des rideaux de tafetas, & quelques tapis de turquie. Si quelqu'un les va viſiter il faut qu'il porte ſon lit avec luy, s'il en veut avoir. Car il n'y en a dans la maiſon, que pour le maiſtre, la maiſtreſſe, les enfans, & les filles.

La pluſpart des maiſons de la campagne ſont de bois, ſans fontaines, ſans parterres,

terres, & ſans avenuës ; parce que les Gentils-hommes Polonois ne font point planter d'arbres dans leurs terres. Cependant la Pologne ſeroit un pays fort propre pour les arbres fruitiers ; & ſur tout pour les pommiers & les poiriers ; puiſqu'on en voit de ſauvages qui y pouſſent d'une force merveilleuſe. Ainſi les Polonois pourroient avoir de tres bon cidre. Ce qui leur épargneroit beaucoup de bled qu'ils conſument en biere. Mais ils ne ſont point ménagers, & ne ſe mettent guere en peine d'augmenter leur revenu.

Dans toute la Pologne, & la Lituanie, il y a de fort grands eſtangs qui font moudre des moulins à farine, & à cachats. Mais je n'y en ay point veu à papier, à draps, ni à tan. Cependant ils en pourroient avoir facilement. Car ces eſtangs ont une grande cheute. Ainſi ils gagneroient eux-meſmes tout ce que les étrangers gagnent ſur le papier, ſur les draps & ſur les cuirs qu'ils leur portent. Mais les Polonois non ſeulement n'embelliſſent pas leurs maiſons par des avenuës d'arbres, & n'augmentent point leur revenu par de nouvelles conſtructions de moulins; mais meſme ils ne l'augmentent pas par des moyens qui ne leur ſeroient d'aucune depenſe ; & où ils n'auroient qu'à

qu'à commander à leurs payſans de travailler.

Ils ont des marais d'une fort grande étenduë ; & par conſequent beaucoup de paſturages. Ainſi ils pourroient faire quantité de nourritures. Ce qui leur ſeroit d'autant plus utile, qu'il n'y a point de pays qui nous ſoit connu où l'on mange plus de viande qu'en Pologne, & par conſequent où l'on tue plus de beſtiaux, Il n'y en a point auſſi où l'on uſe plus de cuirs ; puiſque tout le monde y porte des bottes ; & qu'ils ont preſque tous des carroſſes, ou des chariots couverts de cuir, qu'ils appellent *ridevans*. Les Polonois au lieu de paſſer, & appreſter eux-meſmes les peaux de toutes ces beſtes qu'ils tuent, ſouffrent que les étrangers les leur viennent enlever, pour les appreſter en leur pays, d'où ils les leur rapportent enſuite, & leur vendent bien cher ce qu'ils ont eû à bon marché.

Comme il y a en Pologne & en Lituanie, des eſtangs ſi grands qu'il ſeroit preſque impoſſible de les mettre à ſec; auſſi on attend à les peſcher en hiver, lorſque la glace eſt un peu forte. Alors on fait une grande ouverture à la glace pour faire entrer les filets : & on fait enſuite pluſieurs trous plus petits d'eſpace en eſpace, pour faire paſſer les filets, & les tirer avec une

corde qui est attachée à une longue perche, & qu'on fait couler de trou en trou, conduisant ainsi les filets jusques à ce qu'ils soient ramenés à la premiere grande ouverture. Lorsque les deux bouts des filets sont ensemble, on les tire dehors à force d'hommes; l'on ameine autant de poisson qu'il s'en recontre dans l'espace d'eau que les filets ont embrassé; parce qu'aucun ne peut sauter par dessus les filets à cause de la glace. Le poisson est si beau dans ces grands estangs, qu'il s'y rencontre en fort grand nómbre des brochets de quatre pieds, & des carpes de deux pied & demi.

Toute la Pologne, & encore plus la Lituanie est un pays rempli de bois. Il y a mesme des forests si grandes qu'on est un jour entier à les traverser. Le revenu de ces forests qui sont la plufpart de sapin, ne consiste point en la vente des bois; mais à la recolte du miel & de la cire, qu'on trouve dans les creux des arbres en si grande quantité; que cela vaut en plusieurs lieux plus de dix mille livres de rente. Le miel est en Pologne, & encore plus en Lituanie, en une telle abondance que l'on en fait un vin qui sert de boisson ordinaire. On dit mesme qu'en Moscovie qui approche plus du Nord, il y a encore une plus grande quantité à miel; & que comme il n'y a point de vignes; parce que le pays

pays est trop froid, & qu'on n'y fait point de biere, on fait quantité de vin avec du miel.

Il y a dequoy s'étonner qu'il y aît tant de mouches à miel dans un pays si froid; puisque nous voyons qu'elles aiment les fleurs qu'on trouve plûtost dans les pays chauds que dans les froids. Il faut donc que les mouches trouvent sur les sapins quelque liqueur agreable, & qu'elles se plaisent dans cette sorte de bois. C'est aussi ce que les Polonois ont bien remarqué. Car toutes les Ruches qu'ils ont dans leurs jardins sont de gros troncs de sapis creusés.

Aprés cela il faut dire comment les Gentil-hommes Polonois font valoir leur bien, & quel est leur revenu. Ce n'est point l'usage en Pologne d'affermer les terres en argent, excepté la biere, l'eau de vie, & les hostelleries qu'on appelle *Karczma*. Les autres revenus sont en bled qu'on envoye vendre à Dantzic; en poisson que des marchands achetent quand on pesche les estangs, en chevaux, bœufs, vaches, veaux, moutons, cochons, oyes, canards, poulets d'indes, poules, poulets, chapons, que les paysans élevent avec grand soin, sans qu'ils osent en manger ou vendre, ni en détourner. Car autrement ils seroient bien battus.

Pour les beures, & les œufs, aprés que la cuisine du maistre en est fournie, le reste est pour la Dame à qui le mari le donne, avec la filasse que les paysans font, & qu'elle fait vendre pour avoir quelque argent. Car les femmes de Pologne ne gardent point la bourse. Lorsqu'elles veulent avoir quelque chose, elles prient leur mari de le leur donner, en luy embrassant les genoux, & l'appellant : *Monsieur mon bienfaiteur.* Ainsi les hommes font toutes les affaires. Les femmes ne se meslent que de boire, de manger, & de dancer, y ayant ordre à la cuisine de leur donner tout ce qu'elles demandent.

Pour faire valoir toutes ces choses dont je viens de parler, les Seigneurs ont dans chaque terre un *Podstarosta*, c'est-à-dire un Gentil-homme au dessous d'eux, qui prend le soin de retirer des paysans toutes les nourritures qu'ils font; d'en faire porter une partie à la cuisine du maistre ; & de faire vendre le reste. Mais bien qu'on ne puisse sçavoir précisement à quoy monte le revenu des terres; parce qu'il consiste presque tout en denrées, dont une partie se consume dans la maison, je diray neanmoins qu'ils y a des personnes de qualité qui passent pour avoir plus de cent mille écus de rente. Je sçay bien qu'autrefois la Pologne a esté si riche,

riche, qu'il y a eû des Seigneurs qui sont venus aux Dietes accompagnés de plus de dix mille hommes ; & d'autres qui dans une pressante necessité, ont fourni à la republique trois mille hommes levés à leurs dépens : ainsi que fit Leon Sapieha Vice-Chancelier de Lituanie, aprés cette grande déroute de l'armée Polonoise, arrivée à Pilaveze en Ukraine, le vingt-neuviéme Septembre 1648.

Aujourd'huy la Pologne n'est plus si riche; parce qu'elle n'est plus si peuplée. Et en effet elle ne le peut pas estre aprés tant de ravages des Moscovites, des Turcs, des Cosaques, & des Tartares, & le nombre infini d'esclaves que ces barbares ont enlevés ; & aprés de si grandes & si longues guerres que cette republique a soutenues contre tous ses voisins, Outre que la peste qui a suivi ces desolations a contribué à rendre deserte une partie du pays.

CHAPITRE XXIII.

De l'inclination des Polonois.

LEs Polonois aîment fort l'argent : & il n'y a point de soumission qu'ils ne fassent à ceux à qui ils en demandent. Mais quand on les connoît bien, on ne leur

on donne qu'autant qu'on en veut perdre. Car ce n'eſt point leur coutume de rendre jamais ce qu'ils ont emprunté. Et ſi quelqu'un leur demande ce qu'il leur a preſté, ils ſe moquent de luy, en diſant : faites pour retirer voſtre argent, ce que j'ay fait pour l'obtenir.

On s'étonnera ſans doute que le commerce puiſſe ſubſiſter parmi des peuples, qui ne rendent point ce qu'ils empruntent. C'eſt pourquoy il faut dire icy de quelle maniere on preſte de l'argent aux Polonois. Les contrats de conſtitution ne ſont point en uſage en Pologne. Lorſque les Polonois ont beſoin d'argent, ils l'empruntent ou des Gentils-hommes, ou des Marchands, & des Bourgeois. Si un Gentil-homme preſte à un autre Gentil-homme, celuy qui emprunte engage à l'autre un village, juſques à ce qu'il luy aît rendu l'argent preſté. Ce qui ſe fait par les formes de la Juſtice.

Pour les Bourgeois & les Marchands, ils ne preſtent aux Gentils-hommes que ſur gages au denier quatorze comme il eſt permis par les loix du royaume. On fait un memoire de la quantité & de l'eſpece des gages, que celuy qui emprunte donne à celuy qui preſte l'argent. Et ſi ce ſont des pierreries, comme un colier de perles, on le cachette par les deux bouts du

cachet de celuy qui le met en gage. Dans le memoire fait double, il eſt ſtipulé & la quantité & la qualité des pierreries, ou de la vaiſſelle d'argent, & la ſomme preſtée, avec promeſſe de la rendre en avertiſſant ſix mois devant : & cependant d'en payer l'intereſt au denier quatorze. On ſtipule encore que ſi on laiſſe écouler trois ans ſans payer les arrerages, il ſera permis à celuy qui eſt nanti de ces gages, de les porter à Dantzic pour les faire vendre. C'eſt de cette maniere ſeulement que les Marchands & les Bourgeois preſtent aux Polonois. Car autrement ils ne ſeroient jamais payés.

Quoy qu'il ſoit vray que tous les Polonois aiment paſſionnement l'argent ; & qu'il n'y aît rien qu'ils ne faſſent pour en avoir, ce n'eſt pas neanmoins pour en acquerir des terres, ni pour en faire baſtir de belles maiſons, ni pour en augmenter leur revenu ; mais pour en avoir des étoffes, des fourrures, de beaux chevaux, de belles armes, & ſur tout de bon vin d'Hongrie.

Tous les Gentils-hommes Polonois ſont naturellement honneſtes. Quand les étrangers voyagent, & paſſent prés de leurs maiſons, ils les invitent à ſe repoſer, & à boire, & leur font le meilleur accueil qui leur eſt poſſible. Les grands Seigneurs

ſont genereux & magnifiques. J'en ay connû qui ont receu chés eux des François, des Italiens, & des Allemands, qu'ils ne connoiſſoient pas, à qui ils ont donné leur table juſques à ce qu'ils ayent eû de l'employ. Je ſçay meſme que le Chancelier Patz, a donné des chevaux & de l'argent à des étrangers, ſans qu'ils luy euſſent rendu aucun ſervice.

Tous les Polonois aiment à eſtre magnifiquement habillés à leur mode. La pluſpart portent des bottines fort propres, dont le talon eſt ferré, un bonnet fourré, & des veſtes qui vont juſques à mi-jambe, & qui ſont fourrées quand il fait froid. Les grands Seigneurs les ont fourrées de martes Zibelines, qu'ils font venir de Moſcovie; les autres de peaux de tigre, de leopard, de panthere; & d'autres de petit gris. Il y a de ces belles fourrures qui couſtent plus de mille écus. Mais pour celles-là on ne les fait voir qu'aux Dietes, & elles ſe conſervent de pere en fils.

Il y en a quelques-uns qui ſont habillés à la Françoiſe, dont le nombre n'eſt pas grand. Ceux-là portent du linge, des dentelles, des points, des perruques, & une épée. Car pour les autres qui ſont veſtus à la Polonoiſe, ils ne portent point d'autre linge que des chemiſes & des calçons; & quelques-uns des chauſſons. Le commun de la Nobleſſe, & meſme quelques grands Seigneurs, font mettre tous les jours au fond de leurs bottes, de la paille briſée qui leur ſert de ſemelle & de chauſſon. Je ne parle icy que des Gentils-hommes. Car pour les payſans ils ne portent point de linge, ſi ce n'eſt quelque chemiſe de groſſe toille.

Les Polonois ont les cheveux coupés juſques au deſſus des oreilles. Ils ſe raſent la barbe, & ne laiſſent qu'une grande mouſtache. Ils marchent tous gravement avec le marteau d'armes à la main, & le ſabre au coſté, qu'ils ne quittent que pour ſe coucher. Car ils le gardent meſme en ſe confeſſant, & à la communion. Pour le porter ils n'ont qu'une courroye de cuir, où leur mouchoir eſt pendu, avec une couſteau dans une gaîne, & une petite pierre ferrée d'argent pour aiguiſer le couſteau. Ils ſe lavent tous les matins le cou & tout le viſage avec de l'eau froide, quelque froid qu'il faſſe. Ce qui eſt ſi univerſellement obſervé parmi le peuple, que les peres obligent les enfans de ſe laver dés qu'ils ſont levés.

Quant aux femmes de qualité, elles s'abillent & ſe coiffent preſque toutes à la Françoiſe; ſur tout celles qui ont de l'habitude à la Cour. Et quelque vieilles qu'el-

qu'elles ſoient ; elles ne laiſſent pas de ſe parer, & de porter du couleur de feu. Elles aiment extrémement les beaux habits, & les étofes les plus à la mode, les dentelles, les points, les rubans, les coiffes, les gants, & les beaux ſouliers, & generalement tout ce qu'on leur apporte de France, & qu'on leur vend bien cherement. Car pourveu qu'elles ne payent pas comptant, elles en donnent tout ce qu'on leur en demande. Ainſi les marchands François qui trouvent toûjours bien le moyen de ſe faire payer, s'enrichiſſent facilement. Car ils vendent un écu l'aune de ruban, qui ne leur aura couſté que quinze ſous à Paris : & encore l'aune de Pologne n'eſt elle que la demie aune de France.

Le faſte eſt ſi grand en Pologne, que les Dames ne ſortent jamais qu'en caroſſe à ſix chevaux, quand ce ne ſeroit que pour traverſer la ruë & aller à une Egliſe vis-à-vis de leur maiſon. Quand les Seigneurs, ou les Dames ſortent la nuit, ils font porter devant leur carroſſe vint-quatre flambeau de cire blanche. Les femmes de qualité ſe ſervent ſouvent pour leur porter la qüeue, de Nains ou de Naines qui n'ont point la taille contrefaite, & qui naiſſent de peres & de meres forts grands. Ces Dames ont toûjours avec elles

les une vieille qu'on appelle *Majordome.* L'Eſcuyer qui les doit mener par deſſous le bras, eſt un vieux Gentil-homme qui les ſuit à pied, & n'entre jamais dans le caroſſe. Il eſt vray que les chevaux vont fort doucement. Cette maniere d'agir ne vient pas de ce que les maris ſont jaloux. Car leurs femmes ne leur donnent aucune inquiétude. Auſſi n'ont ils pas ſujet d'en avoir ; parce que les Dames Polonoiſes ſont fort ſages, & ne ſont point coquettes, quoy qu'elles ayent autant de liberté, que les Françoiſes. Il n'en eſt pas de meſme des femmes du menu peuple ; & ſur tout des filles, qui ne croient pas avoir perdu leur reputation pour avoir eû des enfans ſans mari. En effet elles ne laiſſent pas de trouver à ſe marier enſuite. Ce ſont elles qui ſervent de nourrices à ceux qui en ont affaire. Car une femme mariée, quelque pauvre qu'elle ſoit, ne veut point nourrir d'autre enfant que le ſien.

Quoy qu'il faſſe extrémement froid en Pologne, neanmoins l'inclination de ſe baigner y eſt ſi grande, qu'il n'y a point de maiſon de qualité où il n'y aît des bains. Il y en a de publics dans toutes les villes, où le peuple les va prendre. Les Dames & leurs filles ſe baignent tous les mois : & cette coûtume peut ve-

venir de ce que generalement dans toute la Pologne, on baigne les enfans deux fois le jour, depuis qu'ils sont nés jusques à l'âge de deux ans. Ce qui fait que les Polonois ne sont point sujets à avoir de la gale au visage, ni à la teste. On n'entend point les enfans ni crier ni pleurer : & c'est sans doute parce qu'on ne les emmaillotte point ; & que n'estant seulement envelopés que de langes, ils ont toute la liberté de se remuër : au lieu qu'en France ils sont comme garrotés. Et parce qu'on voit quelquefois des filles dans ce pays-là qui ont la taille gastée ; & qu'on pourroit croire que cela vient de n'avoir pas esté emaillottées estant jeunes, il faut répondre par avance que tous les hommes sont fort grands en Pologne, & fort bien faits, & que les filles des paysans ne sont point sujetes à cette incommodité. Ainsi l'on peut croire avec raison que les filles de qualité n'ont la taille gastée, qu'à cause que leurs gouvernantes les veulent habiller trop jeunes à la Françoise ; qu'elles les serrent trop, ou qu'elles ne les sçavent pas habiller.

Les Polonois souffrent la perte de leurs biens, & toutes les disgraces avec tant de constance qu'ils paroissent insensibles. S'ils reçoivent avec tant d'indifference les malheurs qui leur arrivent, on peut dire aussi qu'ils

qu'ils n'ont point de compassion des miseres des autres. Comme leurs villes sont la plusspart basties de bois, le feu s'y prend fort souvent. Cependant ils regardent tranquillement bruler une maison sans se soucier d'y donner secours comme on fait ailleurs. Ils sont si peu tendres que les peres se mettent point en peine de racheter leurs enfans, ni les enfans leurs peres qui sont esclaves des Tartares. On croira aisement que des gens comme eux ne s'interessent gueres aux affaires des étrangers. Et quand ils verroient tous les Chrestiens aux mains les uns contre les autres, ils les laisseroient battre sans leur offrir leur mediation pour les accommoder.

On n'apprend point en Pologne, ni à monter à cheval, ni à faire des rames, ni à dancer ; parce qu'il n'y a aucune academie. C'est ce qui fait que les jeunes Seigneurs aiment à voyager dans les pays étrangers, pour y apprendre les langues, & les exercices. Neanmoins ceux qui ne sont point sortis de Pologne, ne laissent pas de monter à cheval, de faire des armes, & de dancer à leur maniere, avec liberté & sans contrainte. Car les Polonois sont naturellement dégagés ; & aiment tous passionnement la dance & la musique. Les nourrices apprennent aux en-

enfans à dancer dés qu'ils peuvent marcher. De ſorte que l'on voit ſouvent deux petits enfans dancer en cadence, au chant d'une nourrice, ou d'une ſervante; & des payſans jouër du violon, en conduiſant ſur la Viſtule un batteau chargé de bled.

Il eſt certain que les Polonois ſeroient invincibles, s'ils eſtoient bien diſciplinés. Car ils ſont ſi endurcis, qu'ils conſiderent les Allemands comme des peuples delicats, qui ne peuvent ſupporter comme eux les fatigues de la guerre, & les rigueurs exceſſives de l'hiver. On a veu quelquefois l'armée Polonoiſe campée long-tems dans la niege. L'an 1663. le Roy Caſimir partit de Leopold au commencement de Septembre; & mena ſon armée ſur les frontieres de Moſcovie. Il fût en campagne tout l'hiver, & ne revint qu'au printems de l'année ſuivante.

Je ne puis achever ce chapitre, ſans parler de deux ſortes de maladies qui ſont particulieres en Pologne. L'une s'appelle la *Roſe*, & l'autre la *Plique*. La roſe eſt une eſpece d'hereſipelle, qui vient principalement au viſage. Les Polonois ne gueriſſent ce mal qu'avec de la croye blanche en poudre, qu'ils mettent par deſſus ſans ſe faire ſaigner. Car ils croyent que la ſaignée ſeroit alors mortelle. La plique eſt

eſt un entortillement de cheveux qu'il eſt impoſſible de démeſler. On ne ſçauroit mieux comparer ces cheveux ainſi meſlés, qu'à ces longs & vilains cordons de poil d'un barbet qui n'a pas eſté tondu depuis long-tems. Les Polonois diſent que cette maladie vient de ce que les Tartares ayant fait une grande irruption en Pologne l'an 1279. & y ayant tué beaucoup de monde, jetterent dans les eaux quantité de cœurs d'hommes qu'ils avoient empoiſonnés; que les eaux en ayant eſté infectées, cauſerent cette maladie, dont les Medecins ont toûjours ignoré la cauſe.

Les étrangers croient que la plique eſt l'effet d'une grande malpropreté, & non pas d'une maladie. Auſſi ne leur arrive-t-elle pas quoiqu'ils demeurent long-tems dans ce pays; parce que ſi leurs cheveux viennent à ſe meſler lorſqu'ils tombent malades, ils les font auſſi-toſt couper. C'eſt ce que les Polonois n'oſeroient faire; parce qu'ils croient que s'ils ſe faiſoient couper les cheveux, ils deviendroient aveugles. J'en ay pourtant connû qui n'ont pas perdu la veuë, quoy qu'on leur aît coupé la plique. Le peuple eſt neanmoins ſi perſuadé que la plique eſt une maladie, qu'il y a des vieilles femmes qui ſe meſlent de la faire venir aux en-

enfans quand ils sont malades de langueur; en meslant & entortillant leurs cheveux, & faisant accroire aux meres que la plique ne peut sortir ; & que c'est ce qui rend les enfans malades.

CHAPITRE XXIV.

De la Religion.

LES Polonois receurent la foy de JESUS-CHRIST sous le regne de Miecislaus, l'an 964. Depuis ce temps ils sont toûjours demeurés Catholiques; horsmis quelques particuliers qui embrasserent le Lutheranisme & le Calvinisme au Siecle passé. La Pologne est donc aujourd'huy toute Catholique, excepté la Russie où il y a encore beaucoup de Schismatiques grecs; & la Prusse dans laquelle il y a beaucoup de Lutheriens, comme à Dantzic, à Elbing, à Thorn, & à Meriembourg. Autrefois il y avoit des Sociniens; mais le Roy Jean Casimir les obligea de sortir du royaume l'an 1658. & de vendre leur bien dans trois ans.

Sous le regne de Sigismond Auguste, Nicolas Radziwil fût le premier qui se fit Calviniste, & qui donna sa protection à tous ceux de cette Secte dans sa maison de de Vilna, où ils chantoient les Pseaumes traduits en langue vulgaire. Mais aujourd'huy cette branche de Radziwil, est entierement éteinte, le dernier n'ayant laissé qu'une fille qui a esté mariée au second fils de l'Electeur de Brandebourg.

Tous les Ecclesiastiques sont en grande de veneration en Pologne. Mais les Religieux sont plus estimés que les autres, & bien receus par tout. Ils font le prosne dans leurs Eglises. Ils portent en secret le Saint Viatique aux malades, & enterrent quelquefois les morts, sans en demander la permission ni à l'Evesque, ni au Curé. Les freres Questeurs qui vont dans les maisons demander l'aumosne, entrent hardiment jusques dans les cabinets, sans fraper à la porte.

Les Religieux sont presque tous riches en Pologne. Mais ils ne sont ni reglés ni modestes. Ils vont boire dans les caves qui sont les cabarets du pays. Et l'on en voit mesme quelquefois dans les ruës qui ont bien de la peine à se soûtenir, sans que le peuple s'en scandalise, ni que les Superieurs les chastient. Le jeusne des Religieux, comme de tous les autres Polonois, ne consiste que dans l'abstinence des laitages, des œufs, de la viande, & du poisson bouilly le soir. Car ils en mangent de sec à leur collation. Et pourveu qu'ils s'abstiennent de ce que je viens de di-

dire, ils croient pouvoir manger tout le long du jour, & boire de meſme. Ils ne mangent point de beurre, de lait, ni d'œufs, le vendredy ni le ſamedy. Car ils diſent qu'il n'y a pas de difference entre le lait & la viande.

Pour les Eccleſiaſtiques ſeculiers, il y en a qui ont non ſeulement deux Chanoinies, mais deux cures, & ni les uns ni les autres ne s'aquittent de leur devoir. Les Curés font inſtruire leurs Paroiſſiens par des Religieux, & faire par des Vicaires les autres fonctions curiales. Les Chanoines ne vont point à l'office. Ils font dire les Heures au Chœur par de pauvres écoliers à qui ils donnent deux ſous par jour. Enfin les Eveſques ne font rien moins que les fonctions Epiſcopales. Ainſi ils n'oſeroient corriger les Eccleſiaſtiques.

Les Polonois paroiſſent fort devots. Ils donnent beaucoup aux Egliſes. Mais ils ne donnent pas aſſés aux pauvres, & n'ont pas aſſés de ſoin de leurs valets quand ils ſont malades. Ils prient Dieu preſque tout haut à l'Egliſe. Quand on leve le Saint Sacrement à la meſſe, ils ſe donnent des ſoufflets, & ſe frapent la teſte contre le pavé, ou contre le banc où ils ſont. De ſorte que l'on entend alors un grand bruit dans l'Egliſe. Les femmes prient Dieu ordinairement avec

vec des Heures & un Chapellet paſſé au milieu du livre. En hiver toutes les Dames de qualité, & meſme quelques hommes, font porter un ſac fourré à l'Egliſe pour y mettre les pieds. Car à la verité il y fait un grand froid; & principalement pour les Dames qui ſont mignonement chauſſées. Outre ce ſac qu'elles ont aux pieds, elles ont encore un petit manteau fourré ſur les épaules.

Les Egliſes de Pologne ſont fort belles, & parées avec de beaux ornemens. Les Jeſuites de Leopold ont une Chaſuble ſi couverte de perles, & ſi peſante qu'elle ne peut ſervir pour dire la meſſe, & qu'on eſtime plus de cent mille francs. On chante par tout particulierement dans les Parroiſſes à la grande meſſe, quelque choſe en Polonois. On dit tous les jours le Roſaire en la meſme langue, dans toutes les Egliſes des Dominicains où le peuple aſſiſte, les hommes d'un coſté & les filles de l'autre; les hommes chantant ſeuls *ave Maria*, & les filles chantant auſſi ſeules *Sancta Maria*. Ce qui paroît certainement fort devot. Il y a toute ſorte de Religieux en Pologne comme en France, horſmis des Chartreux & des Minimes.

CHAPITRE XXV.

De la Justice.

TOUTES les Justices de Pologne sont Ecclesiastiques ou seculieres. La Justice Ecclesiastique est entre les mains des Evesques qui la font rendre par leurs Officiaux, dont les Jugemens ressortissent pardevant l'Archevesque de Gnesne, primât du Royaume. Mais le Nonce du Pape qui reside en Pologne a une fort grande autorité. De sorte qu'il juge par appel toutes les causes Ecclesiastiques.

La Justice seculiere est entre les mains de plusieurs sortes de Juges. Les Starosta ont leur Justice dans l'étenduë de leur territoire. Chaque ville a aussi la sienne pour certaines affaires. Les Palatins, les Mareschaux & les Chanceliers, ont leur Jurisdiction. Le Roy, le Senat, & les Dietes generales, decident les affaires tant civiles que criminelles. Outre cela la Noblesse a trois Tribunaux où l'on juge les procés en dernier ressort. Il y a deux de ces Tribunaux pour le Royaume, & un pour le Duché. Ceux du Royaume tiennent leur séance à Peotrkow dans la basse Pologne, & à Lublin dans la haute: & celuy du Duché est une année à Vilna, & l'autre à Minsk, ou à Nowogrodeck alternativement. Ils sont composés d'un certain nombre de Gentils-hommes seculiers & Ecclesiastiques, qu'on élit dans chaque Palatinât, les seculiers tous les quatre ans; & les Ecclesiastiques tous les deux ans. Les jugemens se rendent à la pluralité des voix; mais dans les affaires purement Ecclesiastiques, il doit y avoir autant de Juges d'Eglise que de seculiers. Il y a encore deux chambres pour les affaires des Finances, l'une à Radom dans la haute Pologne, & l'autre à Vilna.

Les Palatins ne connoissent que des affaires des Juifs. Les Mareschaux jugent en dernier ressort les procés civils & criminels de tous les Officiers de la maison du Roy, & des domestiques des Senateurs qui sont auprés de luy. La Justice des Mareschaux s'étend aussi sur les Marchands, & sur tous les étrangers, ausquels on ne rend que fort rarement justice en Pologne.

Les Chanceliers ne connoissent d'aucune affaire en premiere instance; mais seulement de celles qui leur viennent par appel, comme des Jugemens des Magistrats des villes; & de ceux des Palatins lorsqu'ils sont rendus entre un Chrestien & un Juif.

On punit les coupables en Pologne en plusieurs manieres. On les pend ou on leur coupe la teſte. Et cette difference de ſupplice ne vient point de la difference condition des criminels, mais de celle des crimes. Car on pend un voleur de quelque condition qu'il puiſſe eſtre : & de meſme on coupe la teſte à toute ſorte de perſonnes pour tout autre crime que le vol ; horſmis dans quelque cas atroce, où alors on condamne des ſcelerats à eſtre roués, ou avoir les couroyes, qui eſt un genre de ſupplice qui s'appelle ainſi ; parce qu'on enleve à ceux qui y ſont condamnés, deux courroyes de la peau du dos.

Les Maiſtres ont auſſi droit de châtier leurs ſerviteurs. Ce qui s'execute en cette ſorte. Si celuy qu'on doit punir eſt Gentil-homme, on étend un tapis par terre, & on le fait coucher ſur le ventre. Puis un homme le bat ſur le derriere avec des cordes, ou avec un baſton, dont il luy donne autant de coups que l'ordonne le maiſtre qui y eſt preſent ordinairement. Enſuite celuy qui a eſté battu, embraſſer les jambes de celuy qui l'a fait battre, & l'appelle : *Monſieur mon bienfaiteur.* Cette conduite paroît un peu dure. Mais les Polonois ne ſerviroient pas bien autrement.

Il ne faut pas s'étonner de la maniere dont j'ay dit qu'on chaſtie les ſerviteurs Gentils-hommes ; puiſque ſans déroger à la Nobleſſe, ils peuvent ſervir de cochers, de palefreniers, de cuiſiniers, & exercer les offices les plus bas, ſans que cela les empeſche de parvenir enſuite aux grandes dignités. Car j'en ay connû qui aprés avoir eſté garçons de la chambre d'un grand Seigneur ; & d'autres qui aprés avoir eſté tambours d'une compagnie de dragons, ſont devenus Senateurs. Auſſi il n'y a que les meſtiers ſeuls dans ce pays, qui dérogent à la Nobleſſe.

CHAPITRE XXVI.

Des mariages & des funerailles.

LEs mariages & les enterremens couſtent exceſſivement en Pologne. Lors que ſes Gentils-hommes ſe marient, leurs nopces durent trois jours, ſoit qu'ils ſoient pauvres, ou qu'ils ſoient riches. Si quelque Dame marie une de ſes Demoiſelles ſuivantes, elle fait preſque la meſme dépenſe que ſi c'eſtoit une de ſes filles. Quant aux mariages qui ſe font à la Cour, pour les filles d'honneur de la Reine, ou pour celles de quelque grand Seigneur, le premier & le ſecond jour, le Roy

fait le feſtin des noces. Pour cela on choiſit une grande ſale, où l'on dreſſe trois tables comme celles d'un refectoir. Le Roy & la Reine ſont aſſis à la premiere: en ſorte qu'ils regardent en face toute le ſale. A coſté de la Reine eſt le marié & la mariée: & à coſté du Roy eſt le Nonce du pape, & l'Archeveſque de Gneſne. Les Ambaſſadeurs ſont aſſis à la meſme table, vis à vis du Roy & de la Reine. Ainſi ils ſont tous ſous le dais où ils ont droit d'eſtre. Il y a pourtant quelque exemple du contraire. Car au feſtin que Sigiſmond III. fit à Cracovie, pour les noces de Conſtance d'Auſtriche ſa femme l'an 1606. il fit oſter de deſſous le dais le Cardinal Maciejowski Nonce du Pape, & nommé à l'Archeveſché de Gneſne.

Aux deux autres tables qui ſont fort longues, ſont aſſis de coſté & d'autre les Dames, les Senateurs, & tous les Officiers, excepté ceux qui doivent ſervir le Roy. Avant de s'aſſeoir, on les appelle tous l'un aprés l'autre, afin que perſonne ne ſe place que ſelon le rang de ſa charge. Ordinairement le regale commence à quatre ou cinq heures aprés midy, & dure juſques à deux heures aprés minuit, à boire & à dancer. De tems en tems les Senateurs ſe levent de table, & vont devant le Roy pour boire à ſa ſanté, & luy faire une reverence en plaint le genou. Bien

Bien que les tables ſoient couvertes de toute ſorte de viandes, on mange neanmoins peu dans ces feſtins, mais on y boit beaucoup de vin de Hongrie qui eſt excellent. Et l'on peut dire que quelque cher qu'il ſoit, il y eſt cependant plus commun, & moins épargné que l'eau. Il n'y a point de Dame à table qui n'aît devant elle une douzaine de verres de vin de toutes les ſantés qu'on luy a portées. Car elles n'oſeroient les boire, leur modeſtie les obligeant à ne toucher le verre que du bout des levres. De cette ſorte on répand plus de vin ſur les tables, & dans les plats qu'on n'en boit. Aprés que le repas a duré cinq ou ſix heures on commence à dancer au ſon des violons accompagnés de petites orgues portatives. Tout le monde dance en Pologne, les vieillards, les vieilles femmes, les jeunes, les pauvres, les riches. Ceux qui commencent la dance ſont les vieux Senateurs & les vieilles Dames. Au commencement de leur dance, on diroit que c'eſt une bande de Religieuſes qui font une proceſſion; tant ils marchent modeſtement & lentement. Mais cette dance qui commence ainſi avec tant de modeſtie & de lenteur s'échauffe peu à peu, & finit enfin avec grand bruit.

Le ſecond jour chacun fait des preſens à la

la mariée : & il n'y a personne qui ne luy donne quelque piece de vaisselle d'argent. Tous ces presens se font devant la Reine & la mariée qui est auprés d'elle. Ceux qui les presentent font des haranges, qui sont souvent longues & ennuyeuses ; & le Chancelier de la Reine répond à toutes. Ainsi cette ceremonie qui d'ordinaire ne commence qu'à midy, dure quelquefois jusqu'à trois heures. Aprés quoy on va se mettre à table.

Le troisiéme jour, est celuy des épousailles & de la cavalcade. Tout ce qu'il y a de jeunes gens accompagnent à cheval le marié & la mariée à l'Eglise : & en retournant ils viennent passer devant le palais du Roy. Pendant tout ce tems les trompettes qui sont de costé & d'autre sur des balcons, sonnent continuellement accompagnées de timbales. Ensuite, le mesme cortege conduit le Roy & la Reine avec la mariée dans la maison du mari, où il y a un magnifique repas preparé. Aprés qu'on s'est levé de table on dance : & le bal estant fini tout le monde se retire. Alors la mariée commence à pleurer. Car c'est la coûtume de toutes les Demoiselles Polonoises de verser des larmes pour lors, & de faire semblant d'estre fort affligées : parce qu'autremennt elles apprehenderoient de passer pour des filles effrontées

&

& sans pudeur. Aprés avoir parlé des mariages, il faut aussi dire quelque chose des funerailles, qui se font en Pologne avec tant de pompe, qu'elles ressemblent plus au triomphe d'un homme vivant, qu'à l'enterrement d'un mort.

Le corps estant dans un cercueil, on le porte sur un char tiré par six chevaux couverts de housses noires. Le cercueil est couvert d'un grand drap mortuaire, de velours noir, avec une croix de satin rouge au milieu. Six domestiques du défunt, habillés de deuil, tiennent les coins du drap. Le char est precedé des Prestres, des Religieux, & d'une grande multitude de personnes avec des flambeau de cire blanche allumés. Il y a trois hommes à cheval, qui portent les armes du mort; l'un le sabre, l'autre la lance, & l'autre le javelot. Tout ce grand deuil marche lentement, de sorte qu'on arrive fort tard à l'Eglise. Aprés que tout le service est achevé ceux qui portoient les armes du mort viennent à cheval dans l'Eglise; & courant à toute bride, vont rompre contre le cercueil les armes du défunt ; qui est ensuite enterré. Aprés cela on retourne à la maison. Car il y a un grand festin preparé, où l'on boit excessivement, & où l'on fait boire tous les Ecclesiastiques, jusques à les ennivrer.

M 5 Com-

Commme le deuil est une suite des funerailles, il faut aussi dire icy que les hommes en Pologne le portent comme en France. Mais les Dames de qualité sont habillées d'une grosse étoffe noire. Tout leur linge est d'une toile crué plus grosse que du canevas. Et plus les femmes sont de qualité, plus l'étoffe & la toile sont grossieres. Cet habillement ne sied pas mal aux jeunes veuves, lors qu'elles sont belles.

CHAPITRE XXVII.

Des festins.

LEs Polonois ne déjeunnent jamais, ou fort rarement, & n'aîment pas à manger de la viande froide. Les hommes & les femmes principalement prennent tous les matins un bouillon chad à la biere avec du gingembre, des jaunes d'œufs, & du sucre. Ordinairement ils mangent à leur repas du bœuf & du veau qui sont excellens en Pologne. Car le mouton n'y est pas si bon qu'en France. Aussi les Polonois n'en mangent guere, & le donnent à leurs valets. Ils ont beaucoup de perdrix grises, & point de rouges; quantité de lievres, & point de lapins dont ils ne voudroient non plus manger que d'un chat. Ils ont neanmoins des lapins blancs qu'ils

qu'ils nourrissent dans des chambres. Mais ce n'est que pour en avoir la fourrure. On trouve en Pologne beaucoup de chevreüils, & peu de cerfs; beaucoup de sangliers, & de cochons, & quantité de chapons, de coqs, de poules, de poulets, de poulets d'inde, de pigeons, de canards, & d'oyes domestiques. Car pour des canards & des oyes sauvages, aussi bien que des beccasses, & des beccassines, il n'y en a gueres en hiver, mais beaucoup en esté. La raison de cela vient de ce que tous les étangs, & toutes les revieres sont glacés en hiver, & que ces oiseaux aîment à estre toûjours dans l'eau. Ainsi il ne faut pas s'étonner si en hiver on voit en France, une si grande quantité de canards, d'oyes sauvages & de beccasses qui fuyent le froid excessif des pays Septentrionnaux, & vont chercher des climats plus doux.

Il y a encore en Pologne grand nombre de coqs de bruyere, dont la pluspart ne sont pas plus gros que des chapons: & il y en a fort peu de grands, comme ceux des forests d'Ardene & de Lorraine. En Lituanie les faisans, & les gelinotes de bois y sont en abondance; & les outardes en Prusse. En hiver il passe dans ces Provinces des oiseaux qu'on ne voit point en France, & qu'on appelle oiseaux de neige.

ge. Ils ſont comme de gros moineaux, & de fort bon gouſt. Les Polonois ne mangent aucune volaille domeſtique, qu'elle n'aît eſté apportée le matin en vie à la cuiſine où on la tue pour le diſner. Ils aiment fort les cochons de lait, qui ſont fort bons roſtis, mais de fort mauvais gouſt comme il les accommodent à la daube. Les plus grands Seigneurs ne diſnent guere ſans un plat de pois au lard, mais avec des tranches de lard jaune qu'ils mettent par deſſus. Ils mangent toute ſorte de champignons qui viennent dans les bois, & meſme de ceux qui croiſſent contre les arbres, qu'on amaſſe & qu'on fait ſeicher pour les conſerver. On n'oſeroit en France manger de cette ſorte de champignons; parce qu'on auroit peur de s'empoiſonner. Il ſe peut faire que ce ſeroit un poiſon en France, & que ce n'en eſt point en Pologne, non plus que la graine de pavot, que tout le monde y mange comme du millet.

Les Polonois ne ſe ſervent point de potage. Mais quand les cuiſiniers françois en font, ils en mangent bien, & les trouvent fort bons. Ils ne font point tant bouillir leurs viandes que les François : auſſi leur bouilli a plus de gouſt. Leurs ſauſſes ſont auſſi extremment differentes des noſtres. Ils en font une jaune avec du ſaffran; une blanche avec de la cre-

creme; une griſe avec des oignons; & une noire avec le jus de pruneaux : & dans toutes ces ſauſſes, ils mettent beaucoup de ſucre, de poivre de canelle, de gingembre, de clous de girofle, de muſcade, d'olives, de capres, de pignon, & de raiſins de corinthe. Mais ſur tout dans le poiſſon qu'ils accommodent mieux que les François. Ils dépenſent tant en épiceries, qu'il y a des Seigneurs qui y employent plus de cinquante mille livres tout les ans.

Les Polonois mangent beaucoup de viande, & fort peu de pain; encore qu'il croiſſe quantité de bled en Pologne; & principalement de ſegle, qui eſt meilleur que celuy de France. Ils mangent beaucoup de racines qu'ils appreſtent fort bien, & du cachat, qui eſt une eſpece de gruau fait avec du grain, comme de l'orge, du millet, & de l'avoine, ou meſme avec une petite graine qu'ils appellent de la manne. Ces cachats ſont fort bons quand ils ſont bien accommodés. Ils les mangent les jours gras avec du lait & du beurre. Car les jours maigres ils ne mangent qu'à l'huile. Mais quelques-uns commencent déja à ſe diſpenſer de cette regle, principalement le Samedy.

Comme ce pays n'eſt voiſin d'aucune mer que de la Baltique, qui n'eſt guere poiſſonneuſe, ils n'ont auſſi jamais de marée,

rée, & ne mangent que du poisson d'eau douce qu'ils ont en grande quantité, & de diverses especes, comme des brochets, des carpes, des anguilles, des perches, des tanches, des bremes, des caraches, des cerres, de sandaces, des truites, des barbeaux, bes aloses, des esturgeons, des saumons, des écrevisses & des lamproyes.

Les Polonois boivent ordinairement de la biere. Mais en Lituanie, & en Ukraine on boit de l'hidromel, à cause de la quantité de mouches à miel, qui sont dans les forests de ces pays. Aprés le repas, les Gentils-hommes, & les bourgeois des villes qui sont accommodés, boivent un verre de vin de Hongrie; parce qu'ils croient que la biere est trop froidre toute seule; & qu'elle leur feroit mal à l'estomach, s'ils ne la corrigeoient par la chaleur d'un verre de vin.

Il y a en Lituanie & en Ukraine deux sortes de vin de miel, du clairet & du blanc. L'un & l'autre est agreable à boire; quoy qu'il sente un peu la cire. A quoy on s'accoûtume facilement. Quant à la biere qu'ils font elle est fort bonne, de couleur d'ambre, douce & picquante, & sur tout celle de Varka, ou celle que les Gentils-hommes font pour leur boisson particulire, qui est ornairement beaucoup plus forte que celle que les brasseurs font pour vendre.

Outre

Outre la biere & l'hidromel, les Polonois & les Lituanois boivent encore du vin de Hongrie, d'Italie, de France & du Rhin. Celuy de Hongrie surpasse en bonté & en force les vins d'Espagne. On l'ameine de Hongrie en Pologne, par les passages du mont Crapat, avec des bœufs, dans de grands tonneaux qui contiennent cinq ou six muids de France. On le charie ainsi jusques à Cracovie, où on le met ensuite dans de petits tonneaux, comme des demi muids. Lors que le vin est bon il revient à douze & à quinze francs le pot de Pologne, qui fait trois pintes de Paris. Ce qui fera croire facilement que les pauvres n'en boivent guere.

Le vin d'Italie vient par terre en Pologne; mais on en debite beaucoup moins que de celuy de Hongrie; tant à cause de l'éloignement, que parce qu'il n'est propre que pour les femmes à cause de sa grande douceur.

Les vins de France & du Rhin viennent en Pologne par la mer baltique à Dantzic. Comme ils sont de leur naturel beaucoup moins forts que ceux de Hongrie; ils perdent encore beaucoup de leur force sur la mer, estant fort difficile de faire passer les vins nouveaux au mois de Novembre à cause des glaces, qui font que bien souvent la mer se trouve fermée.

Quant

Quant au vin du Rhin, il ne passe gueres la ville de Dantzic, & ne se debite qu'un peu en Prusse; encore ne le boit-on pas sans sucre, parce qu'il est trop verd.

L'eau de vie en Pologne est faite avec du bled. Mais elle est aussi bonne, & aussi forte que celle qui est faite avec du vin. Il n'y a presque que le menu peuple qui en boive ordinairement, les autres n'en prennent que quand il fait grand froid.

Quand les Polonois donnent quelque grand repas, il faut que tous ceux qui y sont priés portent avec eux leur cousteau, leur fourchette, & leur cueilliere: parce que ce n'est point leur coûtume d'en mettre sur la table, non plus que des serviettes. On y met seulement autour une bande de toille empesée qui sert de serviete; encore est-elle cousue à la nape, de peur qu'on le l'emporte. Lors que tout le monde est entrée on ferme les portes du logis que l'on n'ouvre qu'aprés qu'on est hors de table, & que toute la vaisselle d'argent est trouvée. Car si l'on faisoit autrement les valets en déroberoient quelque piece. Et c'est pour la mesme raison qu'on ne met à table ni servietes, ni coûteaux, ni cuillieres, ni fourchettes.

Toutes les personnes de qualité ont dans leur maison une sale qu'ils appellent la salle des festins, où il y a un lieu pour le bu-

bufet, fermé par des balustres. Ce bufet dont la nape ne s'oste point qu'elle ne soit bien sale, est couvert de quantité de vaisselle d'argent. Au dessus on place la musique, composée de violons & d'orgues. Ceux qui sont conviés au regale y amenent leurs valets. Dés qu'ils sont à table, chacun coupe la moité de son pain, & la donne à son valet, avec une assiette chargée de viande. Ce valet aprés avoir partagé avec son camarade ce qu'on luy à donné, mange tout debout derriere son maistre. Si le maistre demande à boire deux fois, le valet en apporte quatre, & boit dans le mesme verre sans le rincer. Quoy qu'on serve quantité de viandes, on n'en rapporte rien à la cuisine, ni mesme du dessert, parce que les valets prennent toutes les viandes, & les Dames font porter chacune une serviete pour la remplir de confitures seiches, & du fruit qu'on a servi. Le repas estant fini, on dance ordinairement.

Ces peuples, du moins les honnestes gens, mangent assés proprement. Ils ne touchent jamais la viande avec leurs mains. Il la coupent avec tant d'adresse, qu'ils mettent en six pieces une perdrix, en la tenant au bout de leur fourchette. Lors qu'ils sont à table ils ne songent qu'à manger. Leur porte est fermée, & ne

 s'ouvre

s'ouvre qu'aprés qu'on a disné ou soupé.

Le Roy de Pologne pour l'ordinaire ne mange qu'avec la Reine, ou avec quelque grand Seigneur. Mais quand il est à la chasse, ou en voyage, il fait mettre à table avec luy tous les Gentils-hommes, même ceux qui le servent dans la chambre. Car il seroit tellement dangereux qu'il en usât autrement, & témoignât avoir du mépris pour eux, qu'il se feroit haïr de toute la Noblesse. Sigismond de Luxembourg, que Loüis Roy de Pologne & de Hongrie son beau-pere, avoit choisi pour son successeur, fût exclus de la Couronne par la raison qu'il avoit méprisé les Gentils-hommes Polonois, & n'avoit pas voulû les faire manger avec luy.

CHAPITRE XXVIII.

Des Voyages.

IL n'y a point d'hostelleries en Pologne, où l'on puisse loger commodement, & où l'on donne des lits. On ne trouve le plus souvent dans ce pays que des lieux bastis de bois que l'on appelle *Karczma*, où l'on est obligé de loger avec les bestes, c'est à dire, avec les chevaux, les vaches, & les cochons qui sont dans une longue écurie, faite de planches, mal jointes, & couverte de paille. Il est vray qu'au bout de cette écurie, il y a une chambre avec un poisle. Mais on n'y peut loger en esté, à cause des mouches, des puces, des punaises, & de la mauvaise odeur du lieu. Car quelque chaud qu'il fasse, on n'ouvre jamais la fenestre. Ainsi les étrangers aiment bien mieux coucher dans l'écurie en esté, que dans cette chambre, où le Gospodarz, c'est à dire celuy qui tient le cabaret, loge avec ses enfans & tout son ménage, & où fort souvent il garde un tonneau de choux aigres, dont l'odeur est fort desagreable aux étrangers. Car pour ceux du pays, comme ils y sont accoûtumés, ils n'en ressentent aucune incommodité.

Lors qu'on voyage en esté en Pologne, pour éviter un si mauvais gaiste, on doit aller coucher dans une grange sur de la paille fraische. Car de vouloir coucher dans la chambre, ou dans l'écurie sur la paille que le Gospodarz donne ordinairement, c'est vouloir coucher dans les draps qui ont déja servi à plusieurs autres personnes, parce qu'on ramasse, & qu'on serre tous les matins la paille qu'on a donnée le soir à ceux qui ont logé dans le cabaret, afin de la redonner encore à ceux qui y viennent loger ensuite.

Pour voyager en Pologne, les étrangers

gers doivent avoir une caleſche à deux chevaux, & un lit composé d'un matelas mince, d'un petit lit de plume, d'une paire de draps, d'un chevet, d'une couverture, & d'une paillaſſe qui ſert à envelopper tout le lit, aprés qu'on a vuidé la paille. Enſuite on met tout ce lit dans un ſac de ſerge, qui ſert de ſiege dans la caleſche à celuy qui voyage. De plus il faut avoir une petite cave de ſix ou huit bouteilles, pour y pórter de la biere, du vin, & de l'eau de vie; avec un panier pour y mettre du pain, de la viande cuite & de la chandelle, ſans oublier de prendre de l'avoine pour les chevaux, & de la graiſſe pour les roues. Il faut ſe ſouvenir de renouveller les proviſions en paſſant dans les villes; parce qu'on trouve peu de choſe dans les cabarets des villages, & que les villes ſont fort éloignées les unes des autres.

Lors qu'on eſt ainſi équipé, l'on voyage enſuite à peu de frais. Car le logement ne couſte rien. Je crois que le ſujet pour lequel l'on ne trouve rien dans les cabarets, c'eſt parce que les Gentils-hommes ne payent jamais ce qu'on leur donne. Auſſi les *Goſpodars des Karczma* leur refuſent toutes choſes, en leur diſant. *Nie mazſ*, c'eſt à dire, il n'y en a point. Neanmoins ils donnent librement ce qu'ils ont aux

aux étrangers. Mais comme il en paſſe peu, les maiſtres des hoſtelleries ne font point de proviſions: & il faut qu'ils aillent chercher ce dont ils ont beſoin au *Dvour*, qui eſt la maiſon du Seigneur du village.

Comme toute la Pologne eſt un pays de plaines, ſans pierres, & ſans montagnes, on y voyage facilement avec une caleſche à deux chevaux. Il y a des Polonois qui n'ont point de cocher, & qui menent eux-meſmes leur caleſche. De cette façon ils ne dépenſent gueres envoyage, ſur tout en eſté; parce qu'étant arrivés au *Karzma*, ils mettent les chevaux à l'herbe; ou ils leur font donner un peu de foin, qu'ils ont bien de la peine d'avoir du Goſpodarz; parce qu'il croit toûjours qu'il n'en ſera pas payé. Il y en a d'autres qui voyagent à cheval, & qui portent avec eux pour ſe coucher un petit matelas picqué, épais d'un doigt, & large d'un pied & demi, qu'ils plient en double, & qu'ils mettent ſous le bois de la celle du cheval. Lors qu'ils ſont arrivés au cabaret ils commencent à donner de l'argent au Goſpodarz pour aller chercher du pain bis, de la biere, & un peu d'avoine. Ainſi toute la dépenſe pour la couchée d'un Gentil-homme Polonois, & de ſon cheval, ne monte le plus ſouvent qu'à cinq ou ſix gros, qui valent deux ſous

 mon-

monnoye de France. Tellement que ce qui eſt ſi incommode aux étrangers, eſt trés commode à ceux du pays; parce qu'ils ne dépenſent guere; & qu'ils peuvent faire à cheval plus de cent lieuës ſans débourſer plus de cinquante ſous.

Quant aux Seigneurs & aux Dames, ils voyagent tous en carroſſe, & font mener des chariots, qui portent des vivres avec leurs lits, & ceux des filles. Car pour tous ceux qui les ſuivent à cheval, ils couchent comme j'ay déja dit. En eſté on doit bien prendre garde aux ponts que l'on paſſe; parce qu'ils ſont trés méchans; & que les Polonois ne ſe ſoucient ni de les entretenir, ni de les rétablir.

En hiver, il faut que ceux qui voyagent faſſent proviſion d'eau de vie, & d'un ſac fourré pour les pieds. Car le froid eſt ſi grand en Pologne, que ceux qui ſont en carroſſe, en chariot ou en caleſche ne ſçauroient y reſiſter autrement. Et comme les eſtangs, & les rivieres ſont gelées, & qu'on les paſſe facilement par tout ſur la glace; il faut avoir ſoin lors que la terre eſt couverte de neige, de faire faire un traiſneau ſur lequel on met ou le carroſſe, ou la caleſche avec les roues, & qu'on fait traiſner par les chevaux.

En hiver, on eſt extrémement incommodé pour la couchée, principalement les jours

jours de feſte; parce que le froid eſt ſi grand, qu'on ne peut coucher que dans la chambre où eſt le poiſle, & que pour lors tous les payſans du village y ſont aſſemblés. Ces malheureux qui ne boivent ordinairement que de l'eau, s'enivrent ces jours-là, de biere, & d'eau de vie; puis ils chantent & dancent toute la nuit: tellement qu'il eſt impoſſible de dormir.

De la maniere dont je viens de parler des voyages de Pologne, on ſera bien convaincu de ce que j'ay dit, que c'eſt une grande incommodité à des étrangers. Pour les gens du pays qui vont à cheval pendant le froid, ils ont de groſſes bottes, dans leſquelles ils mettent une ſemelle de paille briſée, pour avoir les pieds chauds: & avant que de monter à cheval, ils boivent un grand verre d'eau de vie. Ainſi ils ſe garantiſſent du froid. Les cochers en font de meſmes, ſans quoy ils ne pourroient ſupporter la rigueur de l'air, qui eſt ſi exceſſive, que le nés gele quelquefois à ceux qui voyagent ainſi à découvert. C'eſt pourquoy il en faut dire icy le remede: qui eſt de s'appliquer auſſitoſt de la neige ſur le nés, & de ne point entrer dans un poiſle, ni dans aucun lieu chaud. Car autrement on perdroit le nés.

Pour ce qui eſt de la poſte, elle ne ſert en Pologne que pour en porter les lettres & les

les pacquets. Elle fût établie par ordre de la republique sous le regne d'Uladislaus IV. l'an 1647. Car avant ce tems-là les ordres du Roy estoient portés par des Gentils-hommes de la Cour, qui se faisoient donner des voitures par les Starosties où ils passoient.

CHAPITRE XXIX.

Des Monnoyes.

LEs especes d'or dont on se sert en Pologne, sont les Ducats qui valent deux écus de France, ou deux richedales d'Allemagne, ou sept livres monnoye de Dantzic, ou douze livres monnoye courante de Pologne, c'est à dire, en chelons. Un chelon est une piece de cuivre plus petite qu'un denier de France. Il en faut trois pour faire un gros de Pologne, & trois gros font deux sous du pays. Ainsi pour faire ces deux sous qui ne valent qu'un sou de France, il faut neuf chelons qui ne valent, & ne pesent pas tant que six deniers de France. Par où l'on peut facilement juger combien une si méchante monnoye peut avoir ruiné le pays. Elle fût introduite par la necessité que l'on eût d'argent, pour satisfaire l'armée qui s'estoit confederée faute de payement.

Cet-

Cette maniere d'introduire une méchante monnoye en Pologne, n'est pas nouvelle, comme il paroît par celle que les Officiers de Casimir III. y firent battre; & dont on se plaignit ensuite dans une Diete tenuë à Peortrkow l'an 1459. Car en ce temps les Rois avoient le droit de faire battre monnoye: & le premier qui l'a cedé à la republique, a esté Sigismond III. l'an 1632.

Il y a encore en Pologne, une méchante monnoye qu'on appelle tinfe. Elle fût aussi introduite l'an 1663. pour pouvoir payer l'armée qui s'estoit encore confederée. Une tinfe qui est un peu plus large qu'une piece de quinze sous de France, est d'un argent de bas aloy. Elle vaut trente gros de chelons, qui font vingt sous de Pologne, ou dix sous de France. Outre les tinfes, il y a encore une autre sorte de monnoye qu'on appelle choustaq, qui est aussi une piece d'argent de bas aloy, & moins large qu'un sou de France. Un choustaq vaut dix gros de Pologne. Ainsi il en faut trois pour faire une tinfe. Toute cette méchante monnoye n'a point le mesme cours à Dantzic, ni dans toute la Prusse. Les tinfes n'y valent que dixhuit gros, & les choustaqs six gros, monnoye de Dantzic; parce que les chelons y valent plus que ceux de Pologne, qui n'y ont point de cours.

La

La monnoye de Dantzic, consiste en ducats d'or, en ourts, en choustaqs, & en chelons. Le ducat vaut comme j'ay déja dit deux richedales, ou deux écus de France. Un ourt est une monnoye d'argent de la grosseur d'une piece de quinze sous de France. Elle faut dix-huit gros monnoye de Dantzic, ou trente gros monnoye. Un choustaq vaut six gros de Dantzic, ou dix gros monnoye de Pologne. Il faut aussi trois chelons de Dantzic pour faire un gros. Mais il ne faut que dix-huit gros de chelons de Dantzic pour faire trente gros de chelons de Pologne. Ainsi une tinse qui vaut trente gros de chelons de Pologne, ne vaut que dix-huit gros de chelons de Dantzic. Le ducat qui vaut douze francs de chelons de Pologne, ne vaut que sept francs monnoye courante à Dantzic. Pour faire une livre monnoye de Dontzic, il faut cinq choustaqs; ou bien un ourt & deux choustaqs; parce que cinq choustaqs sont trente gros, & que trente gros font vingt sous. C'est à quoy tous les étrangers doivent bien prendre garde en passant par Dantzic; parce que les banquiers ne manquent jamais de profiter de toutes les occasions qu'ils trouvent de les surprendre.

F I N.

Hist. Polen

a. genr